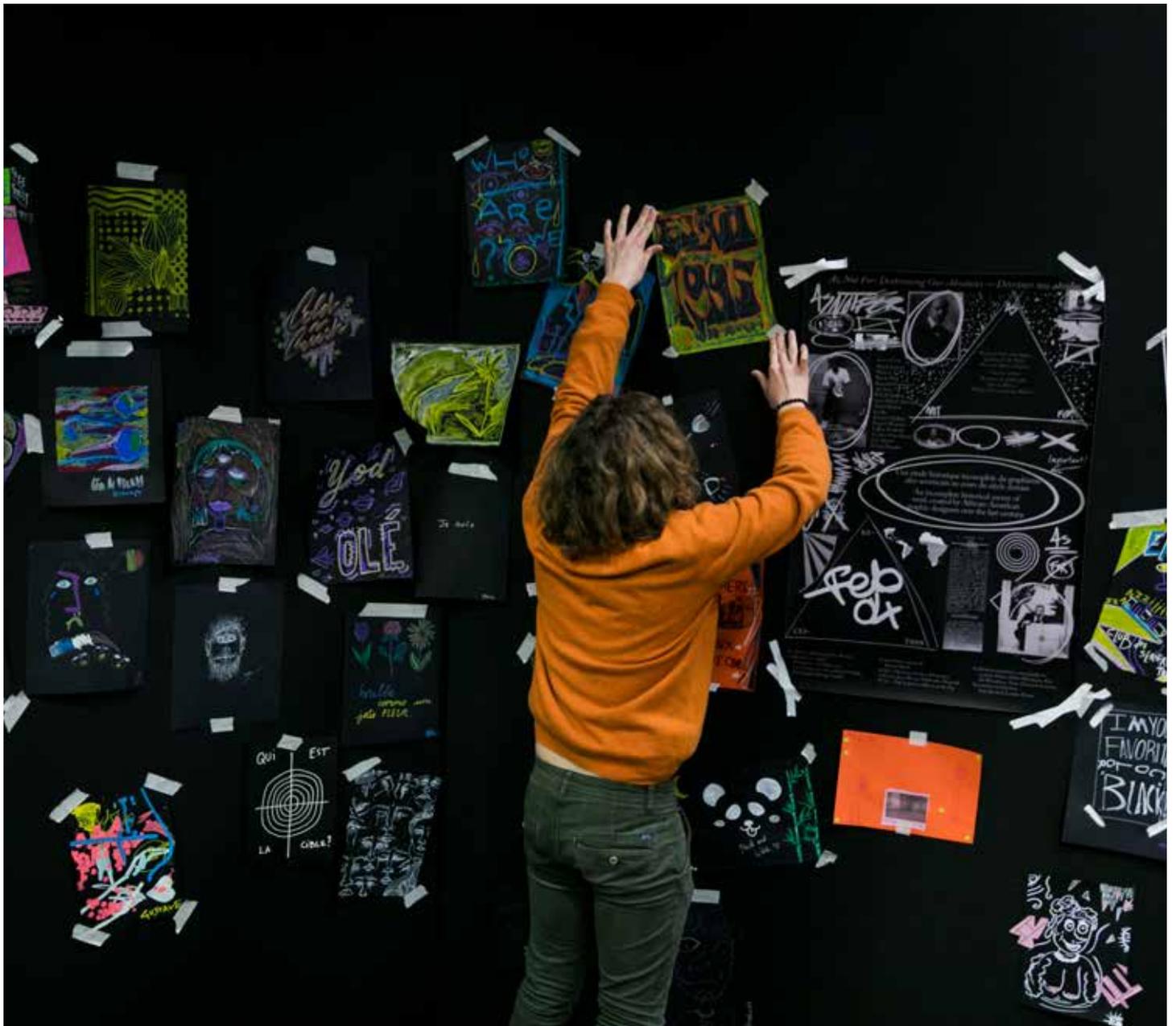


LES DÉVELOPPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE

Le Réseau public de la Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles, les Centres culturels, la Bibliothèque Espace 27 septembre, les PointCulture et le Centre de prêt de matériel de Naninne



LES DÉVELOPPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE

ÉVOLUTION EN 2018

Le Réseau public de la Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles,
les Centres culturels, la Bibliothèque Espace 27 septembre,
les PointCulture et le Centre de prêt de matériel de Naninne



p.04 1. Introduction

p.08 2. Chiffres clés du Service général de l'Action territoriale

10 A) Les chiffres clés de la Lecture publique

16 B) Les chiffres clés des autres Directions du Service général de l'Action territoriale

- 16 • Les Centres culturels
- 19 • Le Centre de prêt de matériel de Naninne
- 21 • PointCulture
- 22 • La Bibliothèque Espace 27 septembre

p.24 3. Les chiffres clés du Réseau public de la Lecture

26 A) Les usagers, les inscrits et la fréquentation

- 26 • Introduction
- 28 • Usager type
- 29 • Indicateurs de fréquentation des bibliothèques publiques
- 29 • Usagers individuels et usagers collectifs

36 B) Les services rendus par l'ensemble du réseau

- 36 • Accueil et encadrement des usagers
- 38 • Initiation au fonctionnement de la bibliothèque et à Internet
- 39 • Les prêts
- 40 • Le prêt numérique
- 43 • Les prêts interbibliothèques
- 43 • Les postes informatiques destinés au public (E.P.N.) et les services sur le net
- 45 • Les animations organisées par les réseaux locaux

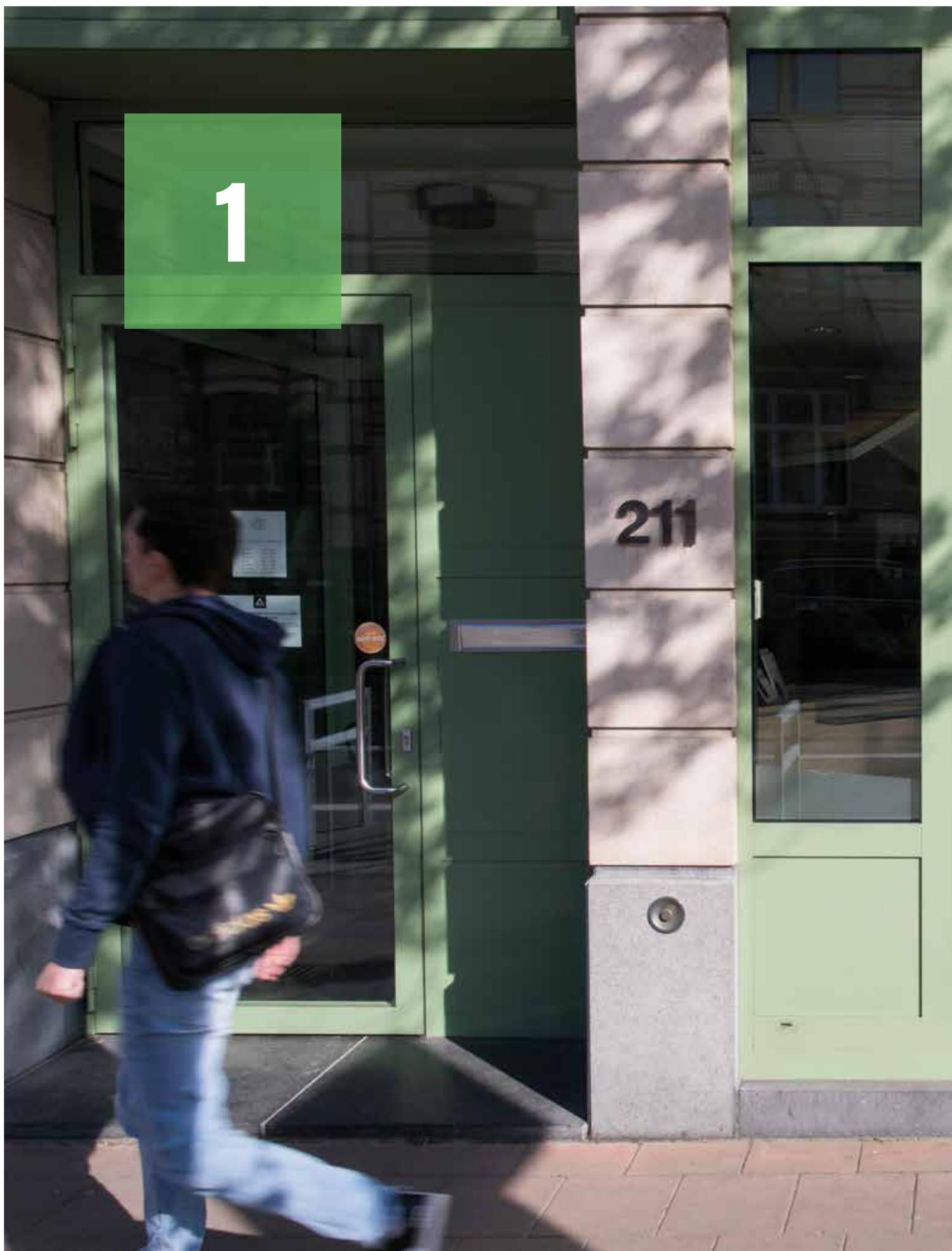
SOMMAIRE



- 48 C) Les ressources et moyens pour l'ensemble des réseaux locaux**
- 48 • Le personnel : 80 % de femmes
 - 49 • Les locaux
 - 50 • Les collections
- 53 D) Les relations extérieures**
- 54 • Les partenariats
 - 54 • Le travail vers le non-public
- 57 E) L'état du Réseau public de la Lecture**
- 57 • L'évolution du Réseau public de la Lecture - La couverture du territoire
 - 58 • Les reconnaissances en 2018
- 65 F) La formation continuée des bibliothécaires**
- 67 G) Les outils coopératifs**
- 67 • La Fureur de lire 2018
 - 68 • Les collaborations entre le Service général des Lettres et du Livre (SGLL) et le Service général de l'Action territoriale (SGAT)
 - 69 • Les publications en Lecture publique
 - 69 • La Réserve centrale de Lobbes
 - 71 • Le Conseil des Bibliothèques publiques
 - 72 • La Commission des opérateurs d'appui
 - 73 • La Foire du livre de Bruxelles 2018

p.76 4. Conclusion

p.80 5. Annexes



Introduction



.....
PAR DIANE SOPHIE COUTEAU, Directrice a.i. du Service de la Lecture publique

et

MARTINE THOMAS, Responsable de la Bibliothèque Espace 27 septembre,

CÉLIA DEHON, Responsable du Service des Centres culturels,

et **OLIVIER PRETTO**, Gestionnaire du Centre de prêt de matériel de Naninne

et avec la collaboration de

PIERRE-JEAN TRIBOT, FLORENCE RICHTER, SYLVIE VANDAMME,

LAURENCE GHIGNY ET MARIE LEQUEUX

Le Service général de l'Action territoriale constitue l'une des branches les plus récemment créées de l'organigramme de l'Administration générale de la Culture (SGAT). En 2018, il fête sa deuxième année d'existence en réussissant le pari pourtant improbable de créer du lien entre des Services liés par une empreinte territoriale : le Service de la Lecture publique, la Bibliothèque Espace 27 septembre, les Centres culturels et le Centre de prêt de matériel de Naninne. Tous évoluent ensemble et réalisent leurs missions au fil d'un destin commun. Pour arriver à accomplir cet objectif, le Service général de l'Action territoriale s'est doté d'une cellule transversale chargée de « créer concrètement ce lien ».

Si 2017 avait été l'année de mise en place, 2018 sera celle de la stabilisation, de la concrétisation des différents projets du contrat d'administration. Ces projets sont nombreux. On citera notamment les journées de réflexion du groupe de travail sur le développement culturel territorial dont l'objectif est d'arriver à créer une jurisprudence, afin d'aider les opérateurs à appréhender la notion de territoire de manière commune. Après trois journées organisées en 2017, le groupe a profité de l'année 2018 pour parfaire ses réflexions et analyses au Bois du Cazier durant le mois de février et à l'Hôpital Notre-Dame à la Rose de Lessines en octobre. En décembre, à Bruxelles, le groupe basera sa réflexion sur un cas pratique : le PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique). Trois journées où la question du territoire est abordée de manière très ouverte en s'inscrivant

dans des lieux symboliques ou dans une approche particulière. Les questions posées au fil des réunions du groupe de travail sont semblables à celles qui se posent dans l'actualité des différents secteurs.

L'année 2018 sera rythmée également par le lancement d'un projet international celui d'un jumelage avec la Tunisie. L'objectif consistera en une valorisation du patrimoine culturel national tunisien, une proposition de travail commun avec les entités décentralisées et une offre de plans de formations. Concrètement, plusieurs missions se succéderont au cours de l'année, répondant toutes à un objectif précis :

- Lancer sur les territoires de Ben Arous, Zaghouan et Bizerte les expérimentations liées à la décentralisation des politiques culturelles.

Autre projet international mené en fin d'année 2018, la création d'un réseau de lecture publique en Haïti en collaboration avec la cellule transversale du SGAT et du Service de la Lecture publique. La Direction nationale du Livre en Haïti souhaitait reproduire un réseau public de la lecture à l'instar de ce qui existe en Belgique. La mise en place a nécessité une première approche pour comprendre le terrain et ensuite, une seconde mission a permis de tenter de faire évoluer l'existant vers une nouvelle manière de fonctionner. L'idée était d'utiliser une formation pour aider les bibliothécaires à passer d'une culture de la gestion des ressources à une culture de la gestion des projets.

Concevoir de la transversalité entre les différents services du SGAT passe également par l'élargissement du catalogue des formations de la lecture publique à l'ensemble des opérateurs culturels (bibliothèques, centres culturels, PointCulture...). Le catalogue tend à s'ouvrir plus visiblement aux centres culturels. Il vise à une identification plus précise des opérateurs culturels auxquels il s'adresse. Il comporte désormais une partie commune transversale, une partie destinée à la lecture publique et une autre à tout autre opérateur culturel. Par le passé, ce catalogue s'était déjà mis au service des professionnels de la petite enfance, il tente désormais de coller au plus près de la réalité de terrain des différents opérateurs culturels relevant de l'ensemble du SGAT.

Un autre projet du contrat d'administration trouve des voies de concrétisation en 2018 : *ouvrir une formation pour coordinateur culturel territorial*. Le Conseil régional de la formation (Région wallonne) est devenu le partenaire privilégié de mise en place de la formation. Cette dernière s'inscrit dans le programme d'évolution des carrières des agents des pouvoirs locaux. Elle leur permettra d'accéder à un grade supérieur ou à une revalorisation salariale. Elle s'est construite sur les ruines d'une ancienne formation devenue obsolète et sera proposée en deux modules, sur une durée de quatre jours. Le contenu de la formation visera à permettre une meilleure connaissance de la matière culturelle en FWB : ses mots clés, son organisation, ses décrets, les liens à construire avec la Région. Elle tendra à développer une intelligence des enjeux culturels ainsi qu'une analyse des forces en présence sur un territoire.

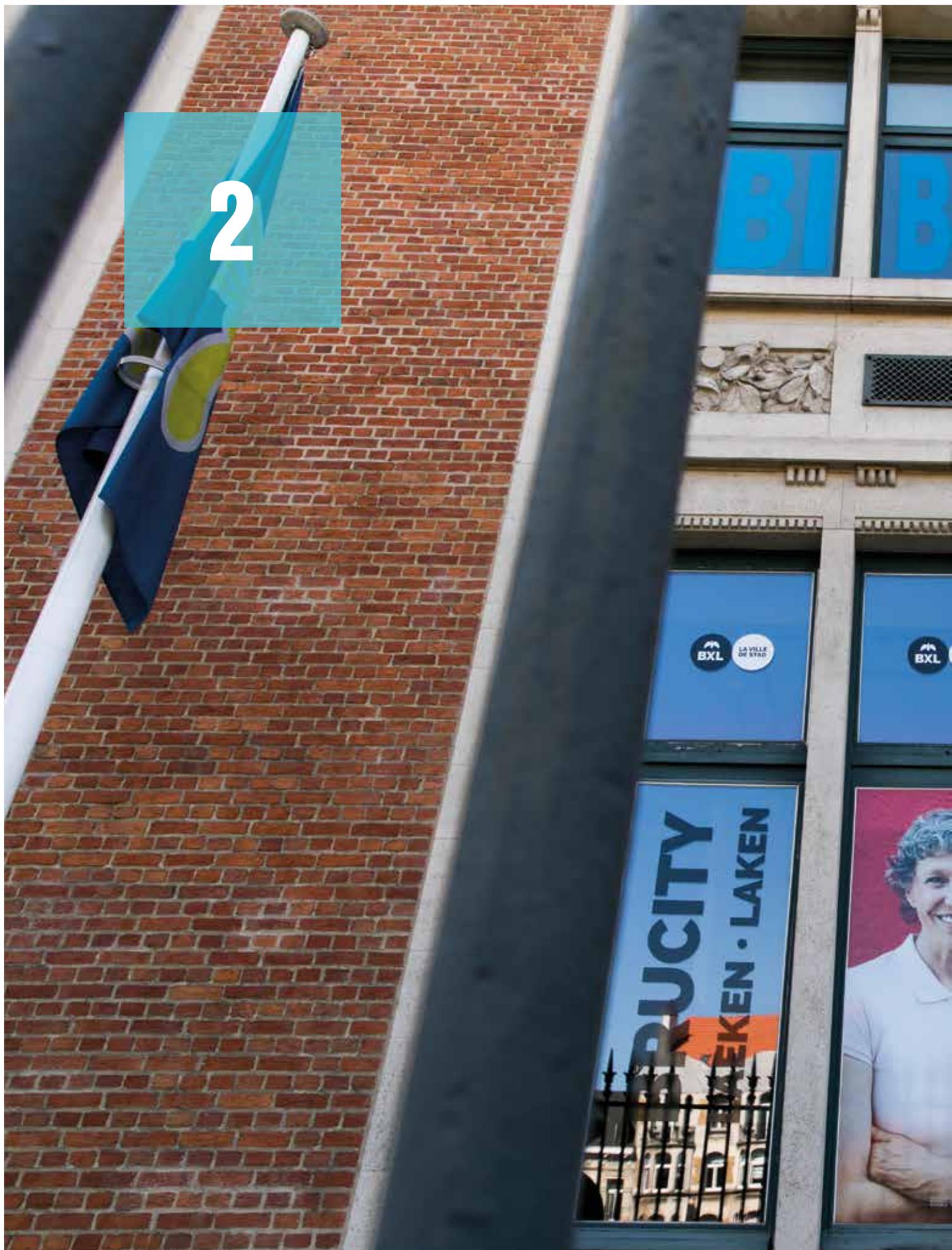
La transversalité ne se limite pas au seul Service général de l'Action territoriale, il est nécessaire de créer du lien ou de maintenir l'existant avec les autres services généraux, les institutions extérieures ou les Régions wallonne et bruxelloise. Les collaborations avec le Service général des Lettres et du Livre explorent les possibles et évoluent en fonction des nécessités et des évolutions. Lancée lors de la Foire du livre en 2018, l'exposition *Sur la route* est le fruit d'un subtil travail de collaboration. Les participations aux réunions de coordination du secteur de la littérature jeunesse, la participation au Salon de l'éducation, avec des interventions face à un public d'étudiants en puériculture et de professionnelles de la petite enfance, ont jalonné l'année de balises importantes.

(1) ACC :
Association
des Centres
culturels.

(2) ASTRAC :
Réseau des
professionnels
en Centres
culturels.

La Direction des Centres culturels poursuivait le projet de jeter les bases d'un opérateur d'appui pour les Centres culturels. Les différents acteurs (ACC¹, ASTRAC², SGAT, Concertations...) se sont réunis sous la forme d'une plateforme d'appui des Centres culturels. Une étape importante est franchie en décembre 2017 par l'organisation d'une rencontre avec les concertations et coopérations régionales des Centres culturels. Depuis, les réunions se sont suivies en prenant un rythme de croisière.

Si 2016 rimait avec le premier contrat d'administration, 2018 oblige le SGAT à réfléchir à sa suite. Chaque service général identifie des priorités, ce qui n'exclura pas de réaliser d'autres choix. En 2019, des réunions se succéderont en vue de consulter les différents agents de chaque Direction. Parmi les futurs objectifs stratégiques, il en est un qui concerne plus particulièrement le SGAT : garantir un maillage territorial qui assure un accès équilibré à la participation, la pratique et la création culturelles.



Chiffres clés du Service général de l'Action territoriale



A) CHIFFRES CLÉS DE LA LECTURE PUBLIQUE

La population et le Réseau public de la Lecture

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.294.792	4.294.314	4.381.284	4.495.170	4.526.142	4.547.189	4.571.072	4.594.672	4.609.997	4.806.077 (1)
Population des communes desservies par une bibliothèque fixe	3.556.263	3.709.409	3.706.263	3.725.298	3.701.309	3.734.819	3.771.273	3.790.998	3.952.072	3.845.589
Pourcentage de la population desservie par une bibliothèque fixe	82,8%	86,4%	84,6%	82,9%	81,8%	82,1%	82,5 %	82,5 %	85,7 %	80,1%
Nombre d'opérateurs directs	145	144	145	144	145	149	149	149	154	154
Nombre total de bibliothèques	521	501	500	493	493	500	500	500	506	527
Nombre de bibliothèques itinérantes	7	7	7	7	7	7	6	5	5	5
Nombre de bibliothèques spéciales	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

(1) Population totale au 1^{er} janvier 2018, moins les communes germanophones, moins 10% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale pour les néerlandophones.

Les usagers des réseaux locaux

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre des usagers individuels	485.043	475.102	461.811	451.894	445.804	451.185	437.026	411.959	404.562	426.504
Nombre de collectivités	16.349	17.842	16.930	17.633	15.982	17.030	18.093	23.933	21.694	21.107
Nombre de personnes au sein des collectivités	335.955	355.099	327.463	336.962	317.524	363.680	358.160	384.879	378.789	366.367
Nombre total des usagers	820.998	830.201	789.274	788.856	763.328	814.865	795.186	796.838	783.351	792.871
Nombre total d'usagers incluant les itinérantes	856.139	831.162	825.754	821.446	798.135	847.455	827.616	830.186	832.656	863.926
Pourcentage d'usagers individuels dans la population sans tenir compte des collectivités, ni des itinérantes	11,3 %	11,1 %	10,5 %	10,1 %	9,9 %	9,9 %	9,6 %	9 %	8,8 %	8,9%
Pourcentage d'usagers individuels dans la population en tenant compte des collectivités, sans les itinérantes	19,1 %	19,3 %	18,0 %	18,0 %	16,9 %	17,9 %	17,4 %	17,3 %	17 %	16,5%
Pourcentage d'usagers individuels dans la population en tenant compte des collectivités et des itinérantes	20 %	19,3 %	18,8 %	18,2 %	17,6 %	18,6 %	18,1 %	18,1 %	18,1 %	18 %
Pourcentage d'usagers individuels de moins de 18 ans dans l'ensemble des usagers	47,9 %	48,2 %	48,3 %	48,1 %	48,2 %	48,1 %	47,6 %	47,7 %	48,2 %	49,2 %
Pourcentage d'usagers individuels de 18 ans et plus dans l'ensemble des usagers	52,1 %	51,8 %	51,7 %	51,9 %	51,8 %	51,9 %	52,4 %	52,2 %	51,8 %	50,8 %

Les usagers des bibliothèques itinérantes

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'usagers des bibliothèques itinérantes	35.141	35.926	37.996	36.480	34.807	32.590	32.430	33.348	49.305	71.055
Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans	81,3 %	83,2 %	82,8 %	82,6 %	84,1 %	85,2 %	83,9 %	88,7 %	91,6 %	89 %
Pourcentage d'usagers de 18 ans et plus	18,7 %	16,8 %	17,2 %	17,4 %	15,9 %	14,7 %	16,1 %	11,3 %	8,4 %	11 %

Total des usagers individuels (hormis bibliothèques spéciales)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'usagers individuels des réseaux locaux et des bibliothèques itinérantes	520.994	511.028	499.807	488.374	480.611	483.775	469.456	445.307	453.867	497.559

Les usagers individuels des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017	2018
Bibliothèque de La Ligue Braille	1.261	1.311	1.360	1.254
ONA	3.724	3.771	3.734	3.783
La Lumière	660	638	697	833
Total	5.645	5.720	5.791	5.870

Total des usagers individuels des réseaux locaux, des bibliothèques itinérantes et inscrits via les collectivités en 2018

Total usagers individuels des réseaux locaux	Total usagers des bibliothèques itinérantes	Total usagers via les collectivités	Total
426.504	71.055	366.367	863.926

Les collections pour l'ensemble des réseaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de documents disponibles	11.833.670	11.769.821	11.774.269	11.642.982	11.572.205	11.641.755	12.093.849	11.592.257	11.191.060
Nombre de documents disponibles par usager (individuel et via les collectivités) pour l'ensemble des réseaux locaux	14,3	14,9	14,9	15,2	14,2	14,6	15,2	14,8	14,1
Nombre de documents élagués	352.262	500.956	734.859	703.586	636.492	536.244	545.453	423.371	576.930

Les collections¹ des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017	2018
Nombre de documents disponibles	44.876	53.846	69.430	61.984
Nombre de documents disponibles par usager	7,9	9,4	11,9	10,5

(1) Les collections en bibliothèque spéciale sont constituées de fictions ou documentaires sous format de livres en grands caractères, de livres en braille, d'albums tactiles, de périodiques, de livres enregistrés sur cassettes, sur support Daisy ou autre.

Le personnel des réseaux locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés et non qualifiés	1.107,1	1.136,5	1.171,6	1.158,6	1.207,86	1.252,0	1.217,5	1.273,19	1.269,3	1.288,19	1.239,16
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés (1)	908,0	943,9	960,2	966,8	1.027,48	1.088,5	1.047,67	1.113,28	1.090,2	1.056,46	1.067,39
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) non qualifiés	199,1	192,7	211,4	191,8	180,38	163,5	169,83	159,91	179,1	231,73	171,77

(1) Qualification bibliothéconomique au sens de l'arrêté du 14 mars 1995 et de l'arrêté du 19 juillet 2011 ou qualification non bibliothéconomique reprenant le personnel ayant suivi un cycle de formation postsecondaire.

Le personnel des bibliothèques spéciales

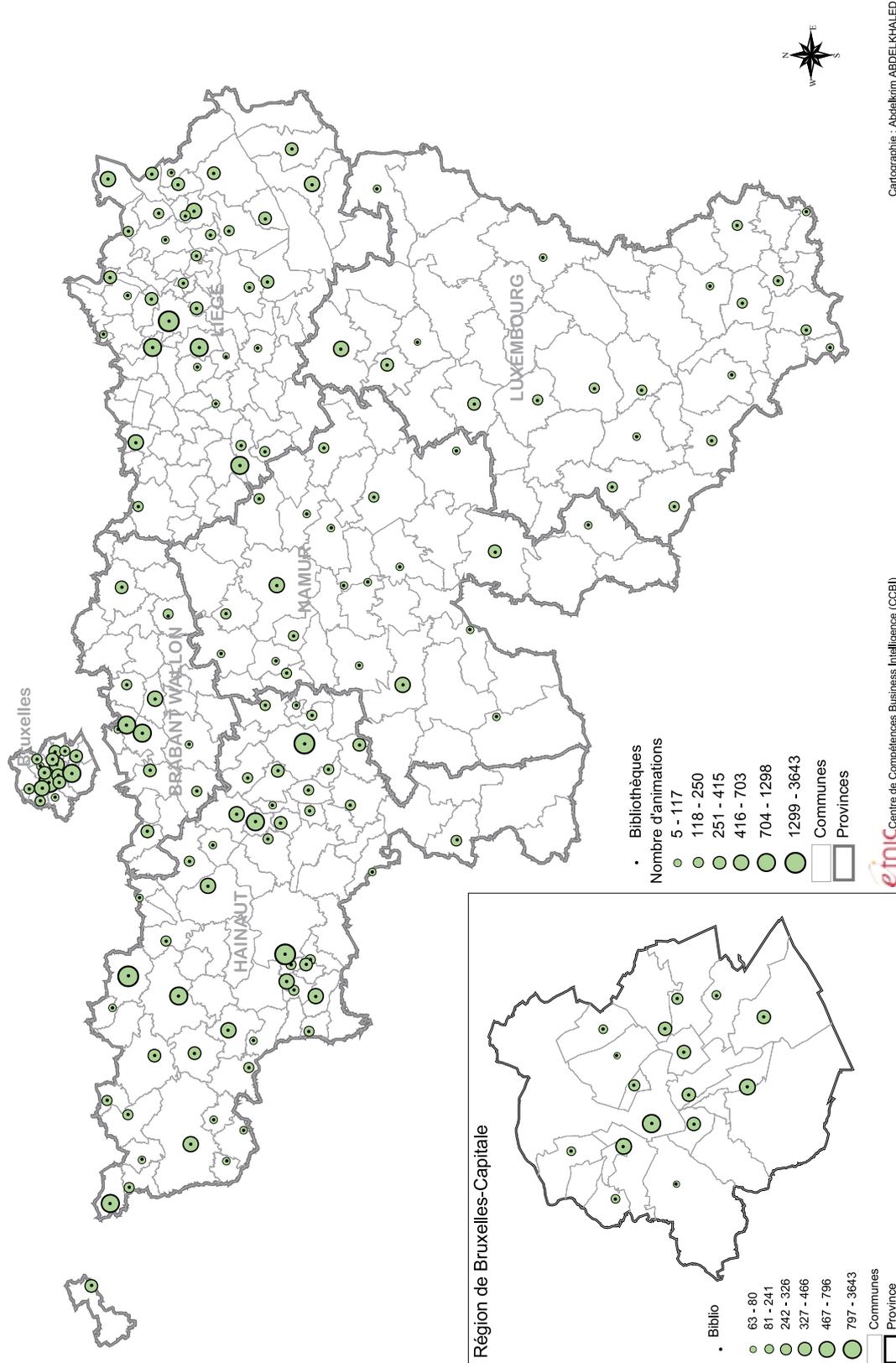
	2015	2016	2017	2018
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés et non qualifiés	18,6	21,35	21,49	22,04
Nombre de volontaires (1)	7	4	12,98	9,3

(1) Ce chiffre ne prend pas en compte le nombre de volontaires-lecteurs pour l'enregistrement de livres audio.

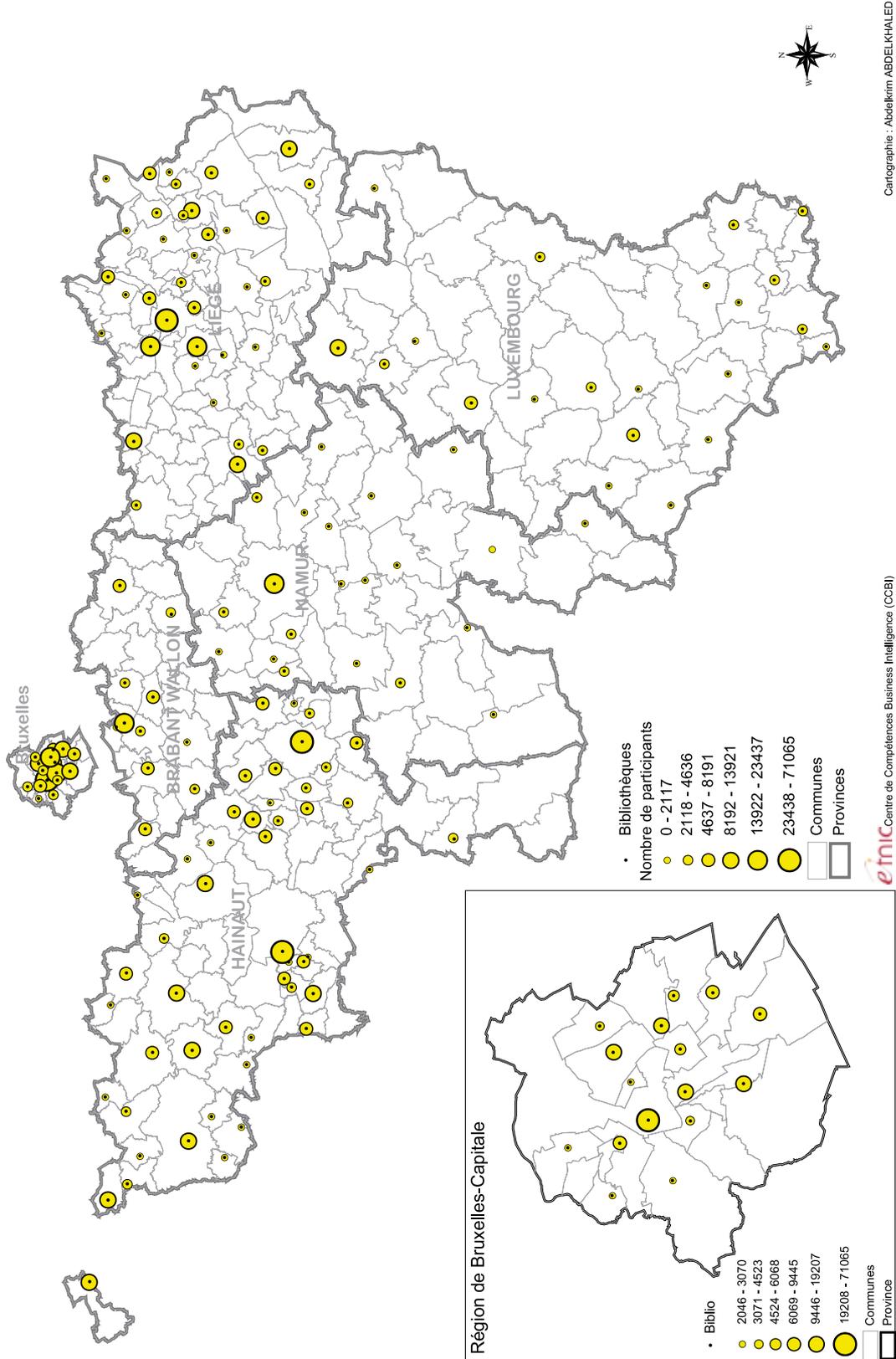
Les activités

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'heures de consultation Internet proposées par semaine et pour l'ensemble du réseau	10.820	10.183	10.773	12.879	10.349	12.376	14.830	16.495	21.980	20.400
Nombre d'usagers ayant reçu une initiation à Internet et au multimédia	26.337	26.350	28.620	29.223	38.542	26.436	29.429	23.532	22.025	34.076
Nombre d'animations	39.022	39.033	39.633	44.806	45.293	50.764	51.105	51.805	53.221	55.275
Nombre de personnes présentes lors des animations	670.033	718.614	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	872.915	875.953
Nombre de prêts	11.046.674	11.219.266	10.766.694	10.555.983	10.419.718	9.848.743	9.145.494	9.310.109	11.675.798	9.335.903
Taux de rotation des documents	0,93	0,95	0,91	0,90	0,89	0,86	0,78	0,80	1,00	0,83

Bibliothèques et nombres d'animations en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2018



Bibliothèques et nombres de participants aux animations en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2018



Les activités des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'animations	194	226	227	266
Nombre de personnes lors des animations (1)	1.930	2.394	3.179	2.801
Nombre de prêts	83.400	79.208	77.349	77.282
Production de documents	3.210	7.206	5.905	3.589

(1) Ce chiffre comptabilise les voyants et non-voyants qui assistent aux animations.





B) LES CHIFFRES CLÉS DES AUTRES DIRECTIONS DU SERVICE GÉNÉRAL DE L'ACTION TERRITORIALE

> LES CENTRES CULTURELS

Les Centres culturels en un coup d'œil

→ *Nombre de Centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018* : 117 (soit 2 de plus qu'en 2017 : +1 en Région de Bruxelles-Capitale et +1 en Province du Hainaut) – parmi lesquels 21 sont reconnus dans le cadre du nouveau décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et 96 encore soutenus dans le cadre de l'ancienne législation (décret du 28 juillet 1992 abrogé).

L'année 2018 marque la fin de la période de transition entre l'ancien et le nouveau décret : fin 2018, les 96 Centres culturels restants ont introduit leur demande de reconnaissance dans le cadre du décret 2013 en vue d'une reconnaissance en 2019, 2020 ou 2021.

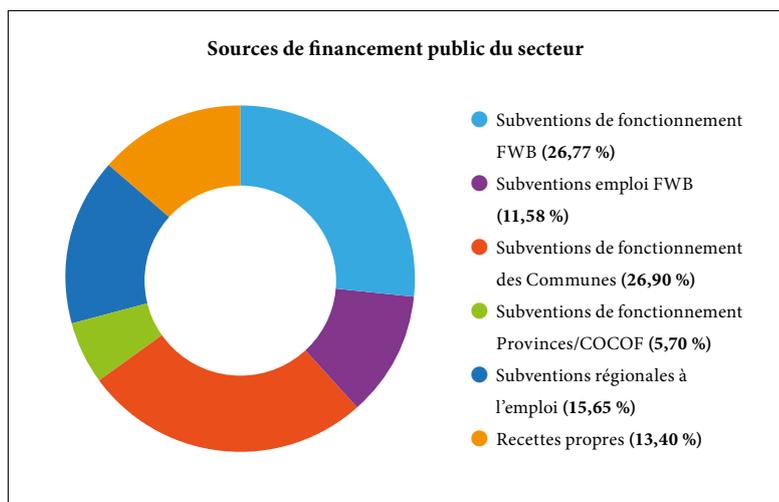
Répartition par province :

- Région Bruxelles-Capitale : 12 Centres culturels
- Province du Hainaut : 36 Centres culturels
- Province de Liège : 25 Centres culturels
- Province du Brabant wallon : 12 Centres culturels
- Province de Namur : 20 Centres culturels
- Province du Luxembourg : 12 Centres culturels

→ *Nombre de communes d'implantation couvertes par le maillage des Centres culturels* : 140 sur 272 (soit 6 de plus qu'en 2017 : +2 en Province de Liège, +2 en Province du Luxembourg, +1 en Province du Hainaut, +1 en Région Bruxelles-Capitale) soit un rayonnement d'action susceptible de toucher 3.251.766 habitants soit près de 69 % de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles (+2 % par rapport à 2017).

→ Évolution du budget du secteur :

Subventions	2018	2017
Subv. fonctionnement	18.305.425 €	17.212.370 €
Décret emploi	7.915.641 €	6.966.878 €
Projets extraordinaires	650.887 €	524.875 €
Subv. équipement	439.948 €	26.823 €
Subv. fédérations	224.340 €	223.890 €
TOTAL	27.536.241 €	24.954.836 €



Fréquentation selon les activités organisées

Pour 2018, la collecte et l'analyse des données chiffrées ont porté sur l'intégralité des rapports d'activités des 117 Centres culturels reconnus, contrairement à la publication précédente où un échantillon de 30 Centres culturels avait été sélectionné.

Ces données doivent être interprétées avec beaucoup de prudence et constituent davantage un panorama car il n'existe pas, à ce jour, de modèle standardisé de récolte¹ des données pertinentes au sein du secteur (chaque Centre culturel a été invité à transmettre les données dont il disposait selon la méthode en vigueur au sein de son association).

Malgré cela, ces résultats montrent le dynamisme des Centres culturels et mettent en évidence à la fois leur place incontournable dans le paysage de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles et leur contribution importante aux politiques culturelles. La somme des chiffres fournis est impressionnante et révélatrice de la force des Centres culturels : 1.170.292 personnes ont été touchées d'une manière ou d'une autre par les activités des Centres culturels.

(1) Le décret du 21 novembre 2013 et son arrêté d'exécution n'en prescrivent pas, invitant chaque Centre culturel à construire les indicateurs pertinents et adaptés à sa réalité territoriale et d'action.

Ces données composent une intéressante photographie du rayonnement du secteur par la richesse de l'offre proposée aux citoyens et dans sa capacité à toucher les populations, que ce soit par des activités se déroulant au sein des infrastructures des Centres culturels, en décentralisation ou en plein air. Ainsi, les festivals et manifestations extérieures ponctuelles apportent une importante fréquentation et sont un catalyseur de publics pour les Centres culturels. Mais la richesse du secteur se niche dans la variété des activités proposées : expositions, concerts, journées culturelles, festivals, ateliers ou formations d'éducation permanente, activités autour de la littérature ou de l'audiovisuel...

L'analyse des rapports d'activités se trouve complexifiée par la diversité des réalités d'action et l'absence d'un référentiel statistique commun. Si 22 Centres culturels proposent des données chiffrées consolidées, 13 Centres culturels ne présentent aucune information de fréquentation, à l'exception parfois d'une liste d'activités sur base de laquelle il faut tâcher de reconstituer le nombre d'activités proposées. Entre les deux extrêmes, la plupart des Centres culturels présentent des données inégales selon le domaine d'activités : les données portant sur la diffusion des arts de la scène et l'audiovisuel sont plus présentes, elles sont plus faciles à recueillir. Le ticketing permet de disposer d'une base pour comptabiliser autant les activités que les publics qui y participent numériquement. Le recensement chiffré se heurte également à des pratiques différentes entre les Centres culturels : pour exemple, certains intègrent dans leur périmètre des activités hébergées et des mises à disposition de locaux, ce qui tire la fréquentation vers le haut.

Ainsi, pour les expositions, il existe des usages différents : certaines expositions durent une journée alors que d'autres s'inscrivent dans une temporalité plus longue. De même, à l'exception du vernissage, il est souvent compliqué d'entrevoir la totalité de la fréquentation.

Dans le secteur de l'éducation permanente, on note une grande variété d'activités qui s'inscrivent dans un sens global qu'il est parfois difficile d'isoler dans une catégorisation chiffrée.

Comme cela a déjà été souligné lors des années précédentes, il est impossible d'établir une « intensité de participation » ou des « niveaux de participation » tout comme il est impossible, à l'heure actuelle, de proposer des lectures genrées et par catégories d'âge.

Enfin, le décret du 21 novembre 2013 invite les Centres culturels à mettre en œuvre des « opérations culturelles », c'est-à-dire des ensembles d'activités issues de différentes disciplines, articulées autour d'un enjeu de société et répondant à la fois à plusieurs fonctions culturelles (diffusion, création, participation, animation, etc.) : cette conception qui privilégie la transversalité a rendu moins aisée la lecture des activités par catégorie culturelle.

La lecture de la totalité des rapports d'activité était un préalable pour appréhender la réalité du reporting. Sur cette base, une proposition très schématique de grille de collecte a été conçue par la Direction des Centres culturels et a été envoyée à différentes institutions qui ont fait la demande d'un modèle. La deuxième étape sera la mise en place d'un groupe de travail avec des représentants du secteur afin d'identifier les indicateurs pertinents et d'avancer ensemble vers une typologie et une structuration communes qui tenteront de prendre en compte les diversités. La diffusion des arts de la scène sera probablement l'axe d'amorce et de structuration de ce chantier étant donné que ces données sont souvent les plus accessibles.

Le recensement des chiffres reprend principalement les domaines des interventions de l'Administration générale de la Culture. Les données sont présentées selon ces catégories ainsi que la fréquentation du jeune public et des scolaires, données intéressantes dans le cadre du Parcours d'éducation culturelle et artistique. Ces dernières ne sont données que pour les domaines qui permettaient de les préciser et de les recenser.

a) Fréquentation par catégorie (nombre d'activités et publics)

Expositions	380	92.290
Arts de la scène	3.459	760.200
Éducation permanente	3.183	62.351
Audiovisuel	1.063	116.568
Littérature	13	4.160
Journées culturelles	76	13.958
Pluridisciplinaire	56	10.235
Total avec répartition¹	8.230	1.059.762
Total général²		1.170.292

b) Fréquentation jeune public et scolaires

	Jeune public	Scolaires
Expositions	<i>Donnée non disponible</i>	6.948
Arts de la scène	37.998	145.709
Éducation permanente	4.036	9.119
Total	42.034	161.776

La catégorie « expositions » s'entend dans un sens large. Si les Centres culturels organisent des dizaines de manifestations, celles-ci concernent à la fois des expositions thématiques d'éducation permanente et des expositions d'arts plastiques mettant en avant le travail d'artistes professionnels ou amateurs. La fréquentation est quant à elle sous-évaluée en l'absence de ticketing. Certaines expositions sont organisées dans des lieux publics ; dès lors, il est difficile d'isoler la fréquentation exclusive des expositions des personnes de passage. Souvent, les données de fréquentation reposent sur des estimations ou le nombre d'invitations envoyées au vernissage.

Sans surprise, la catégorie « arts de la scène » est à la fois la plus importante et celle qui nous permet d'établir les chiffres les plus fiables, elle est souvent le dénominateur minimal chiffré des rapports d'activités. Cependant, il serait dangereux de prétendre que 64 % de la participation des publics aux activités des Centres culturels sont réservées aux seuls arts de la scène. La qualité des chiffres gonfle naturellement la répartition par rapport aux autres domaines. De plus, comme cela est souligné en introduction, certains festivals, organisés avec les Centres culturels, tirent les chiffres vers des sommets. Cependant, la lecture des rapports d'activités nous permet de percevoir le grand rôle des Centres culturels dans la diffusion au bénéfice des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que ce soit par des résidences ou l'accueil de spectacles qui tournent à travers la FWB, les Centres culturels jouent un rôle fédérateur en faveur des arts de la scène. La fréquentation jeune public et surtout celle des scolaires, principalement orientée vers des activités de théâtre et des concerts, est également assez considérable et intéressante, en particulier dans le cadre de la mise en application du PECA.

Il faut se garder de toute conclusion par rapport aux données chiffrées liées au secteur de l'éducation permanente. En effet, c'est un domaine pour lequel la transmission des chiffres est la moins développée. Il est ainsi rare d'avoir un reporting

(1) Total avec répartition = total des activités (et nombre de participants) pouvant être rattachées à une catégorie.

(2) Total général = total du nombre de participants mentionnés par les Centres culturels, sans que ces participants ne puissent être précisément rattachés à une activité ou une catégorie.

précis à l'exception du nombre d'activités, dès lors on ne sera pas étonnés de l'apparente différence entre le nombre important d'activités et le relativement faible chiffre de fréquentation, ce dernier étant clairement sous-évalué sur base de l'absence récurrente de chiffres.

La catégorie « audiovisuel » regroupe majoritairement des projections cinématographiques et parfois des documentaires. Ce n'est pas un type d'activités uniformément répandues à travers le réseau des Centres culturels, cependant le ticketing nous permet d'avoir une visibilité de la participation.

La littérature est un domaine moins représenté, même si certains Centres culturels l'investissent par des activités et la participation à des festivals dédiés, souvent en complémentarité avec les bibliothèques publiques.

De nombreux Centres culturels organisent des « journées culturelles », mais en absence de définition précise, la nature même de ces événements n'est pas unifiée : on retrouve autant des journées de mise en valeur du patrimoine local que des visites à des expositions ou manifestations plus ou moins géographiquement lointaines et certains Centres culturels organisent même des voyages thématiques au-delà des frontières belges.

La catégorie « pluridisciplinaire » reprend principalement des groupes d'activités organisées par des Centres culturels qui envisagent la programmation par « opérations culturelles » dans la perspective du décret des Centres culturels.

Enfin, le reporting prévoit une catégorie « total sans répartition » qui reprend les activités qui n'apparaissent pas dans les catégories précitées ou qui recouvrent des activités multiples comme des journées festives qui ne rentrent pas dans ces catégorisations.

> LE CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE NANINNE

Qui n'a un jour emprunté une tente ou du matériel scénique à Naninne ? Le Centre, créé il y a un peu plus de 40 ans, n'a cessé de mettre à la disposition des organisations de jeunesse, des institutions ou de toute autre association un matériel de qualité et performant. Naninne n'est pas qu'un centre de prêt, il est aussi un lieu où tout ce matériel est stocké, préservé et réparé. Son ambition : satisfaire un public de plus en plus large et se faire connaître au-delà du territoire provincial sur lequel il est implanté.

En 1949, le surplus de matériel des armées anglo-canadiennes et américaines ainsi que les fameuses tentes SNJ faisaient le bonheur des utilisateurs. Depuis, le Centre de prêt conseille et trouve des solutions pour favoriser chaque activité. Deux éléments caractérisent particulièrement le lieu : la centralisation des ressources et la rotation importante du matériel. Dans un complexe de 10.000 m², les équipes de Naninne fabriquent et entretiennent une partie du matériel. La seule contrepartie demandée à l'utilisateur : la souscription à l'assurance tous risques proposée à un prix démocratique.

Le Centre n'a plus pour vocation de prêter exclusivement du matériel de camping, mais aussi du

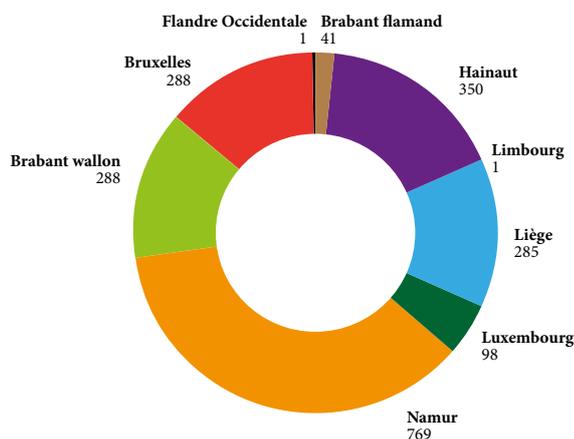


matériel audio et vidéo de grande qualité : photo-prise de vue, vidéo, matériel scénique, photo-projection, matériel de concert, éclairage scénique, éclairage photo-vidéo, matériel d'exposition et didactique, etc.

Le « sous-financement » du Centre de prêt a amené à envisager des solutions alternatives aux problèmes rencontrés. À Naninne, on favorise une remise en question permanente des agents afin d'améliorer les services tout en visant l'amélioration continue. L'équipe dirigeante est à l'écoute du personnel grâce à la mise à disposition de plusieurs boîtes à idées. Celles-ci stimulent la créativité, l'impulsion et l'imagination.

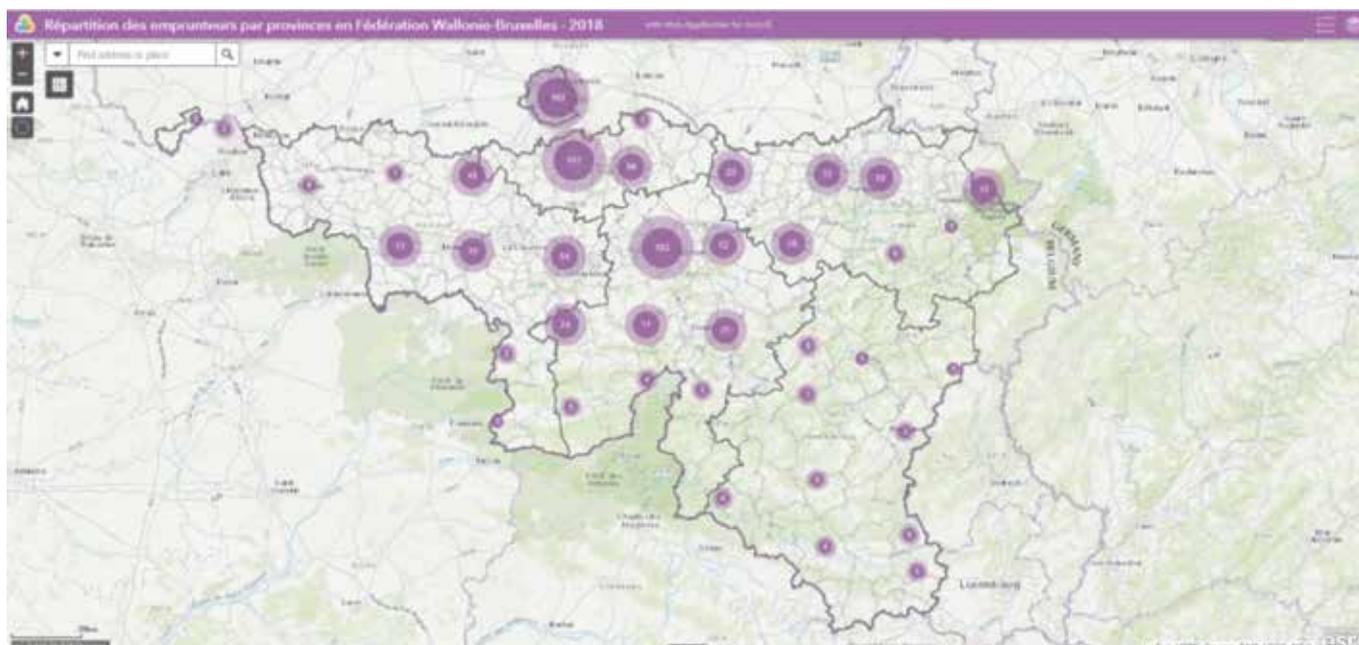
Nombre de prêts par province

	2016	2017	2018
Province	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
Brabant flamand	41	36	41
Hainaut	416	368	350
Limbourg	2	0	1
Liège	356	339	285
Luxembourg	97	108	98
Namur	903	765	769
Brabant wallon	334	312	288
Bruxelles	426	345	288
Flandre Occidentale	0	0	1
Total	2.575	2.273	2.121



Matériel prêté

	2016	2017	2018
Type de matériel	Nombre de pièces prêtées	Nombre de pièces prêtées	Nombre de pièces prêtées
Éclairage scénique	16.325	26.983	28.809
Projection photo	72	72	73
Prise de vue photo	186	9	19
Vidéo	1.467	1.629	1.588
Éclairage prise de vue	177	158	151
Audio	14.124	13.782	13.950
Exposition	7.647	6.471	6.310
Didactique	97	95	65
Couchage	2.942	3.141	2.253
Matériel scénique	32.382	36.610	34.606
Mobilier	54.215	44.301	49.487
Tente	7.642	7.700	7.681
Sonorisation intérieure et extérieure	37	33	33
Matériel festival	0	2	0
Vidéoprojecteurs PRO	3	1	4
Total	137.316	140.987	145.029



Cette carte de prêts indique que les prêts se concentrent dans les zones les plus proches du Centre de prêt. La volonté du Centre est de promouvoir l'offre sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le personnel du Centre de prêt

	2016	2017	2018
Nombre d'équivalents temps plein	55	54,4	56,2

> POINTCULTURE¹

En 2018, le contrat-programme de PointCulture s'est vu prolongé par un avenant, afin de pouvoir préparer le futur en toute sérénité. Une nouvelle convention de deux ans sera signée en 2019 et qui couvre la période suivante : du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Les données chiffrées de PointCulture se lisent d'une manière différente et liée au principe du travail sur une saison. Elles chevauchent allègrement deux années : 2018 et 2019.

Si le nombre de prêts tend à diminuer, ce qui semble tout à fait attendu au vu des évolutions technologiques et des pratiques du public, il est intéressant de constater que les PointCulture offrent des activités qui récoltent un certain taux d'adhésion du point de vue du public participant. Ces dernières s'articulent autour de grands thèmes déclinés à leur tour par l'extension des

missions : l'information sur l'offre culturelle, la diffusion et la promotion culturelle, l'éducation et la médiation culturelle ainsi que la valorisation de son patrimoine sonore et audiovisuel.

La saison 2018-2019 de PointCulture sera marquée par une réorganisation des objectifs en vue du changement distillé par la future convention. Il s'agit de renforcer le travail de médiation au sens large. Cet objectif aura un impact sur le travail de l'ensemble des équipes tant au niveau de la communication que des services éducatif et audiovisuel. Cette saison sera également marquée par un arrêt du prêt, puis une reprise de celui-ci suite aux remous provoqués par cette situation dans l'opinion publique. La valorisation du rôle documentaire des collections reste un axe fort tant dans la mise en place du programme d'activités que de la production éditoriale. Au cours de cette saison, PointCulture s'est attaché à tisser du lien entre les différents secteurs culturels.

(1) Les chiffres relatifs à PointCulture sont donnés sur base de la saison 2017-2018.

Données d'ensemble

	2015	2016	2017	2018
Population globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.571.072	4.594.672	4.609.997	4.806.077 ¹
Nombre de communes desservies	66	66	66	66
Nombre de PointCulture fixes (Bruxelles, ULB Ixelles, Louvain-la-Neuve, Liège, Namur, Charleroi)	6	6	6	6
Nombre de PointCulture mobiles	2	2	2	2
Nombre de prêts (sans les médiathèques transférées)	548.624	458.717	379.756	321.734
Nombre de prêts (avec les médiathèques transférées)	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	391.785
Collections	722.561	684.961	674.013	629.746
Activités réalisées (en ce compris les animations)	905	690	496	465
Nombre de personnes assistant aux activités	12.700	16.131	16.243	17.830
Nombre d'emprunteurs actifs (sans les médiathèques transférées)	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	8.733
Nombre d'emprunteurs actifs (avec les médiathèques transférées)	24.833	Non communiqué	Non communiqué	11.206

Le personnel de PointCulture

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre d'équivalents temps plein	106,2	105,7	86,90	94,7

Budget PointCulture

	2015	2016	2017	2018
Subside Fédération Wallonie-Bruxelles	5.999.000 €	5.999.000 €	5.999.000 €	6.060.000 €
Intervention Fédération Wallonie-Bruxelles pour harmonisation des barèmes dans le secteur non marchand	1.010.000 €	1.029.582,64 €	1.073.474,47 €	1.108.446,63 €
Recettes propres	1.325.000 €	1.116.164,74 €	1.039.684,82 €	830.155,96 €

> LA BIBLIOTHÈQUE ESPACE 27 SEPTEMBRE

Usagers, prêts, personnel et collections

	2015	2016	2017	2018
Usagers	24.410	24.809 2.000 emprunteurs actifs (sans compter les usagers qui travaillent sur place sans emprunter)	25.174	24.809 1.285 emprunteurs actifs
Nouveaux usagers	399	334	377	392
Prêts	16.881	15.751	16.235	14.958
Nombre d'équivalents temps plein	22	22	21	20
Documents	600.000	601.370	606.000	611.000
Périodiques	650	590	280	280

(1) Population totale au 1/1/2017, moins les communes germanophones, moins 10 % de la Région de Bruxelles-Capitale pour les néerlandophones.

Origine professionnelle des usagers (à titre indicatif)

	2018
Enseignants	12,68 %
Étudiants	24,66 %
Fonctionnaires	43,11 %
Retraités	3,03 %
Autres	16,57 %

2018 : une année riche en activités à destination d'un public varié

En 2018, conformément à ce qui avait été annoncé dans le plan quinquennal de développement de la lecture (PDL 2017-2021), la Bibliothèque Espace 27 septembre a poursuivi sa mutation en vue de devenir un pôle d'attraction dans le quartier... tout en assurant ses tâches classiques de prêt, de consultation et de conservation. Sur le terrain, elle a multiplié les activités, expositions et animations. Des programmations qui s'adressaient le plus souvent à tous les publics et à toutes les classes sociales de la population mais aussi une exposition littéraire autour du poète Norge.

À l'occasion du colloque de la Fédération Bruxelloise de Soins Palliatifs au mois de novembre, les diverses conférences suivies de débat organisées dans la bibliothèque ont drainé une affluence importante autour du thème de la fin de vie et de son traitement médical éventuel envisagés par les différentes confessions religieuses de notre pays ainsi que dans une perspective laïque. Elles ont fait découvrir la réalité du terrain dans les hôpitaux auprès d'un public fidèle.

Les visites de la bibliothèque organisées par un agent pour des classes du secondaire se sont poursuivies et ont continué à engendrer un nombre d'inscriptions élevé dans une tranche d'âge qui n'a pas souvent l'occasion de fréquenter les bibliothèques en dehors du cadre scolaire.

La bibliothèque a continué à promouvoir le système d'emprunts numériques « Lirtuel », mais on ne peut pas dire que le prêt interbibliothèques fonctionne au mieux dans la mesure où la bibliothèque ne fait toujours pas partie intégrante du réseau des bibliothèques publiques et que son catalogue n'est pas moissonné régulièrement par Samarcande.

C'est un objectif prioritaire pour l'avenir.

Enfin, la bibliothèque continue à jouer un rôle non négligeable dans les secteurs de l'intégration sociale et de l'éducation permanente, notamment, en accueillant une proportion croissante de jeunes d'origine immigrée qui sont le plus souvent domiciliés à Molenbeek et plus largement dans la zone de Bruxelles Ouest. La bibliothèque leur permet d'avoir accès aux ouvrages et à la documentation indispensable à la réussite de leur parcours scolaire. Elle possède également l'avantage de mettre à leur disposition plusieurs salles de lecture avec accès gratuit au Wifi (110 places assises) où ils peuvent étudier en toute sérénité. Cette offre substantielle comble une grande lacune au niveau des infrastructures de la commune. D'autant plus que ces jeunes vivent pour la plupart dans des familles nombreuses et précarisées où l'espace dévolu à l'étude et à la culture est par définition réduit.

En 2018, de nouvelles synergies se sont traduites dans le cadre de la Langue française en fête (Direction de la Langue française) par une exposition autour du livre de Dominique Maes, activité majeure qui a permis d'organiser des animations ciblant des groupes scolaires, grâce à la collaboration fructueuse avec le Service de la Langue française.

Dans un esprit de renforcement de la collaboration entre les secteurs de la Lecture publique, la bibliothèque a accueilli les collègues de la Réserve centrale de Lobbes pour une journée d'échanges fructueux autour des différentes pratiques et expériences de travail.

Tout au long de l'année, de nombreuses tables thématiques en rapport avec l'actualité ont rencontré un grand succès qui se traduit toujours par des emprunts « coup de cœur ».

Le coin jeunesse a été considérablement renforcé au niveau des albums pour enfants qui ont commencé à rencontrer un grand succès auprès des parents qui fréquentent la bibliothèque.

Grâce à toutes ces activités et à ses collections et son offre de locaux d'étude pour les étudiants du quartier, la Bibliothèque Espace 27 septembre devient progressivement une bibliothèque de référence sur son territoire et constitue réellement une vitrine positive de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nombre d'animations	27 activités principales
Nombre de participants	env. 2.000 (le public s'attardant aux tables thématiques est difficilement comptabilisable)

3



Les chiffres clés du Réseau public de la Lecture





A) LES USAGERS, LES INSCRITS ET LA FRÉQUENTATION

INTRODUCTION

2018 permet au Réseau public de la lecture une avancée certaine. Le réseau reçoit la certitude de pouvoir intégrer, en janvier 2019, 19 bibliothèques qui avaient rentré un dossier courant 2014 et qui n'avaient pu jusque-là faute de moyens budgétaires suffisants se voir enfin reconnaître sous la nouvelle législation. Ces 19 bibliothèques cheminaient sous le décret 1978 et n'attendaient qu'un feu vert pour passer enfin sous les auspices de la législation 2009. Il s'agit des bibliothèques de : Bernissart, Celles, Châtelet, Estaimpuis, Genappe, Habay-la-Neuve, la bibliothèque itinérante du Hainaut, Jemeppe-sur-Sambre, Lessines, l'itinérante de Liège, l'opérateur d'appui de Liège, Limbourg, l'opérateur d'appui du Luxembourg, Namur, Quaregnon, Seneffe, Virton, Wavre, Welkenraedt. Après quelques années de difficultés budgétaires qui bloquaient toute possibilité de reconnaissance ou même de maintien de reconnaissance, un vent léger d'optimisme souffle à nouveau sur la lecture publique.

Comme chaque année, et ce depuis 17 ans, la publication du rapport sur l'état du Réseau public de la Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles ressemble à un instantané, une lecture du quotidien professionnel de l'ensemble de la lecture publique. Un décodage nourri par le travail exceptionnel réalisé chaque année par tous les opérateurs du réseau : les rapports d'activité. Souvent maudits pour leur caractère fastidieux et pourtant cités en exemple à de multiples reprises par tous les secteurs qui ne disposent pas de données aussi fiables et complètes. Le savoir-faire des bibliothécaires fournit des informations précieuses autant multiples que variées et permet de pouvoir croquer des évolutions, de tenter de percevoir des mutations sous-jacentes. Les statistiques fournies depuis 17 ans offrent à la lecture de tous une source indispensable de constats et d'évolution.

En 2018, pour la première fois depuis longtemps, une évolution se fait sentir quant au nombre

d'usagers. Jusqu'en 2017, le constat restait le même : la diminution du nombre d'usagers semblait ne pouvoir se tarir. Et pourtant, cette année, un changement fait démentir toutes les prévisions anciennes : le nombre d'usagers est cette fois en augmentation. Un accroissement léger de 5,4 %, certes, mais une progression si rare qu'il est agréable de le relever. Un effet des cinq nouvelles reconnaissances actées en 2017 ? Ou plutôt un retour progressif des lecteurs vers les bibliothèques et leurs multiples possibilités ? Il suffit de pousser la porte d'une bibliothèque pour y découvrir une richesse insoupçonnée d'activités. Signe de l'évolution entamée dès avant 2009 et entérinée par le décret, les couloirs des bibliothèques vivent désormais de multiples manières. Si on y croise des usagers à la recherche du dernier Amélie Nothomb, il n'est pas rare d'y rencontrer également un jardinier à la recherche de graines à échanger.

En 2017, une hausse impressionnante de 25 % des prêts avait été constatée, 2018 ne poursuivant pas cette hausse. Les bibliothèques renouent avec des chiffres plus conformes aux analyses précédentes, diminution eu égard à l'année exceptionnelle 2017, mais en hausse de 0,2 % par rapport à 2016. Pour comprendre ces variations, il suffit de se rappeler que des événements peuvent pousser certains usagers à lire et emprunter beaucoup plus et que certaines bibliothèques peuvent réaliser des taux d'emprunt exceptionnels mais qui finalement seront lissés dans la masse totale des prêts de l'entiereté du réseau. 2017 sera un accident positif, un phénomène dû au hasard qui sera sans nul doute susceptible de se reproduire à l'avenir.

Un opérateur culturel

Depuis l'adoption du nouveau décret en 2009, et déjà auparavant pour la plupart d'entre elles, les bibliothèques publiques ont acquis un certain nombre d'atouts qui les assimilent à de véritables opérateurs culturels. Elles ne sont plus associées uniquement à des rayonnages, des mètres de documents, des nombres d'usagers ou de prêts, elles s'ouvrent également sur des missions en rapport avec les besoins spécifiques de leurs usagers. Les bibliothèques ont modifié leur travail de gestionnaire de ressources vers la production de services au public. Elles gèrent des projets, tous plus variés les uns que les autres, mais toujours en lien avec le développement des capacités et des pratiques de lecture. Un opérateur direct vivant est

celui qui se trouve implanté sur un territoire et agit en synergie avec la population de ce dernier. Les bibliothécaires, par l'évaluation continue de leurs actions, n'hésitent pas à remettre en question leurs pratiques, caractéristique incontestable d'un opérateur culturel. Une bibliothèque publique vit avec la population qu'elle dessert. La preuve est à chercher du côté du nombre d'animations réalisées et du taux de participation en constante augmentation chaque année.

D'aucuns avaient imaginé voilà quelques années que le métier de bibliothécaire appartiendrait à la longue cohorte des métiers en voie de disparition. Ils affirmaient que nul n'aurait plus besoin de recourir aux services de ceux qui sélectionnaient les livres. L'accès au savoir ne devait plus avoir besoin de ce conservateur de la connaissance. La pratique nous prouve le contraire. La réalité de la période de confinement en 2020 prouve tout l'intérêt de ce métier toujours en mutation. Les bibliothèques ont été sollicitées à de multiples reprises par des usagers en mal de lecture ou d'accès via la plateforme Lirtuel. Les bibliothèques étaient fermées, sans accès, le bibliothécaire a réfléchi à une possible mise à disposition des documents. Le bibliothécaire n'a cessé de se former et même de proposer des formations aux usagers pour l'initier au futur du livre.

Véritable opérateur économique, la bibliothèque ne s'analyse pas forcément sous cet angle et pourtant son poids économique peut se mesurer de manière très concrète. Il suffit de relever l'ensemble de ses dépenses ou d'analyser ses statistiques de fréquentation. Ces dernières sont les signes indéniables de la prospérité d'une collectivité, de son investissement dans la culture et dans le service aux citoyens. De plus, la bibliothèque constitue un levier économique, elle occupe du personnel, elle agit sur le marché éditorial par ses achats et sa politique documentaire. Les choix qu'elle pose, en fonction de l'analyse de son public, sont loin d'être anodins. Elle procède à des acquisitions de livres papier et, depuis peu, de livres numériques. Une bibliothèque permet donc à des auteurs, des librairies, des éditeurs, des distributeurs, des agences de périodiques, des relieurs, des camionneurs, des vendeurs de meubles, des papeteries, des compagnies de système informatique de vivre. Et la liste est loin d'être exhaustive. Les opérateurs directs, de par leurs diverses missions, constituent des institutions culturelles, sociales et politiques vitales pour la société, mais également économiques.

Bibliothèque actrice de bien-être social

En 2018, une bibliothèque ne se définit plus en fonction de sa collection, mais de ce qu'elle propose aux usagers. Que le lecteur habite la ville ou la campagne, il partage les mêmes aspirations. La bibliothèque doit être ce lieu vivant qui développe des projets dans un objectif de changement social. Et c'est bien ce que le législateur souhaitait en 2009, en proposant un décret qui fait la part belle aux développements des pratiques de lecture ou des capacités langagières. Il y a mis en filigrane les notions qui permettent aux opérateurs directs d'être de véritables lieux d'accueil pour l'ensemble des composantes de la société. Il propose des médiations, des formations, des animations des expositions, des ateliers aux formes multiples. Bref, la bibliothèque accroît le bien-être social de ses usagers et même de ses non-usagers.

Les bibliothèques publiques accordent aux publics dits éloignés de la lecture une attention particulière, elles développent des activités spécifiques tout en maintenant une transversalité entre les publics pour éviter les ghettos culturels. Les programmations d'activités sont réfléchies à long terme afin d'assurer un travail en profondeur et éviter un « one-shot » aussi futile qu'inadéquat. L'année 2018 ne fait pas exception en la matière. Les expériences d'ateliers lecture, écriture ou même de jeux en prison en sont un exemple étonnant. Le public des détenus se transforme en acteur de leur propre réinsertion sociale.

Partenaire privilégié

L'actualité quotidienne des bibliothèques publiques démontre leur formidable potentiel de coopé-

ration. Les partenariats constituent toujours l'ossature autour de laquelle elles fondent leur ordinaire. Si le public a semblé un temps désertier leurs murs, les professionnels du livre n'ont eu de cesse de partir à la rencontre de ce public réputé lointain. Ils ont très rapidement compris que leurs moyens ne leur permettraient pas d'accomplir l'ensemble de leurs missions. Sans crainte ou alors avec de légères réticences, les bibliothécaires sont sortis de leurs murs pour se rendre là où se trouvait le public qui ne venait pas à eux. Les écoles, les crèches, les prisons, les hôpitaux, les parcs en été, il n'existe pas de lieu inatteignable. L'imagination et la créativité sont légion. Et toutes ces actions sont menées en partenariat. Elles sont nombreuses, 7.514 projets en 2018, dont 3.425 avec des écoles. Ce partenaire historique et privilégié reste toujours le premier contact des bibliothèques publiques.

Les partenariats sont loin d'être des actions simples à mener, si cela semble une évidence dans leur conception, la réalisation correspond souvent à un chemin semé d'embûches. Les questions qui se posent à l'orée de toute association ponctuelle ou plus durable sont nombreuses. L'objectif se doit d'être partagé par l'ensemble des partenaires autour de la table. Le projet devra faire l'objet d'une évaluation par l'ensemble des partenaires. Chacun établira ses missions respectives afin de poursuivre cet objectif commun. Le parcours est souvent semé d'embûches, mais au final, les partenaires n'y voient que des solutions positivement négociées. Les enjeux des partenariats se dessinent en filigrane : opportunité face à des contraintes communes et possibilité pour chacun d'intervenir selon ses moyens dans des projets culturels et sociaux.

> USAGER TYPE

Partir à la rencontre de l'utilisateur est un défi quotidien pour tout bibliothécaire. Connaître le profil de tout usager, qu'il soit habituel, ponctuel voire séjournant, se révèle aussi indispensable que connaître le profil du non-usager, celui qui n'entre jamais dans une bibliothèque. Percevoir l'utilisateur dans toutes ses caractéristiques permet par déduction de découvrir celui qui ne l'est pas et d'amener ce dernier à franchir les portes de l'opérateur culturel. Combien

d'utilisateurs individuels se sont-ils dirigés vers la bibliothèque en 2018 ? 426.504 en tout et pour tout. Un chiffre qui peut sembler faible mais qui constitue toutefois une augmentation par rapport aux années précédentes. Une hausse de 5,4 % est constatée par rapport au chiffre 2017. Le constat est sujet à réflexion, si le nombre d'utilisateurs en bibliothèque diminuait de manière régulière depuis 2009, il repart désormais à la hausse.

L'utilisateur en bibliothèque ne se cantonne pas aux usagers individuels, les collectivités sont toujours présentes, même s'il faut le constater la tendance, là, se conjugue depuis 2016 avec une diminution. En conséquence, le nombre d'utilisateurs induits dans ces collectivités subit lui aussi une diminution. Et pourtant, le chiffre total d'utilisateurs est en augmentation : 863.926. Ce chiffre reprend le total des usagers individuels auquel s'ajoutent le nombre d'utilisateurs induits en collectivité et celui des itinérantes. Ce nombre était de 832.186 en 2017 et de 830.186 en 2016. La hausse est appréciable et signe que les bibliothèques trouvent une manière toujours plus pointue d'attirer un nouveau public.

Franchissons les murs d'une bibliothèque et qui rencontrons-nous en majorité ? Il est parfois difficile de détailler le portrait de l'utilisateur type. Si l'on compare par rapport à l'ensemble des usagers, il nous faut constater que l'utilisateur est souvent jeune. Ils forment sur la masse totale des usagers un pourcentage de 51 %, mais surtout si l'on compare avec la population desservie, ils viennent large-

ment en tête. Un constat qui s'explique aisément par la gratuité du prêt dont bénéficie cette catégorie de la population et par le partenariat historique avec l'enseignement. C'est classiquement à Bruxelles que cette tendance est la plus marquée ; cette année encore, ils sont plus de 55 % à fréquenter la bibliothèque.

L'utilisateur de moins de 18 ans reste très majoritaire au sein des collectivités. 83,5 % ont moins de 18 ans. Rien d'étonnant puisque la plus grande partie des collectivités est formée par des établissements scolaires. Les élèves accompagnés de leurs enseignants sont également très présents dans les itinérantes. Les bibliobus drainent sans conteste un public majoritairement jeune. Les arrêts près des écoles expliquent sans doute le phénomène, mais si ce dernier se poursuit, c'est que la satisfaction des usagers est visiblement comblée. Le chiffre global des usagers des itinérantes est en hausse en 2018, ce qui n'empêche pas ces opérateurs mobiles de réfléchir à leur avenir et à la manière d'orienter le futur des itinérantes.

> INDICATEURS DE LA FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution entre 2017 et 2018	Évolution entre 2011 et 2018
Inscrits individuels	461.811	451.894	445.804	451.185	437.026	411.959	404.562	426.504	+5,4 %	-7,6 %
Nombre de collectivités	16.930	17.633	15.982	17.030	18.093	23.933	21.694	21.107	-2,7 %	+24,7 %
Estimation du nombre d'individus que représentent les collectivités	327.463	336.962	317.524	363.680	358.160	384.879	378.789	366.367	-3,3 %	+11,9 %
Nombre d'animations	39.033	45.015	45.293	50.764	51.105	51.805	53.221	55.275	+3,8 %	+41,6 %
Personnes ayant participé aux animations des bibliothèques publiques	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	872.915	875.953	+0,3 %	+20,1 %
Nombre de personnes touchées par les initiations à Internet et au multimédia	28.620	29.223	38.542	26.436	29.429	23.532	22.025	34.076	+54,7 %	+19,1 %

> USAGERS INDIVIDUELS ET USAGERS COLLECTIFS

2018 apparaît comme une année de confirmation de la stabilisation de fréquentation des bibliothèques publiques. Le seul recul constaté est celui des collectivités (-2,7 %) et du nombre de leurs usagers induits (-3,3 %) en comparaison avec 2017. Le nombre global d'utilisateurs (nombre d'utilisateurs individuels additionné à celui des usagers en collectivités)

présente une augmentation : il se chiffre à 792.871, il était de 783.656 en 2017. Un tout petit pourcentage d'augmentation qui ne permet pas de crier victoire, mais qui conforte l'impression de stabilité déjà constatée en 2017. De plus, comme évoqué plus haut, si on ajoute à ce chiffre le nombre d'utilisateurs en bibliothèque itinérante (863.926 au total), on

peut affirmer que le travail mené en bibliothèque satisfait non seulement les usagers et les fidèles, mais qu'en outre il séduit un autre public qui ne demande qu'à se déplacer en bibliothèque.

La vitalité du réseau public de la lecture est loin de se mesurer uniquement par son nombre d'usagers. Il est loin le temps où les citoyens ne se rendaient en bibliothèque que pour y choisir un livre ou l'y ramener. Aujourd'hui, la fréquentation d'une bibliothèque se mesure par le nombre de visiteurs qui franchissent la porte pour s'y adonner à des activités d'un tout autre type. Les séjournateurs, tout qui ne dispose pas forcément d'une carte d'usager, et est de ce fait difficilement quantifiable, sont très présents. On se rend désormais dans ces temples du livre pour y écouter un spécialiste discourant sur les bienfaits de l'économie durable, pour y suivre un atelier d'écriture, pour y échanger des graines et même pour y participer à une *murder party*. Si la quantité exacte de séjournateurs est en l'état difficile à fournir, il est un chiffre qui lui est connu : celui du nombre de participants aux animations. En 2018, ils ont été 875.953, soit une hausse de 0,3 % depuis 2017 et de 20,1 % depuis 2011 (année des premières reconnaissances des bibliothèques publiques sous le décret 2009).

Population desservie et « origine » des usagers

Déterminer le pouvoir d'attraction d'une bibliothèque se mesure par l'étendue du territoire de provenance de ses usagers. Plus la zone de chalandise est grande, plus l'opérateur dispose d'un taux d'attraction élevé. En 2018, un taux de 80,1 % de la population est susceptible de pouvoir trouver non loin de son domicile un lieu où pouvoir emprunter un livre ou assister à une animation. Le réseau public de la lecture ne cesse de s'étoffer même si cette fois le pourcentage est moins élevé qu'en 2017, ce qui est à mettre en lien avec la hausse constante de la population sur le territoire et les difficultés budgétaires connues depuis 2014 qui influencent ce chiffre. Ce ne sont pas moins de 526 bibliothèques qui se trouvent aisément accessibles pour tout citoyen qui le désire.

Pouvoir se rendre facilement vers une bibliothèque à pied, à vélo ou en se déplaçant en transport en commun est un atout non négligeable, mais insuffisant pour déplacer des masses de lecteurs. Le pourcentage d'usagers individuels qui se rendent effectivement en bibliothèque est de 11 %. Un taux qui semble varier très peu d'une année à l'autre. Il présente une légère hausse en 2018. Ce pourcentage

s'accroît encore lorsque le calcul est réalisé à partir du nombre total d'usagers (collectivités et itinérantes comprises) : 22,5 %. Un taux intéressant mais qui n'inclut toujours pas les usagers séjournateurs (puisque non calculé comme expliqué plus haut).

Les séjournateurs ne disposent pas d'une inscription en bonne et due forme, mais utilisent l'infrastructure et les services proposés du lieu ; il existe bien une forme d'enquêtes menées par 69 % des bibliothèques sur les activités exercées par cette frange particulière du public des opérateurs directs. Si aucun chiffre global de fréquentation ou d'appartenance sociale n'est fourni, les activités principales de ce groupe sont décrites. Un séjournateur en bibliothèque consulte en majorité des documents. L'observation montre qu'il s'agit en l'occurrence d'étudiants. Le séjournateur effectue également des recherches via Internet, souvent parce qu'à son domicile il ne dispose pas d'accès ou d'un Internet de puissance suffisante. Il suit généralement des animations, mais il vient également pour bénéficier de liens sociaux ou pour boire une tasse de café. La bibliothèque joue alors un rôle important dans la réparation du tissu social mis à mal par une société plus individualiste. Une bibliothèque publique semble remplir dans certains cas un véritable rôle d'intégration sociale, en permettant aux personnes disposant d'un revenu faible de s'y rendre.

S'il existe des usagers séjournateurs, il en va de même pour les collectivités. Certaines d'entre elles se déplacent en bibliothèque sans posséder d'inscription en bonne et due forme. Leurs membres s'y rendent pour assister à des activités, mais aussi pour consulter des documents, surfer sur Internet, plus rarement pour déguster une boisson ou communiquer.

En 2018, deux provinces connaissent une augmentation de leur nombre d'usagers individuels, il s'agit du Hainaut (de 24.546 en 2017 à 25.439 en 2018) et de la Province de Namur (de 27.725 à 34.539). Le nombre d'usagers se tasse légèrement au sein des provinces de Liège, du Brabant wallon, du Luxembourg ainsi qu'à Bruxelles.

L'usager d'une bibliothèque ne se contente pas d'être inscrit auprès d'un opérateur direct, il n'hésite pas à parcourir un certain nombre de kilomètres pour se rendre dans la bibliothèque de sa commune voisine, soit qu'il ne trouve pas son bonheur dans celle qui est la plus proche de son lieu d'habitation, soit qu'il est inscrit dans plusieurs bibliothèques de manière à combler toutes ses

envies. Chaque opérateur direct reçoit ainsi un certain nombre d'usagers originaires d'agglomérations proches : un indicateur qui permet d'apprécier sa zone d'influence culturelle. Ils sont 30 % au total à se déplacer vers le lieu qui leur semble le plus adéquat. Un chiffre en baisse puisqu'en 2017, ils étaient 35 %. Deux facteurs expliquent cette diminution : l'adaptation constante de chaque bibliothèque aux envies de son public et l'amélioration constante du prêt interbibliothèques. Cette année, contrairement aux années précédentes, c'est au Luxembourg qu'on semble se déplacer le plus. Autrefois, c'était à Bruxelles qu'on constatait le plus d'usagers « voyageurs ». La faible distance entre les communes et la qualité/fréquence des transports en commun expliquaient sans nul doute ce constat.

Usagers féminins et masculins

En 2015, et ce pour la première fois, des bibliothèques ont accepté de répondre à des questions de « genre » et d'âge qui nous permettent aujourd'hui de disposer d'une idée plus précise de l'utilisateur qui explore les possibilités des opérateurs directs. 60 % des bibliothèques avaient adhéré à ces demandes en 2015, elles étaient 65 % en 2016. Cette année, comme en 2017, 69 % ont répondu. Ces réponses permettent d'affiner le portrait type de l'utilisateur. Sans conteste possible, l'utilisateur majoritaire de la bibliothèque est une femme. Son âge oscille entre 25 et 49 ans, même si les usagers féminins plus jeunes sont également très fort représentés et ce toutes régions confondues. Les hypothèses émises les années précédentes restent en questionnement à l'heure actuelle :

- les femmes lisent plus de livres que les hommes ;

- elles sont plus attirées par l'espace social proposé par la bibliothèque ;
- elles disposent de moyens financiers moins importants et se rendent en bibliothèque pour pallier ce problème ;
- les bibliothécaires sont en majorité féminines et leur politique d'achat correspond plus à un lectorat féminin...

Ces hypothèses sont toujours à examiner et à vérifier. Autre constat, avant l'âge de 18 ans, la différence entre le nombre d'usagers féminins et masculins est très faible. Plus on avance en âge, plus cette différence s'accroît. Une raison invoquée : les bibliothèques ont toujours développé des liens privilégiés avec les écoles. Ceci explique sans doute cela.

Usagers de moins et de plus de 18 ans

La stabilité de la fréquentation des moins de 18 ans ne faiblit pas d'année en année. La part représentée par les usagers de moins de 18 ans présente un grand équilibre et surtout une légère croissance au fil des ans. Ils étaient 47,5 % en 2015, 47,7 % en 2016, 48,1 % en 2017, ils sont désormais 49,2 % parmi les usagers individuels. Ils constituent le pourcentage le plus élevé parmi la population desservie : 25,4 %. Les adultes ne forment que 7,2 % du total de la population desservie. La déduction pourrait être vite accomplie, le lecteur serait donc plutôt jeune ou plutôt une femme entre 25 et 49 ans. Mais les déductions hâtives sont loin de correspondre toujours à la réalité des faits observés. Gardons en tête qu'une série de lecteurs ou de consommateurs des différentes activités proposées par la bibliothèque ne possèdent pas de carte d'utilisateur et échappent donc à toute statistique...

Usagers de plus et moins de 18 ans parmi les usagers individuels et collectifs

	Usagers individuels			Usagers collectifs			Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers collectifs
	Usagers individuels de moins de 18 ans	Usagers individuels de 18 ans et plus	Usagers individuels totaux	Usagers collectifs de moins de 18 ans	Usagers collectifs de 18 ans et plus	Usagers collectifs totaux		
Brabant wallon	12.529	15.151	27.680	16.741	2.792	19.533	45,3 %	85,7 %
Bruxelles	53.947	42.582	96.529	64.543	7.982	72.525	55,9 %	89 %
Hainaut	46.555	54.636	101.191	95.898	28.980	124.878	46 %	76,8 %
Liège	69.977	71.149	141.126	64.588	4.915	69.503	49,5 %	93 %
Luxembourg	11.534	13.905	25.439	32.090	3.536	35.626	45,3 %	90 %
Namur	15.349	19.190	34.539	31.966	12.336	44.302	44,4 %	72,1 %
Total	209.891	216.613	426.504	305.826	60.541	366.367	49,2 %	83,5 %

Part relative d'usagers individuels jeunes et adultes dans la population totale en 2018

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Population desservie	827.249	3.018.340	3.845.589
Usagers	209.891	216.613	426.504
Pourcentage d'usagers par rapport à la population totale desservie	25,4 %	7,2 %	11 %

Usagers des bibliothèques itinérantes en 2016, 2017 et 2018

	2016			2017			2018			
	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Total
Hainaut	11.190	1.121	12.311	13.281	1400	14.681	10.526	751	3.329	14.606
Liège	6.141	581	6.722	21.108	554	21.662	6.672	616	16.125	23.413
Marche	4.366	948	5.314	16.296	1.063	17.359	4.849	1.109	13.330	19.288
Namur	2.478	994	3.472	2.744	956	3.700	1.897	791	1.820	4.508
Place aux livres ¹	5.416	113	5.529	4.658	464	5.122	31	124	9.085	9.240
Total	29.951	3.757	33.348	58.087	4.437	65.524	23.975	3.391	43.689	71.055²

Nombre d'usagers provenant des communes voisines en 2018

	Usagers individuels	Nombre d'usagers individuels provenant des communes voisines	Pourcentage d'usagers venant des communes voisines parmi l'ensemble des usagers
Brabant wallon	27.680	8.057	29 %
Bruxelles	96.529	27.428	28 %
Hainaut	101.191	31.187	30 %
Liège	141.126	44.121	31 %
Luxembourg	25.439	8.912	35 %
Namur	34.539	7.183	21 %
Total	426.504	126.888	30 %

(1) Place aux livres circule dans la Province de Brabant wallon.

(2) Une hausse du nombre d'usagers qui s'explique par la prise en compte des usagers individuels et des collectivités de manière plus précise et non reprise les années précédentes.

Moyenne des inscrits individuels selon la taille de la commune où le réseau de bibliothèques est implanté

Le tableau ci-dessous offre une vision du nombre moyen d'usagers selon la taille de la commune où le réseau est implanté

Nombre d'habitants	Usagers individuels 2018		
	Usagers de moins de 18 ans	Usagers de plus de 18 ans	Usagers totaux
Moins de 15.000	35.260	82.215	117.475
De 15.000 à 24.999	28.500	29.311	57.811
De 25.000 à 34.999	30.837	32.891	63.728
De 35.000 à 49.999	13.490	12.034	25.524
Plus de 50.000	95.557	66.409	161.966

Usagers individuels hommes et femmes de moins de 18 ans¹

	Usagers de 0 à 2 ans		Usagers de 3 à 11 ans		Usagers de 12 à 18 ans	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Brabant wallon	181	159	2.772	2.566	2.619	2.085
Bruxelles	715	563	9.983	9.032	13.356	10.917
Hainaut	373	406	9.513	8.631	9.874	7.927
Liège	413	415	17.783	15.621	14.781	11.572
Luxembourg	72	59	1.463	1.256	1.507	1.153
Namur	153	127	1.599	1.361	1.176	922
Total	1.907	1.729	43.113	38.467	43.313	34.576

Usagers individuels hommes et femmes de 18 ans et plus²

	Usagers de 18 à 24 ans		Usagers de 25 à 49 ans		Usagers de 50 à 64 ans		Usagers de 65 à 79 ans		Usagers de 80 ans et plus	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Brabant wallon	1.201	680	4.356	1.413	2.116	848	1.516	700	359	201
Bruxelles	6.374	3.527	8.996	4.212	3.574	2.029	2.269	1.079	666	348
Hainaut	6.612	3.951	12.468	4.622	6.002	2.661	3.732	2.152	892	515
Liège	12.165	5.844	15.923	6.435	8.424	3.967	6.065	3.387	1.493	919
Luxembourg	930	449	1.944	546	1.078	384	706	323	209	87
Namur	618	340	2.469	805	1.157	411	682	387	243	83
Total	27.900	14.791	46.156	18.033	22.351	10.300	14.970	8.028	3.862	2.153

(1) Les chiffres sont calculés sur base des rapports des 69 % bibliothèques qui ont répondu à ces questions.

(2) Idem.

Usagers individuels féminins et masculins sur l'ensemble des usagers

	Part représentée par les usagers féminins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers féminins de plus de 18 ans sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers masculins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers masculins de plus de 18 ans sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers féminins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers	Part représentée par les usagers masculins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers
Brabant wallon	37 %	63 %	55 %	45 %	64 %	36 %
Bruxelles	52 %	47 %	65 %	35 %	59 %	41 %
Hainaut	40 %	60 %	55 %	45 %	61 %	39 %
Liège	43 %	57 %	51 %	49 %	66 %	34 %
Luxembourg	38 %	62 %	58 %	42 %	65 %	34 %
Namur	62 %	38 %	54 %	46 %	51 %	49 %
Total	43 %	57 %	58 %	42 %	61 %	39 %

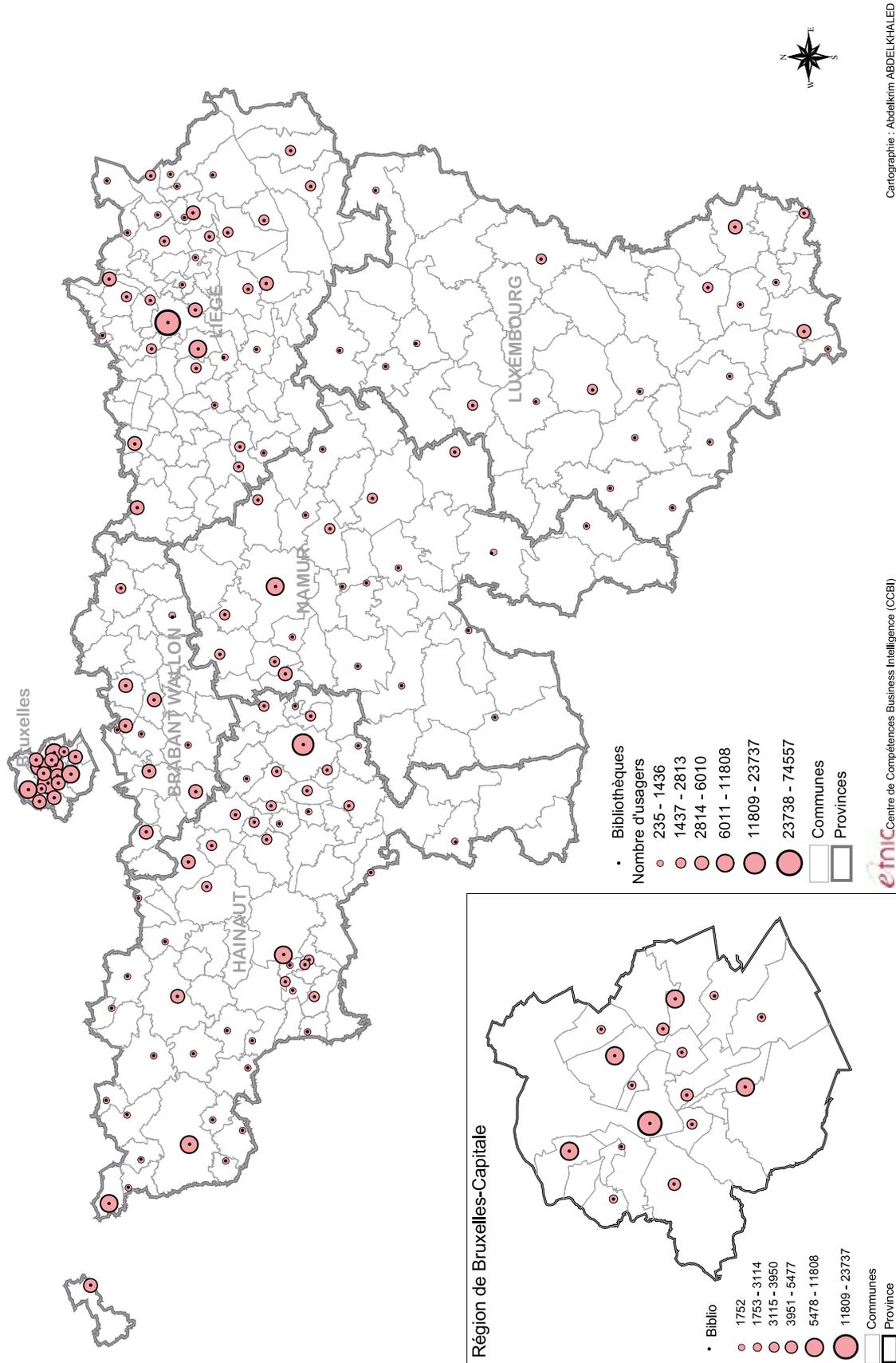
Usagers individuels et populations desservies

	Usagers individuels	Population desservie	
Brabant wallon	27.680	260.228	10,6 %
Bruxelles	96.529	1.028.290	9,4 %
Hainaut	101.191	1.174.079	8,6 %
Liège	141.126	822.774	17,2 %
Luxembourg	25.439	198.489	12,8 %
Namur	34.539	361.729	9,5 %
Total	426.504	3.845.589	11,1 %

Fréquentation des bibliothèques par Province pour les moins et plus de 18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles – 2018

	Usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Usagers de 18 ans et plus parmi les usagers individuels	Population desservie
Brabant wallon	12.529	15.151	260.228
Bruxelles	53.947	42.582	1.028.290
Hainaut	46.555	54.636	1.174.079
Liège	69.977	71.149	822.774
Luxembourg	11.534	13.905	198.489
Namur	15.349	19.190	361.729
Total	209.891	216.613	3.845.589

Nombre d'utilisateurs dans les bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2018





B) LES SERVICES RENDUS PAR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU

Espace culturel, lieu privilégié où se mélangent subtilement accueil et services rendus, la bibliothèque s'immerge dans les arcanes de son analyse territoriale pour déterminer les directions fines de son plan de développement. Un bibliothécaire est peu à peu, au fil du temps, devenu un fin connaisseur des besoins présents et futurs de ses usagers. Le professionnel du livre connaît sa zone d'implantation et n'a de cesse de faire évoluer ces actions de médiation en les adaptant finement aux caractéristiques sociales, démographiques, politiques, culturelles... de son territoire. L'évaluation de chaque action est deve-

nue la norme, une évaluation qui se pratique en fonction des objectifs poursuivis et qui permet une adaptation régulière des services proposés.

Mesurer l'ensemble des services rendus en bibliothèque n'est guère une chose aisée. Pour ce faire, des critères précis ont été retenus. Il s'agit du nombre d'heures d'ouverture, des initiations proposées au public, du prêt (papier et numérique), mais aussi des animations. Ces critères sont le reflet autant d'un dynamisme constructif que d'un lieu de vie et de discussion démocratique implanté sur un territoire.

> ACCUEIL ET ENCADREMENT DES USAGERS

Au fil du temps, les bibliothèques n'ont cessé d'évoluer suivant en cela les transformations profondes de l'économie du savoir et les attentes exprimées ou non du public des usagers. Jauger de manière pertinente l'ensemble des services rendus

par les opérateurs directs passe obligatoirement par une analyse de l'accueil offert. De la qualité de cet accueil dépendent, d'une part, la fidélisation du public jamais acquise d'avance et, d'autre part, la conquête de nouveaux publics. Premier contact

avec la bibliothèque : le personnel. Un accueil chaleureux et courtois, un sourire, une aide efficace et c'est la fidélisation assurée. Accueillir des publics diversifiés et multiples est nettement plus compliqué et nécessite parfois des prises de conscience qui riment avec demandes de formation.

Le public des animations est semble-t-il plus volatil. Il lui arrive de se rendre en bibliothèque pour y suivre une activité sans pour autant s'y inscrire et par conséquent ne plus forcément revenir. Comment arriver à fidéliser ce public de passage ? Une question sous-jacente aux activités proposées. Les bibliothèques ne riment plus avec des lieux austères et silencieux, des publics multiples s'y rencontrent, il importe de veiller à ce que chacun puisse trouver le confort auditif nécessaire à sa situation. L'étudiant en blocus ne supportera pas les babillements des heures du conte pour tout petits et pourtant ces deux publics ont chacun droit à bénéficier des lieux. Le personnel fait souvent preuve de créativité pour réussir à maintenir un équilibre.

Analyser l'accueil d'une bibliothèque passe souvent par un examen du nombre total d'heures d'ouverture par semaine. Depuis 2016, ce nombre n'avait fait que diminuer, corollaire des difficultés budgétaires connues depuis 2015. 2018 sonne le glas du changement, les heures d'ouverture repartent à la hausse tant au niveau du public des usagers individuels que vis-à-vis des collectivités. Les bibliothèques adaptent de plus en plus leurs horaires à celui des usagers qui la fréquentent. Certaines n'hésitent pas à ouvrir lors de périodes inhabituelles pour laisser libre accès à des étudiants en mal de lieu d'étude.

La question de la répartition des heures d'ouverture hebdomadaires est cruciale pour une bibliothèque. S'adapter aux contingences de la vie actuelle de son public potentiel, être ouvert au moment où ce public est susceptible de pouvoir s'y déplacer est aujourd'hui incontournable. Et pourtant, l'amplitude des heures d'ouverture nécessite des moyens humains et financiers pas toujours compatibles avec ceux dont disposent les bibliothèques. L'arrivée de la plateforme de prêt numérique Lirtuel est venue un tant soit peu contrebalancer cet aspect : là où physiquement il n'est pas possible d'ouvrir plus largement, Lirtuel permet d'emprunter sans exiger un déplacement. Disposer d'un accès aisé au moment où il le souhaite apparaît comme un principe acquis pour l'utilisateur et, malgré les problèmes budgétaires, les opérateurs directs fournissent, là où cela semble le plus nécessaire, des plages d'ouverture suffisantes. Dans les communes fortement peuplées, au-delà de 50.000 habitants, le nombre moyen d'heures d'ouverture est de 127, il était de 131 en 2016. Un chiffre en légère baisse mais qui prouve l'adaptation constante des horaires aux besoins locaux.

Être capable d'accueillir l'utilisateur ne se limite pas à des heures d'ouverture : la disponibilité des bibliothécaires, leur compétence, l'adéquation du mobilier, l'aménagement d'un lieu ergonomique, une politique documentaire adaptée aux besoins de l'utilisateur, des animations pertinentes et inscrites dans un solide plan de développement sont autant de critères qui démontreront la vitalité et la créativité d'un opérateur direct.

Nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques publiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'heures consacrées à l'accueil du public par semaine	6.975	6.804	7.950	6.915	6.727	7.201,2
Nombre total d'heures consacrées à l'accueil des collectivités par semaine	3.077	3.136	3.278	2.900	2.727	2.926,5
Nombre moyen d'heures consacrées à l'accueil du public par semaine et par réseau	48,1	45,7	53,3	46,5	43,7	46,8
Nombre total d'heures consacrées à l'accueil des collectivités par semaine et par réseau	21,2	21,1	22	19,5	17,7	19

Nombre d'heures d'ouverture selon la taille de la commune où est implanté le réseau

Nombre d'habitants	Heures d'ouverture moyennes au public	Heures d'ouverture moyennes aux collectivités
Moins de 15.000	27,5	10
De 15.000 à 24.999	39	14
De 25.000 à 34.999	46,5	18
De 35.000 à 49.999	42	19
Plus de 50.000	127	66,7

Les bibliothèques et l'initiation à l'Internet et au multimédia

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pourcentage des réseaux offrant une initiation individuelle au fonctionnement des bibliothèques	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	98 %	97 %	96 %
Pourcentage des réseaux offrant une initiation collective au fonctionnement des bibliothèques	93 %	95 %	96 %	95 %	94 %	88 %	95 %	94 %	96 %
Pourcentage des réseaux offrant une initiation individuelle à la navigation Internet	75 %	79 %	81 %	81 %	79 %	74 %	71 %	67 %	72 %
Pourcentage des réseaux offrant une initiation collective à la navigation Internet	49 %	51 %	52 %	52 %	52 %	58 %	55 %	47 %	51 %
Pourcentage des réseaux réalisant des documents d'information sur Internet et le multimédia à la disposition de leurs lecteurs	49 %	50 %	54 %	52 %	54 %	54 %	42 %	45 %	48,7 %
Nombre de personnes ayant été initiées à Internet et au multimédia	26.350	28.620	29.223	36.544	26.436	29.429	24.062	22.025	34.076
Nombre de sessions d'initiation ayant été organisées par les réseaux	4.579	6.201	4.278	4.039	8.310	5.839	6.887	9.294	8.058

> INITIATION AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET À INTERNET

En 2018, si les bibliothécaires restent très conscients de l'importance de donner des formations individuelle ou collective auprès de leur public afin de l'autonomiser (ils sont 96 % à le faire), on sent nettement que ces formations sont de moins en moins demandées. L'utilisateur connaît la bibliothèque, il est au fait de ce qu'il peut y faire et de la manière d'en user au mieux. Les hausses et baisses en matière d'initiation s'expliquent bien souvent par une adaptation aux réalités locales. Le public qui se rend habituellement dans ce lieu culturel ne requiert pas de formation, même si les bibliothécaires continuent à le proposer le cas échéant.

Depuis 2012, les opérateurs proposent de moins en moins d'initiations à la navigation Internet,

2018 ne fait pas exception à la règle. Soucieuses de réduire la fracture numérique, les bibliothèques continuent à en proposer même si la demande diminue. Il semble évident que le public n'a plus autant besoin d'apprentissages de ce type. Internet est devenu monnaie courante dans le quotidien de la plupart des personnes. Le personnel des bibliothèques est toutefois attentif à proposer des initiations à l'utilisation d'outils numériques qui demandent souvent une connaissance plus fine et une manipulation plus périlleuse pour qui n'est pas au fait de certains logiciels. Les personnes qui ont pu bénéficier d'initiations sont par contre en plus grand nombre que l'année précédente : Ils sont 34.076 en 2018 contre 22.025 en 2017. Preuve s'il en est que ces formations restent nécessaires.

Initiations aux outils numériques¹

	Initiation individuelle aux outils numériques	Initiation collective aux outils numériques	Nombre de personnes touchées par des initiations aux multimédias	Nombre de sessions d'initiation aux multimédias
Brabant wallon	88 %	33 %	563	63
Bruxelles	66 %	33 %	1.039	140
Hainaut	54 %	25 %	4.226	625
Liège	77 %	53 %	9.435	2.486
Luxembourg	75 %	33 %	72	15
Namur	66 %	16 %	225	97
Total	68 %	34 %	15.560	3.426

> LES PRÊTS

Depuis 2016, on constate une augmentation constante du nombre de prêts. 2017 avait été une année exceptionnelle, avec une réelle envolée de 25 % du nombre de prêts. 2018 ne sera pas du même acabit. Si augmentation il y a, elle est à constater dans la lignée de celle de 2016. Tout comme en 2017, la croissance de Lirtuel se poursuit de belle manière en 2018. Le nombre de prêts ne fait que s'accroître. Et pourtant, le prêt papier n'en est pas moins délaissé pour autant. Si de grandes craintes avaient été émises lors de l'apparition des livres numériques, on constate que les deux supports ne se font pas d'ombre. Ils coexistent sans que l'un ne supplante l'autre. Ils semblent plutôt s'accompagner sur la voie du prêt. Même si les emprunteurs de livres papier restent encore et toujours majoritaires en bibliothèque publique.

En 2018, le nombre de prêts papier (sans compter Lirtuel) s'élève à 9.335.903 ; on note une augmentation de 0,2 % par rapport aux 9.310.109 prêts constatés en 2016 (le montant de prêts sur Lirtuel n'est pas comptabilisé dans ce nombre). Cette augmentation peut paraître faible en comparaison aux 25 % constatés en 2017. Mais 2017 doit être considérée comme une année exceptionnelle, fruit des séquelles des attentats à Bruxelles et d'un regain lié à certaines manifestations locales prépondérantes. 2018 retrouve une marge d'augmentation plus cohérente avec le travail effectué en bibliothèque. Le prêt reste un service plus qu'apprécié, mais le gros du travail d'un opérateur direct est vraiment le développement des capacités et pratiques de lecture qui se manifestent chaque année par une augmentation jamais démentie du nombre de participants aux différentes activités proposées par les bibliothèques.

Le nombre d'utilisateurs est en légère augmentation, il semble également qu'ils empruntent plus.

L'emprunteur type est en majorité un emprunteur individuel. Il apparaît, contrairement à ce qu'on imagine parfois, que l'utilisateur retrouve le plaisir de la lecture. Par ailleurs, les bibliothèques adaptent de plus en plus leur politique documentaire à l'analyse des besoins de leur public. Sans doute la crise économique joue-t-elle également son rôle en diminuant son pouvoir d'achat et en le poussant vers une source de mise à disposition de livres moins onéreuse. Et si des spécificités peuvent se dessiner année après année en fonction des régions, il subsiste des constantes : le lecteur jeune emprunte en moyenne 18 livres par an, le lecteur adulte en choisira 20. Le type de livres choisis reste comme précédemment de préférence des fictions et des documentaires. La Province du Brabant wallon se profile comme celle où le taux de prêt est le plus important. Les caractéristiques de prêt évoluent d'une bibliothèque à l'autre sans pouvoir dessiner de véritables tendances.

En matière de gratuité d'inscription, la tendance varie d'un opérateur direct à l'autre. Pour certains, l'inscription ne doit pas être payante mais chaque prêt se paie quelques centimes, tandis que pour d'autres il est important de favoriser le prêt gratuit, même si un droit d'inscription est perçu. Parfois, tout est gratuit. Une seule constante se maintient au fil des années : le retard est payant. Il s'agit de diminuer l'impact des retards et d'inciter l'utilisateur à ramener le livre à heure et à temps. Ce souci est permanent dans le chef des bibliothécaires et il se comprend aisément au regard de l'impératif de permettre à chaque usager de disposer d'un document sans trop devoir patienter. La mise à disposition régulière des documents semble être un élément attractif pour certains usagers ou à tout le moins dans la manière de concevoir le service.

(1) Sur base des réponses de 69 % des opérateurs directs.

Ensemble des prêts pour les réseaux locaux

	Prêts – fictions	Prêts – documentaires	Prêts – jeux	Prêts – multimédia	Prêts – autres (périodiques...)	Prêts – totaux
Brabant wallon	888.956	94.500	24.347	4.207	9.267	1.021.277
Bruxelles	1.544.928	390.112	7.017	16.862	54.594	2.013.513
Hainaut	1.737.788	600.788	58.016	42.311	60.644	2.499.547
Liège	1.638.357	507.800	21.958	176.085	71.031	2.415.231
Luxembourg	432.539	88.942	14.481	2.954	17.204	556.120
Namur	687.925	117.381	14.118	2.917	7.874	830.215
TOTAL	6.930.493	1.799.523	139.937	245.336	220.614	9.335.903

Caractéristiques des prêts¹

	Inscription payante	Emprunt payant	Retard payant	Prolongation payante	Droit d'auteur payant
Brabant wallon	55 %	66 %	100 %	66 %	33 %
Bruxelles	25 %	83 %	100 %	44 %	50 %
Hainaut	68 %	66 %	80 %	51 %	63 %
Liège	92 %	11 %	92 %	11 %	46 %
Luxembourg	16 %	100 %	91 %	92 %	67 %
Namur	25 %	100 %	100 %	100 %	42 %

> LE PRÊT NUMÉRIQUE

En 2018, la plateforme de prêt numérique Lirtuel fêtait ses trois ans à l'occasion de la Foire du livre de Bruxelles avec une nouveauté : un superbe salon de lecture « vintage » directement sur le stand du Service de la Lecture publique. Un lieu chaleureux et convivial où de nombreux visiteurs ont pu venir se reposer, feuilleter quelques livres, profiter des animations organisées sur le stand et découvrir le service Lirtuel. Démonstration d'appareils de lecture, conseils et explications sur le livre numérique et rencontres avec le public déjà inscrit sur Lirtuel, comme chaque année, on a pu constater un véritable intérêt pour la lecture numérique en général et l'offre des bibliothèques publiques en particulier.

Le public est toujours au rendez-vous sur la plateforme même si le rythme continue à la même vitesse qu'en 2017 : une progression lente mais constante du nombre de prêts par mois. Le nombre d'emprunts totaux en 2018 a augmenté

de 21 % par rapport à 2017 avec 4.641 prêts au mois de janvier et 5.279 au mois de décembre et, comme chaque année, un pic pour les vacances d'été : 5.635 prêts en juillet 2018.

En trois ans, le catalogue Lirtuel s'est considérablement étoffé. Lancé en 2015 avec 250 titres, il en compte 4.600 en janvier 2018 et se verra augmenter de près de 1.500 nouveautés tout au long de l'année pour finir à plus de 6.000 titres en décembre.

La création d'une bibliothèque numérique accessible pour tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, situation unique dans le réseau des bibliothèques adhérant au projet PNB² où habituellement chaque bibliothèque locale gère son propre catalogue numérique, ainsi que la coopération avec les opérateurs d'appui, ont permis de proposer un catalogue de plus en plus fourni aux lecteurs.

(1) Sur base de 69 % de bibliothèques.

(2) PNB : Prêt numérique en bibliothèque (projet soutenu par le ministère de la Culture et le CNL français).

Lirtuel rencontre cependant ses premières difficultés au niveau de son catalogue. En effet, le système PNB qui permet l'achat et le prêt de livres numériques pour les bibliothèques et s'organise en concertation avec les éditeurs francophones limite l'utilisation des titres achetés. Soit en termes de durée (de 3 à 10 ans), soit en termes de nombre de prêts maximum disponibles (entre 20 et 50). L'augmentation constante du public et le passage du cap des trois ans pour certaines licences ont entraîné de nombreuses expirations et entravé la progression du catalogue.

D'autres licences limitent également le nombre de prêts simultanés possibles sur la plateforme, entraînant des files d'attente de plus en plus longues pour pouvoir emprunter certains titres, parfois jusqu'à trois ans d'attente pour les titres les plus populaires dont la licence empêche toute simultanéité du prêt.

La situation financière du secteur de la Lecture publique ne permettant pas d'augmenter significativement les budgets, le Consortium pour les acquisitions numériques a dû se résigner à ne plus renouveler systématiquement toutes les licences épuisées et à ne pas acquérir les titres en plusieurs exemplaires pour résorber les files d'attente. Le Service de la Lecture publique a tout de même pu débloquer un budget supplémentaire en fin d'année pour le rachat de titres épuisés, ce qui a permis un rebond significatif du catalogue en décembre 2018.

Plus réjouissant, en décembre 2018, le Consortium a pris la décision d'investir dans une collection de titres en anglais. La lecture numérique se prête très bien à l'apprentissage des langues, la plupart des appareils et applications de lecture intégrant directement des dictionnaires pour traduire à la volée les mots difficiles. Ce sont plus de 200 titres en anglais qui ont été acquis pour Lirtuel et la réponse positive du public nous a convaincus de réitérer l'expérience pour les années suivantes. Malgré la volonté de proposer également des titres en néerlandais, le Service de la Lecture publique n'a pas pu trouver de distributeur néerlandophone participant au système PNB.

L'année 2018 a également été l'occasion de lancer une toute nouvelle campagne de communication pour Lirtuel en septembre, avec de tout nouveaux visuels. Toutes les bibliothèques ont été fournies en affiches et signets à distribuer à leurs lecteurs et le site web ainsi que les pages des réseaux sociaux se sont parés de nouvelles couleurs (et d'un bel éléphant). Les retombées de cette nouvelle communication se feront en 2019.

Et puis, si on peut lever un voile sur l'avenir, LirtueL connaîtra en 2020 un essor exceptionnel lié à la période de confinement et aux problèmes de sécurité sanitaire provoqués par le coronavirus.

Lirtuel de 2015 à fin 2018

Total des prêts	135.470
Total des Total des prêts en 2018	58.635 (+21 % par rapport à 2017)
Inscrits	8.856 usagers
Collection	6.300 titres

Lirtuel de 2015 à aujourd'hui (avril 2020)

Total des prêts	250.553
Inscrits	14.288 usagers
Collection	7.992 titres

Nombre de prêts par mois 2017-2018

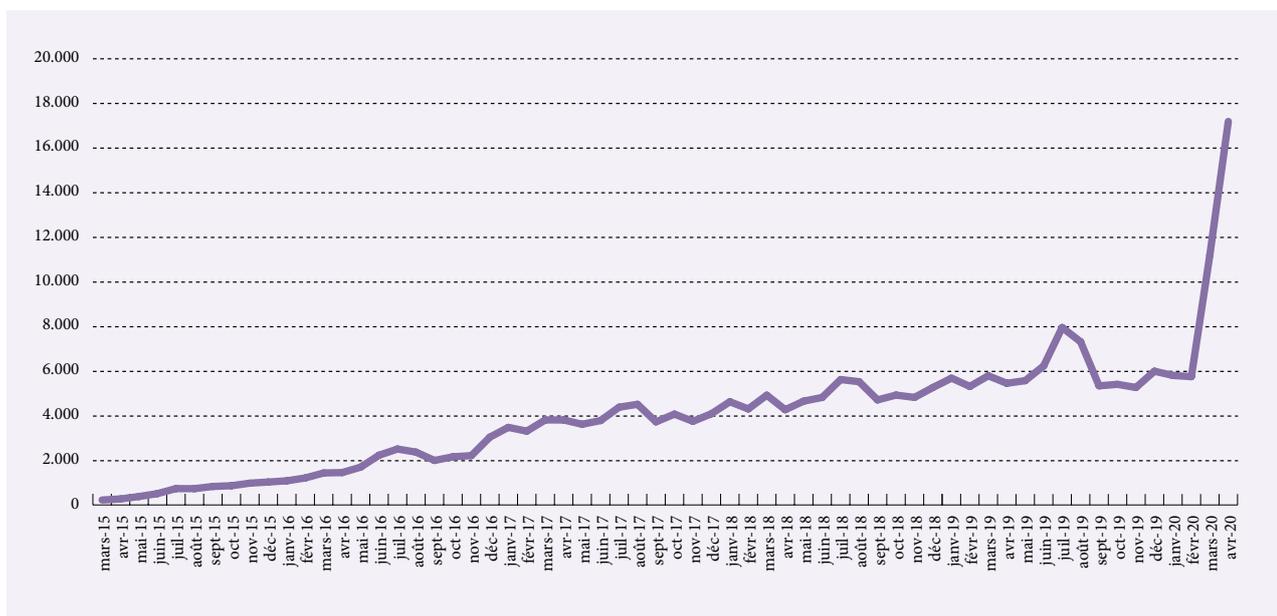


Nombre de prêts et de téléchargements de décembre 2017 à décembre 2018

Période	Nb de prêts	Nb de téléchargements
déc-17	4.103	3.872
janv-18	4641	4.394
févr-18	4.320	4.085
mars-18	4.935	4.672
avr-18	4.284	4.045
mai-18	4.669	4.459

juin-18	4.833	4.556
juil-18	5.635	5.379
août-18	5.540	5.262
sept-18	4.724	4.443
oct-18	4.939	4.675
nov-18	4.836	4.555
déc-18	5.279	5.033

Nombre de prêts par mois 2015-2020



> LES PRÊTS INTERBIBLIOTHÈQUES

Depuis de nombreuses années, le service de prêts interbibliothèques permet aux lecteurs de trouver dans les meilleurs délais un livre qui ne serait pas disponible auprès de sa bibliothèque habituelle. Ce service est proposé par les opérateurs directs à leurs usagers, mais avec le soutien indéfectible de leurs opérateurs d'appui. Depuis 2011, le prêt interbibliothèques est devenu une routine. Il s'est généralisé et professionnalisé. Ces prêts permettent de satisfaire les demandes des usagers sans augmenter les budgets d'acquisition et d'assurer un taux de rotation plus important aux différents catalogues existants.

En 2018, 113.491 emprunts ont été effectués via le prêt interbibliothèques, une belle croissance par rapport aux 103.783 emprunts de 2017 et aux 90.613 de 2016. Un chiffre en hausse constante depuis quelques années. Le nombre de prêts est lui passé de 58.204 en 2016 à 73.155 en 2017 et à 74.983 en 2018. Une sérieuse croissance à laquelle le développement de l'outil Samarcande n'est pas étranger.

Si le prêt interbibliothèques se pratique le plus souvent au sein d'une province (ou de la Région de Bruxelles-Capitale) ou vers la bibliothèque la plus proche, une bonne partie des opérateurs directs n'hésitent pas (plus) à envoyer leurs livres hors de leur territoire de proximité.

Ce service ne pourrait se développer de cette manière sans l'implication des opérateurs d'appui qui le soutiennent, notamment en mettant en place des navettes qui facilitent la circulation des livres entre les bibliothèques. Par ailleurs, depuis 2011, Samarcande, le portail des catalogues collectifs des bibliothèques, donne accès au catalogue le plus complet possible des livres et des collections disponibles dans l'ensemble des bibliothèques du Réseau public de la Lecture. Samarcande est un catalogue des catalogues qui permet le prêt non seulement au sein d'une Province ou Région, mais également entre Provinces et Région.

> LES POSTES INFORMATIQUES DESTINÉS AU PUBLIC (E.P.N.) ET LES SERVICES SUR LE NET

Les postes informatiques pour le public

Les réseaux locaux mettent toujours à disposition de leurs usagers des Espaces Publics Numériques. D'une année à l'autre, l'offre d'un parc informatique de qualité reste semblable. Ces espaces sont accessibles à tout usager, séjourneur ou personne ne disposant pas à domicile d'un équipement informatique. En 2018, quelque 1.477 postes étaient accessibles. Durant les années précédentes, ces chiffres étaient assez proches : 1.553 en 2017, 1.563 en 2016 et 1.402 en 2015. Les chiffres fluctuent d'une année à l'autre au rythme de l'obsolescence des appareils et des possibilités offertes ou réduites de subventions pour le développement informatique.

Les services sur le net

Les bibliothèques continuent à offrir de multiples services sur le net. Elles sont désormais 93 % à disposer d'un site, propre ou partagé avec celui

de leur pouvoir organisateur. Les informations concernant la bibliothèque se trouvent sur le site de la commune. Une manière d'éviter d'accroître les frais et surtout de profiter de la visibilité du site communal. Ce chiffre ne cesse de s'accroître, ils étaient 90 % en 2017. Un signe évident de l'importance de pouvoir communiquer avec leurs usagers et un outil qui servira grandement lors du confinement en 2020 lié au coronavirus.

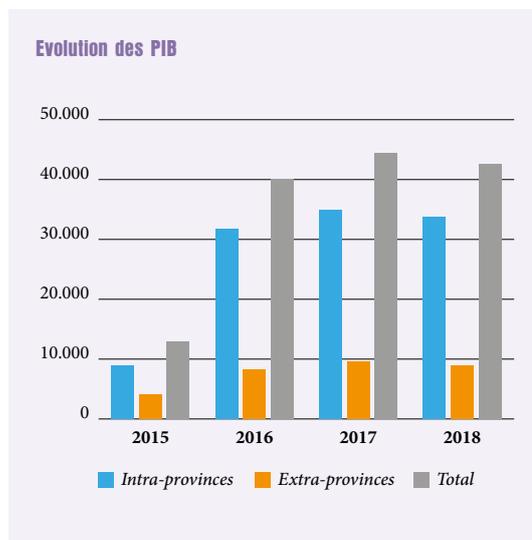
La mise en ligne du catalogue est aujourd'hui quasi généralisée et concerne 88 % des bibliothèques. Un chiffre semblable à celui de 2018. L'utilisateur peut consulter ce catalogue sans même avoir à se rendre en bibliothèque. Véritable base de données, il permet de vérifier la disponibilité d'un document, ou tout simplement de retrouver un document par auteur ou par titre. De plus, il existe en Fédération Wallonie-Bruxelles un catalogue des catalogues portant le nom de Samarcande, qui permet une consultation de l'ensemble des catalogues collectifs. Les prêts interbibliothèques en sont facilités.

67 % des opérateurs permettent à leurs usagers de réserver en ligne. Une belle facilité pour l'usager qui dispose parfois de peu de temps pour se rendre en bibliothèque. Les échanges par courriels sont devenus monnaie courante, les bibliothèques sont 88 % à les pratiquer. Un souci d'efficacité qui est loin de déplaire aux usagers qui en profitent largement. Les forums de discussion sur les sites restent le service le moins proposé : 28 % en 2018. Et pour cause, il exige de bénéficier des services d'une personne quasiment à temps plein, chargée de répondre à toute demande, faute de quoi le forum n'aurait pas de raison d'existence. Les forums connaissent cependant une croissance régulière, malgré les difficultés de mise en œuvre évoquées.

Samarcande

En 2018, sur Samarcande, on constate un léger recul des PIB, avec 42.574 documents prêtés aux usagers via cet outil, au lieu de 44.464 en 2017. Ce montant est différent du chiffre global des prêts interbibliothèques, toutes les demandes ne passant pas par lui.

Dans le but de faciliter le prêt interbibliothèques (PIB) extra-provinces, la bibliothèque centrale de Nivelles organise depuis le début de 2018 une navette inter-provinces. Une camionnette est dès lors mobilisée toutes les deux semaines pour déplacer plusieurs milliers de documents entre



les opérateurs d'appui des différentes provinces, avant d'être acheminés dans les bibliothèques demandeurs ou renvoyés vers leurs bibliothèques d'origine.

En outre, le groupe de coordination des PIB a validé la mise à jour de la politique de prêt dans Samarcande. Les durées de prêt, de réservation, ainsi que le délai entre les relances ont été allongés afin de mieux s'adapter aux réalités du réseau de bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les conditions d'accès à Samarcande pour une bibliothèque restent la reconnaissance dans le cadre de la législation sur la lecture publique, ou l'introduction d'une demande de reconnaissance.

Les sites Internet des réseaux locaux

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de réseaux ayant un site Internet	99	106	119	117	122	132	138	142	142	142	139	140
Pourcentage	72 %	75 %	82 %	81,3 %	84 %	92 %	95,2 %	95,3 %	95,3 %	95,3 %	90,2 %	93,3 %

Services rendus sur le net

	2018
Mise en ligne du catalogue	88 %
Réservation en ligne	67 %
Échanges de courriels	88 %
Forum de discussion sur le site	28 %
Autres services	29 %

> LES ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LES RÉSEAUX LOCAUX

En vue de remplir leur mission principale relative au développement des pratiques de lecture, les opérateurs directs proposent depuis de nombreuses années des actions de médiation entre les ressources dont elles disposent et la population de leurs territoires. Si ces animations ont toujours été présentes en bibliothèque, le décret 2009 les a encouragées explicitement. Elles visent à réduire la distance entre l'utilisateur et les écrits sous toutes leurs formes. Le bibliothécaire, en quelques années, est devenu un super-médiateur se basant sur diverses expertises : médiation des collections, médiation sociale, médiation numérique... Il joue un rôle indéniable dans la transmission des savoirs.

Le but de ses activités est d'offrir aux usagers un soutien dynamique et indispensable. Les différents savoirs et documents conservés en bibliothèque ne sont utiles que s'ils font l'objet d'une transmission pertinente et adaptée. Et cette transmission n'est adéquate que si le bibliothécaire connaît ses usagers, qu'il adopte une approche orientée vers son territoire et ses caractéristiques. Il amène petit à petit les lecteurs ou non-lecteurs à développer et exercer leur esprit critique, à augmenter leur espace de connaissance nécessaire à la vie citoyenne.

Le bibliothécaire est devenu au fil du temps un soutien de l'utilisateur dans le rapport qu'il entretient avec le livre. Loin d'être un soutien passif, il est dynamique et indispensable dans ses multiples approches du livre. Le bibliothécaire jette des ponts, il crée des liens. Et cette manière de travailler est d'autant plus importante lorsque le travail d'animation touche des publics dits éloignés de la lecture. La démarche qui consiste à transformer un rapport difficile avec le livre en un essai réussi nécessite des qualités indéniables d'empathie et de professionnalisme dans la mise en place des animations. Or l'animateur en bibliothèque n'est pas forcément un spécialiste en la matière. Il recourt alors souvent aux formations qui lui permettent de développer des outils pertinents et de relier au cours de ses animations le livre et tous les enjeux qui en découlent (économique, social et politique).

2018 ne fera pas exception dans la croissance ininterrompue du nombre d'animations proposées en bibliothèque et des personnes qui y participent. On dénombre 55.275 animations sur l'ensemble du Réseau. Elles ont permis d'accueillir 875.953

personnes. Ces animations se déroulent tant à l'intérieur des murs de l'opérateur qu'à l'extérieur. Elles sont destinées à des publics aussi divers que variés, mais surtout répondent à l'analyse du territoire faite en amont et qui a déterminé les attentes et les besoins de la population locale. Il n'est plus possible de nier aujourd'hui que cette analyse territoriale est un des éléments clés qui permettent de proposer des actions adaptées à la population, gage à la fois d'attraction suffisante du public et d'impact positif sur ce même public.

Focus projet « Lire en prison »

Des livres en prison ? Une idée folle ou au contraire un pas vers la réinsertion ?

Depuis déjà de longues années, des livres circulent en prison avec parfois beaucoup de bonheur et souvent de grosses difficultés. Il est aujourd'hui évident que la lecture et l'écriture constituent un véritable levier dans la démarche de réinsertion des détenus au terme de leur peine, une clé dans leur démarche d'apprentissage. Et pourtant, rien n'est simple, les contraintes liées au milieu carcéral transforment parfois toute envie en véritable parcours du combattant. La présence du livre, les interventions des bibliothécaires, les animations mises en place sont de véritables contributions à la restauration d'un lien social fragilisé.

Pourquoi des bibliothèques en prison ?

La lecture est un droit fondamental, un outil d'émancipation individuelle, mais aussi collective, tout comme l'accès à l'information et aux œuvres culturelles et d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un public « empêché » ou éloigné de la lecture. Sur base de ce constat, il semble évident que des initiatives doivent se mettre en place. Et certaines existent. Un exemple : à Nivelles, un travail de développement des pratiques de lecture au sein de la prison a été mis sur pied depuis de longues années par la bibliothèque publique en partenariat avec les associations locales actives en prison. Il existe dans presque chaque prison francophone un lieu qu'on peut qualifier de bibliothèque. Un endroit où des livres sont rassemblés et où les détenus ont soit un accès direct, soit une possibilité de faire une commande qui sera apportée dans la cellule. Ces bibliothèques sont dans le meilleur des cas organisées en concertation avec une bibliothèque publique, dans le pire bricolées à l'aide des dons reçus sans aucune analyse de terri-

toire (celui de la prison). Les bibliothécaires occasionnels sont souvent des détenus sans aucune formation bibliothéconomique ou des agents pénitentiaires. Les logiciels de prêt sont inexistant, ce qui implique des disparitions de documents, des difficultés dans la gestion documentaire.

L'idée est dans un premier temps de pouvoir faire accompagner ces différents lieux par des professionnels qualifiés et, par la suite, de développer dans chaque prison une véritable bibliothèque publique tenue par un bibliothécaire professionnel, qui proposerait un travail de médiation autour du livre et au départ de son analyse du territoire.

Des activités, des projets

Depuis 2015, le Service de la Lecture publique s'investit dans des projets qui ont pour but d'aboutir à cet objectif final : une bibliothèque publique dans chaque lieu de détention.

La Fureur de lire en 2015 proposait de permettre aux détenus de recréer du lien entre les parents incarcérés et leurs enfants au travers du livre. Ces moments de lecture se déroulaient lors des visites. Partager un moment de lecture avec son enfant, quoi de plus tentant. Quel plaisir que d'échanger autour des pages qui se tournent. Lire, c'est un vrai moment câlin, d'échange, de jeu, de rires et de tendresse. Oui mais, quand on est un papa ou une maman incarcéré(e), il n'est pas toujours simple d'ouvrir un livre avec son enfant. Trouver un album se révèle parfois difficile, et puis, les parents détenus se posent toutes les questions qui taraudent la plupart des parents : Quel livre choisir ? Comment faire si mon enfant n'aime pas lire ? Comment procéder ? Que faire si on n'aime pas lire ? Si on ne sait pas lire ? Et les comptines, c'est utile ?

Ce projet s'adresse aux parents détenus et leur propose d'apprendre, de réapprendre ou tout simplement d'oser raconter des histoires à leurs enfants. L'idée est d'assurer le rapprochement entre parent et enfant via le livre et non de développer l'apprentissage de la lecture. Le livre permet de « booster » les liens entre l'enfant et son parent. Les parents détenus souhaitent rester des parents comme les autres, introduire le livre dans leur rapport avec l'enfant est une évidence pour une bonne partie d'entre eux.

La Fureur de lire a permis d'apporter un début de solution à ces questions en proposant aux bibliothécaires volontaires du Réseau public de la Lecture de suivre une formation qui leur permet de proposer aux détenus des ateliers « Lire en prison ». Les ateliers répondent joyeusement à toutes les questions et mettent en place les condi-

tions pour que les participants puissent assurer des moments de lecture. L'atelier est ouvert à tous les papas et les mamans, les futurs parents sont les bienvenus également. Une sélection de livres d'auteurs belges y est proposée. Les détenus manipulent les albums, se réconcilient le cas échéant avec la lecture et se remémorent les comptines qu'ils pensent avoir oubliées depuis longtemps. Les détenus retrouvent leurs compétences de parents... Cette sélection de livres d'auteurs et d'illustrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera offerte par le Service général des Lettres et du Livre aux enfants des prisonniers participant au projet et à la bibliothèque de la prison. Cette activité a été proposée dans deux prisons : Lantin et Marche-en-Famenne. Les ateliers ont réuni quelques parents avides d'apprendre et de découvrir les livres et même un agent pénitentiaire de Marche-en-Famenne. À terme, l'objectif est de permettre aux parents de lire un livre, de raconter une histoire lors des visites parents-enfants, mais également de dynamiser les liens entre prison et bibliothèque afin que des livres circulent.

D'autres projets ont suivi après une analyse des résultats observés :

- des animations autour du livre mises en place par la bibliothèque itinérante de la Province du Luxembourg,
- des ateliers jeux proposés par l'opérateur d'appui du Luxembourg, et ce à la demande des détenus,
- des ateliers d'écriture,
- un concours d'écriture de textes rédigés par des détenus et pour lesquels un jury d'auteurs et de critiques littéraires a décerné des prix lors de la dernière Foire du livre. Ce concours, organisé avec l'ASBL CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison), a permis de recueillir des contributions émouvantes, empreintes de sensibilité et significatives de l'intérêt de l'écriture dans la reconstruction personnelle de chaque détenu.

Le 19 novembre 2019, une table ronde était organisée par le Service de la Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ASBL dans le cadre des Journées Nationales de la Prison. L'objectif était de faire intervenir des personnes (bibliothécaires ou engagées par des bibliothèques) disposant d'une expérience d'animations ou de médiations autour de la lecture et de l'écriture en prison, des ex-détenus pouvant témoigner d'une réinsertion réussie ou non en lien avec le thème proposé « Après la prison, toujours la prison ? ».

Le Service de la Lecture publique a aussi proposé à une compagnie théâtrale « Le théâtre de la Chute » de jouer en prison une adaptation de la pièce *L'étranger* d'Albert Camus, en permettant aux détenus de rédiger une plaidoirie tout en étant accompagnés par des bibliothécaires et avec la complicité de Centres culturels. Ce fut le cas à Tournai en décembre 2019 et à Marche en janvier 2020.

Tous ces projets favorisent la création de bibliothèques répondant aux critères du Réseau public de la Lecture et du décret 2009 dans chaque lieu d'enfermement en Belgique francophone. Tout en gardant à l'esprit les difficultés évidentes liées

au milieu carcéral. Organiser des ateliers au sein d'une prison ne peut jamais se faire sans obstacles multiples et variés : refus des agents pénitentiaires le jour de l'activité pour insuffisance de personnel, détenus en déplacement sanitaire, détenus au parloir pour visite de leur avocat... Ces obstacles pourraient être en partie surmontés si, à l'intérieur de la prison, un bibliothécaire était en charge du développement des pratiques de lecture et des capacités langagières en gérant la politique documentaire, les animations, les ateliers et les médiations et en construisant un partenariat riche et fécond avec toutes les associations ou opérateurs culturels.

Nombre de personnes ayant participé aux animations en 2018

	Personnes accueillies dans la bibliothèque	Personnes accueillies hors de la bibliothèque	Total des personnes accueillies pour les animations
Brabant wallon	28.817	26.525	55.342
Bruxelles	123.856	48.722	172.578
Hainaut	186.964	107.506	294.200
Liège	170.346	77.131	247.477
Luxembourg	36.915	24.669	61.584
Namur	27.676	17.096	44.772
Total	577.574	301.649	875.953

Nombre d'animations et nombre de personnes ayant assisté aux animations entre 2009 et 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'animations	39.022	39.033	39.633	44.806	45.293	50.764	51.105	51.805	53.221	55.275
Nombre de participants aux animations	670.033	718.614	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	872.915	875.953

Les animations dans et hors de la bibliothèque en 2018

Animations...	... dans la bibliothèque	... hors de la bibliothèque	Total
	38.150	17.125	55.275

Nombre d'animations organisées selon la taille de la commune où est implanté le réseau

Nombre d'habitants	Nombre moyen d'animations
Moins de 15.000	201
De 15.000 à 24.999	349
De 25.000 à 34.999	363
De 35.000 à 49.999	366
Plus de 50.000	1.116



C) LES RESSOURCES ET MOYENS POUR L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX

Une bibliothèque ne pourrait fonctionner sans un personnel en suffisance et bien formé. Des locaux adaptés sont également nécessaires pour abriter des collections d'un attrait suffisant et pour pouvoir mener toutes les activités indispensables au développement des pratiques de lecture.

> LE PERSONNEL : 80 % DE FEMMES

La ou le bibliothécaire ? Qui est-elle ? Qui est-il ? Plutôt une femme ou plutôt un homme... Il est parfois difficile de répondre à cette question, même si intuitivement, la réponse tend à donner les femmes comme majoritaires. Le Service de la Lecture publique s'est donc penché sur la question par le biais des rapports financiers rendus chaque année. On peut y trouver des informations sur les subventions « permanents » des opérateurs de droit public. L'analyse a révélé que près de 80 % des postes valorisés pour de subventions étaient occupés par des femmes. Un constat valable uniquement pour les postes subventionnés, mais qui semblent correspondre aux réalités perçues sur le terrain. Est-ce à dire que cette sous-représentativité des hommes implique des effets sur le travail quotidien ? Une véritable analyse sociolo-

gique permettrait sans doute de répondre à cette question.

En 2018, on trouve 1.239,16 équivalents temps plein parmi le personnel rémunéré des bibliothèques publiques de la Fédération-Wallonie-Bruxelles, une diminution au regard du chiffre 2017. Parmi ce personnel, 70 % possèdent une qualification en bibliothéconomie, 15 % possèdent une qualification autre que bibliothéconomique, les 15 % restants ne détiennent aucune qualification. Le nombre d'équivalents temps plein qualifiés est en constante augmentation depuis 2009, signe indéniable de la professionnalisation constante des opérateurs directs. Parmi le personnel qualifié, on note par contre une baisse du personnel à qualification non bibliothécono-

mique, corollaire de la hausse du personnel à qualification bibliothéconomique. La diminution la plus importante se lit dans le personnel non qualifié qui semble faire les frais des difficultés budgétaires de certaines implantations (fermetures ou réadaptations aux réalités budgétaires du pouvoir organisateur).

Alors qu'il y a eu la diminution du nombre de volontaires était réelle, ce nombre est reparti à la hausse depuis 2016. Le décret 2009 impliquant

une professionnalisation des cadres existants, on avait émis l'hypothèse de voir s'amenuiser la quantité des volontaires, mais la réalité du terrain et les difficultés budgétaires récurrentes depuis 2015 ont accordé une bouffée d'oxygène à cette catégorie particulière de professionnels œuvrant sur le terrain. Les volontaires suivent également depuis quelques années des formations qui leur offrent un niveau de connaissance nécessaire pour œuvrer efficacement dans les matières dont ils s'occupent.

Le personnel rémunéré pour l'ensemble des réseaux locaux

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnel à qualification bibliothéconomique	795,82	807,3	808,3	845,4	899,52	864,06	970,66	887,09	837,95	874,5
Personnel à qualification non-bibliothéconomique	148,06	152,9	158,5	183,1	185,03	183,61	142,62	203,11	218,51	192,89
Personnel qualifié	943,88	960,2	966,8	1.028,5	1.084,5	1.047,67	1.113,28	1.090,2	1.056,46	1.067,39
Personnel non-qualifié	192,66	211,4	191,8	180,4	162,9	169,82	159,9	179,1	231,73	171,77
Total	1.137,0	1.172,0	1.159,0	1.208,9	1.247,4	1.217,5	1.273,2	1.269,3	1.288,19	1239,16

Le personnel non rémunéré pour l'ensemble des réseaux locaux

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de volontaires	810	939	845	808	773	783	802	785	808	866
Nombre d'heures prestées par mois par des volontaires	9.525	8.651	8.563	8.239	8.003,5	8.199	9.842	10.602	9.517	8.817

> LES LOCAUX

La bibliothèque reste un lieu privilégié d'accueil de publics multiples, et ce même si un nombre certain d'activités sont organisées en dehors des murs. La bibliothèque ne peut se départir de son enveloppe extérieure et intérieure : le bâtiment qui l'abrite. Première vision de l'utilisateur, attraction ou répulsion le cas échéant, on ne peut éviter de prendre en compte les locaux dans l'analyse de l'attrait d'une bibliothèque publique. Quand on aborde l'architecture des bibliothèques publiques, on ne peut oublier que le bâtiment s'inscrit dans un paysage existant avec toute son histoire, et que paradoxalement il ne peut être figé dans une conception ancienne. La bibliothèque doit également s'inscrire dans un contexte de modernité, d'évolution et d'attrait.

Le public doit avoir envie de s'y rendre, de s'y poser. Les usagers doivent s'y plaire. Et si s'inscrire dans le futur apparaît en filigrane dans tout projet, ce dernier une fois réalisé appartient déjà au passé. Le programme d'une bibliothèque doit coller aux fonctions qui y sont développées : une bibliothèque qui s'adapte aux besoins et aux changements, une bibliothèque sur mesure. Et pourquoi pas un bâtiment flexible qui autorise des réorganisations constantes et qui permette à chacun d'y trouver sa place ? Un idéal qui est cependant malmené par les réalités budgétaires. Le mobilier intérieur reflète un souci d'allier confort et incitation à la lecture. L'aménagement autorise les publics à se côtoyer tout en assurant un séjour agréable et en permettant aux animations de se dérouler de manière optimale.

Les superficies ont peu évolué depuis 2015. De manière générale, 75 % de la surface est toujours accessible au public, tandis que le reste est consacré au stockage des collections. Chaque réseau dispose donc en moyenne de 889 m². La bibliothèque est vraiment un lieu convivial ; l'usager ou le séjourneur peuvent s'y installer confortablement. 73 places assises en moyenne sont proposées pour un total tous réseaux confondus de 11.190 places.

La visibilité du bâtiment reste un atout pour l'accessibilité de ce dernier. La presque totalité des bâtiments dispose en 2018 d'une signalisation

extérieure. Elles sont en effet 97 % à le proposer. La signalisation dans la commune est parfois plus compliquée à obtenir, elle dépend souvent du bon vouloir du pouvoir organisateur : 75 % d'entre elles bénéficient de cette signalisation qui mène le public jusque dans leurs murs. 92 % d'entre elles se sont mises aux normes prescrites et offrent un accès aux personnes à mobilité réduite. Les 8 % restantes sont pour la plupart confrontées à des difficultés liées à des contingences ingrates de disposition des lieux. Des emplacements de parking sont également proposés par 92 % des opérateurs.

> LES COLLECTIONS

Si l'expertise d'une bibliothèque ne se fonde plus uniquement sur les collections, ces dernières restent un élément primordial dans le travail sur les capacités et pratiques de lecture. Le fonds doit être adapté en fonction des constats de l'analyse territoriale de chaque opérateur direct. L'accession à l'information est rendue possible par la politique documentaire et sa composition. L'accès à la culture suppose un choix de livres pertinent au regard des missions des bibliothèques plutôt que de garder des livres sous-utilisés ou pire superflus. Et, pour ce faire, il importe de trouver des références dans tous les domaines et correspondant à de multiples centres d'intérêt. Conformément aux exigences décrétales, les collections doivent permettre un choix suffisant ; et si le nombre de documents requis est moins important que par le passé, l'adaptation de la collection aux besoins du public qui fréquente les lieux est, elle, indispensable. De même, la proposition de prêt de livres numériques, de livres audio, de jeux doit accompagner celle de livres papier.

De plus, les collections sont adaptées aux projets poursuivis par le plan quinquennal de développement. Les bibliothécaires n'ont aucune difficulté à sélectionner les ouvrages selon des critères pertinents, variables d'une bibliothèque à l'autre et dépendant de la bonne connaissance de leur public. Ils construisent l'ensemble de leurs actions avec la population et leur sélection de documents suit le même cheminement. Le décret de 2009 incite en son article 1^{er} « à favoriser l'accès au savoir et à la culture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles sur tous supports, matériels et immatériels, de même qu'à permettre leurs utilisations multiples par le plus grand nombre »¹.

En 2018, l'ensemble des collections des réseaux locaux s'élève à 11.598.111 documents tous supports confondus. La grande majorité est composée de livres : 11.191.060. Pour la seconde année consécutive, on constate une diminution du volume des livres. Il n'est guère aisé pour un bibliothécaire de pratiquer l'élagage : cette occupation requiert du temps et a une portée pour le moins ingrate. L'offre de multimédia est en constante augmentation : 397.010 en 2018. Il reste encore quelques cassettes audio et vidéo qui subsistent dans les rayonnages de certaines bibliothèques, mais elles vivent leurs derniers instants, remplacées petit à petit par des CD et DVD qui à leur tour disparaîtront peu à peu et seront avantageusement remplacés par une offre numérique correspondant aux différentes évolutions technologiques.

Élagage

La diminution du nombre de documents papier s'explique par l'élagage effectué chaque année. En 2018, pas moins de 576.930 documents ont été désherbés. Le montant total des livres élagués est nettement supérieur à celui de 2017 : 36 % d'augmentation. Les chiffres varient d'une année à l'autre mais démontrent la conscientisation des bibliothécaires à rendre leur collection conforme aux exigences du décret. Ce travail d'élagage est loin d'être évident, mais se révèle indispensable au bon fonctionnement d'une bibliothèque.

Depuis 2014, force est de constater que le nombre de documents s'est accru, même si l'élagage s'est poursuivi de manière régulière. L'élagage ne suffisait pas à contrer le chiffre des acquisitions. En 2017, et pour la première fois depuis quelques

(1) Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques (section 1, article 1).

années, le nombre total de documents diminue. Moins d'acquisitions, un élagage suffisant, il suffit de peu pour ramener le nombre de documents dans des proportions raisonnables. Il est important de signaler le travail de formation et de sensibilisation à l'élagage accompli chaque année par la Réserve centrale de Lobbes. Cette dernière accompagne de manière très bénéfique les acteurs de terrain.

Un des objectifs du décret de 2009 est de développer les pratiques de lecture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles sur tous supports matériels et immatériels, et de

permettre leurs utilisations multiples par un plus grand nombre ; Il semblait que le taux de rotation des documents dans une bibliothèque devait s'améliorer. Ce taux permet d'évaluer l'adéquation de la collection à la demande du public. Et pourtant, depuis 2010, ce taux ne s'accroît pas, il a plutôt tendance à diminuer : de 0,95 en 2010, il est de 0,83 en 2018. En 2017, et pour la première fois depuis 2009, ce taux présente une légère croissance, il est de 1,00. Loin d'être suffisant, ce taux de 1,00 correspond à l'augmentation constatée du nombre de prêts. Une évolution qui ne s'est pas confirmée en 2018 puisque le taux a de nouveau tendance à diminuer.

Les ressources pour l'ensemble des réseaux

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Livres	11.769.824	11.442.199	11.119.482	10.936.695	11.260.590	11.646.811	11.217.954	11.191.060
<i>dont acquisitions</i>	513.424	485.836	403.452	500.888	542.466	623.727	357.852	519.665
<i>dont dons</i>	62.547	47.301	62.052	64.743	61.838	79.325	31.724	46.498
<i>dont retraits</i>	500.956	734.859	676.041	636.491	520.092	545.453	423.371	576.930
Périodiques	11.884	8.777	10.100	286.332	36.149	96.073	12.125	10.041
Multimédia	317.899	323.293	330.524	349.178	345.016	350.965	362.178	397.010
Documents totaux	12.099.607	11.774.269	11.460.106	11.572.205	11.641.755	12.093.849	11.592.257	11.598.111

L'accès physique aux bibliothèques de 2013 à 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Signalisation existant dans la commune	67 %	70 %	69 %	76 %	75 %	75 %
Signalisation du bâtiment	98 %	97 %	96 %	97 %	99 %	97 %
Accès handicapés-moteur existant	88 %	90 %	90 %	92 %	92 %	92 %
Parking disponible	92 %	94 %	92 %	92 %	92 %	92 %

Types de documents imprimés présents dans les collections en 2018

	Jeunesse	Adulte	Total	
Documentaires	1.174.312	3.027.011	4.201.323	37 %
Fiction	2.614.896	2.858.310	5.435.983	48 %
BD	645.332	508.821	1.154.153	10 %
Documents imprimés exclus du prêt	38.536	323.842	362.378	3 %
Total	4.473.076	6.717.984	11.191.060	

Nombre de livres élagués pour l'ensemble des réseaux locaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Brabant wallon	47.089	53.141	73.755	40.648	35.925	21.562	36.939	53.044	30.678
Bruxelles	49.695	101.074	108.207	143.237	99.701	96.399	104.404	103.861	155.113
Hainaut	95.394	89.060	290.768	249.246	334.627	170.830	180.976	170.458	223.580
Liège	96.380	221.075	179.976	194.678	118.216	133.938	115.207	20.376	119.977
Luxembourg	15.961	16.471	15.650	35.788	23.246	35.603	31.119	38.241	19.607
Namur	47.743	20.135	66.653	32.928	24.777	61.760	46.683	37.391	27.975
Total	352.262	500.956	735.009	676.041	636.492	520.092	515.328	423.371	576.930

Postes informatiques à destination du public pour l'ensemble du réseau

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de postes informatiques	990	1.018	1.142	1.239	1.285	1.363	1.449	1.525	1.494	1.402	1.563	1.553	1.477

Autres supports disponibles dans l'ensemble des réseaux locaux

Supports	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cédéroms	17.844	15.341	14.649	13.078	12.284	10.981	8.655	8.794	7.169	6.631
CD audio	145.845	161.284	157.990	156.856	160.197	165.483	165.363	165.066	169.334	180.032
CD livres	7.128	9.383	11.209	10.430	14.134	15.821	16.577	16.717	18.227	21.205
Cassettes audio	6.089	4.865	4.922	4.465	3.811	3.146	2.343	707	637	1.072
Cassettes vidéo	12.055	11.300	11.065	10.244	9.923	9.637	7.884	93	75	113
DVD	29.741	39.508	44.029	27.209	53.428	38.016	65.898	66.688	67.031	78.262
Jeux	61.711	62.517	67.472	72.426	76.561	75.171	56.614	82.297	87.253	71.475
Autres	9.077	11.661	6.563	6.831	7.051	7.414	6.356	10.143	10.855	23.398
Total	289.490	315.859	317.899	301.539	337.174	325.669	329.690	350.505	360.581	382.188

(1) Nombre de prêts/
nombre de documents : ce
taux donne une indication
sur le nombre de fois
que les documents sont
empruntés. Un taux élevé
indique une utilisation
intensive.



D) LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Depuis quelques années, les pratiques des usagers se sont modifiées. Ils ne se rendent plus uniquement en bibliothèque pour y sélectionner un livre, mais également pour y assister à des événements culturels, des animations, des formations, des ateliers d'écriture... Pour partie, ils viennent y découvrir un savoir dont ils ne disposent pas : des cours d'alphabétisation, d'économie durable, d'apprentissage de techniques d'illustration... et toutes ces pratiques nouvelles, ce sont les opérateurs directs qui peu à peu les ont répandues. Face à la peur de voir le public tourner le dos aux bibliothèques, ces dernières ont déployé des trésors de créativité pour attirer un public lecteur, mais aussi non lecteur. Et pour mettre en œuvre cette mission d'importance, elles se sont tournées vers l'extérieur en nouant des partenariats intelligents et productifs. Développer la lecture publique sur un territoire donné avec de nombreux acteurs potentiels s'est au fil des années révélé indispensable. Une action culturelle construite en partenariat permet sans conteste de bénéficier d'expériences variées, d'aller à la rencontre de publics différents. Les bibliothèques augmentent de manière exponentielle leurs actions. Et, corollaire de ce qui précède,

l'opérateur direct s'inscrit dans un tissu culturel et social plus vaste.

Attirer le public en bibliothèque, qu'il soit ou non lecteur, n'est guère une chose évidente. Animer des groupes et communiquer sont des compétences qui n'étaient pas traditionnellement au cœur du métier de bibliothécaire. Peu importe, ces derniers se sont outillés au fil des années en suivant des formations adaptées à leur réalité de terrain. Ils disposent de plus en plus souvent de personnel compétent dans la manipulation des réseaux sociaux, ce qui semble être aujourd'hui un passage obligé. Les dépliants et les signets trouvent toujours une place dans le quotidien de la bibliothèque, ils sont utilisés pour mettre en lumière le potentiel du lieu. Les relations avec la presse sont le fruit d'une évolution. Les conférences de presse, autrefois nécessaires, ne sont plus utilisées que dans de rares cas. Signe évident que d'autres canaux informatifs sont utilisés. De plus, certains opérateurs d'appui proposent également des plateformes de visibilité pour leur réseau en se faisant le relais informatif et promotionnel de ce que chaque opérateur direct met en place.

> LES PARTENARIATS

En 2018, les bibliothèques ont multiplié les initiatives en partenariat : 7.514 projets ont été menés entraînant dans leur sillage un nombre important de partenaires : 6.014. Ces chiffres sont en augmentation constante chaque année. En 2017, 7.445 projets étaient mis en place avec un nombre de partenaires s'élevant à 5.070. Le partenariat est au cœur des démarches des bibliothèques. Le partenariat noué avec un établissement scolaire reste année après année l'association privilégiée,

historique et la plus fréquente. Ce choix s'inscrit dans un long parcours commun qui continue à se construire année après année. D'autres partenaires constituent des acteurs préférentiels, même si les projets avec eux sont un peu moins nombreux : les CPAS, les communes et les associations d'éducation permanente avec qui la bibliothèque poursuit des missions et partage des objectifs convergents.

> LE TRAVAIL VERS LE NON-PUBLIC

De nombreuses actions sont menées chaque année à destination des publics dits éloignés de la lecture. En voici quelques exemples.

Lire dans les parcs

Début des années 2000, le Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles fait un constat saisissant : les bibliothèques semblent désertées durant la saison estivale. Pour parer à cet état de fait et répondre à la fière devise des bibliothèques : « je sors de mes murs », un projet original a vu le jour. Le Centre de littérature de jeunesse lance *Lire dans les parcs* ou les lieux publics d'une bonne partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis, chaque été, dès que les beaux jours reviennent, les coussins sont sortis et les livres sélectionnés. Il s'agit de proposer, le temps des vacances d'été, le déplacement des livres d'une bibliothèque vers divers lieux publics.

L'objectif est d'offrir, en juillet et en août, des moments de plaisir aux enfants en découvrant des livres variés. À des dates précises, des animateurs se rendent vers un endroit déterminé d'un parc et/ou d'un lieu public où habituellement des enfants jouent et, munis d'une caisse ou d'un sac de livres, ils proposent aux enfants de lire le(s) livre(s) de leur choix. Chaque lieu est parrainé par une bibliothèque publique afin d'inviter les enfants à la fréquenter en dehors des séances d'animation dans les parcs et, par temps de pluie, les animateurs les attendent dans la bibliothèque partenaire.

Cette opération est vite devenue un incontournable adopté par de nombreuses bibliothèques.

Par bon temps et même par mauvais temps, on trouve à tous les coins de parc des animateurs-lecteurs qui présentent à voix haute les petites perles de leurs collections. Les livres vont à la rencontre de leurs lecteurs mais surtout des non-lecteurs.

En 2018, du 1^{er} juillet au 31 août, les animations se sont déroulées dans quelque 80 sites différents, à Bruxelles et en Wallonie. En se rendant dans les lieux où se trouvent les enfants en été, les bibliothécaires cherchent à atteindre plus particulièrement des jeunes issus de l'immigration et de milieux sociaux défavorisés. La sensibilisation des familles à l'importance de la manipulation du livre se fait chaque année le plus tôt possible. Les bibliothécaires entraînent les enfants, parfois très jeunes, à la découverte de la diversité des livres. Cette opération se révèle souvent être le point de départ de la fréquentation d'une bibliothèque publique.

Les nuits d'encre

Le festival « Les nuits d'encre » invite à lire et à découvrir des auteurs d'ici et d'ailleurs, dans des lieux qui favorisent la rencontre et selon des formules originales (nuit de la sérigraphie, ateliers créatifs, expositions, rencontre culino-littéraire, promenade dessinée...). Il est organisé en étroite partenariat par deux opérateurs principaux : la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le but de cette collaboration est de déterminer les orientations du festival, de le soutenir, de faciliter sa mise en œuvre et d'en garantir les objectifs. À ces deux opérateurs principaux s'ajoutent une trentaine de partenaires (locaux, régionaux

ou nationaux), dont il faut noter qu'ils relèvent de secteurs différents, ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités et compétences.

Le festival est conçu pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles sur le territoire. L'originalité de la formule est également de bénéficier de la collaboration de deux invités d'honneur, qui composent avec les organisateurs une programmation cohérente autour d'une thématique qu'ils choisissent. En 2018, Anne Brouillard et Nathalie Skowronek ont tenu ce rôle, elles ont choisi la thématique « Habiter le monde ».

Ainsi, Les nuits d'encre sont, de loin, devenues le principal événement littéraire en Brabant wallon. Le festival est devenu le rendez-vous des passionnés et amateurs de lettres, mais aussi des étudiants et des publics fréquentant (ou pas) les bibliothèques. Avec l'ensemble des partenaires, le festival Les nuits d'encre est participatif. Le défi est d'accentuer cette caractéristique et d'explorer de nouvelles formes d'interaction avec les publics, de développer des échanges visant l'intégration de pratiques individuelles dans des pratiques collectives qui permettent tant la détente que la communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle.

La nuit des bibliothèques : « un doudou, un livre et au lit »

Depuis plusieurs années, la Bibliothèque centrale du Brabant wallon coordonne une campagne d'animation en faveur de la petite enfance. Pourquoi ? Parce que tout semble démontrer que

les habitudes prises dans l'enfance ont tendance à perdurer dans le temps.

L'objectif de cette campagne est véritablement de sensibiliser les familles aux bienfaits de la lecture par le biais d'activités qui permettent de créer du lien parents/enfants.

En 2018, le réseau brabançon a été mobilisé. Le soir du solstice d'hiver, lorsque les nuits sont les plus longues, 12 séances de lectures en pyjama ont été organisées. Ces moments rencontrent toujours du succès auprès des enfants.

Ces heures du conte particulières se professionnalisent et les animatrices les préparent avec beaucoup de soin. La Bibliothèque centrale propose à cet effet une sélection d'albums thématiques et suggère des pistes d'animation. Lors des réunions de réseau, le partage d'informations et d'expériences permet aussi d'améliorer les pratiques.

Vingt ateliers *Doudou it yourself* ont été organisés dans les bibliothèques du réseau. Accompagnés par des artistes-couturières, les enfants ont fabriqué les doudous nés de leur imagination, d'autres ont fait des attrape-rêves ou des poupées-tracas. Cette activité, volontairement intergénérationnelle, est conçue pour créer des moments de complicité entre les enfants et les adultes. Ainsi, il n'était pas rare de voir les plus petits s'en sortir mieux que leurs aînés.

Les bibliothèques considèrent l'opération « Nuit des bibliothèques » comme un rendez-vous incontournable avec leurs publics et elles y voient aussi une opportunité pour tester de nouvelles formules originales ou pour programmer d'autres activités à leur initiative. Ainsi, en 2018, à côté des activités proposées par la Bibliothèque centrale, il y a eu une exposition, des spectacles, une séance Biblio-fil et une grande nuit du jeu.

Nombre de partenaires et de projets pour l'ensemble du réseau en 2018

	Nombre de partenaires	Nombre de projets	Pourcentage
Bibliothèques	631	517	6,9 %
Centre culturels	208	512	6,8 %
CPAS/communes	565	921	12,2 %
Alphabétisation	97	152	2 %
Éducation permanente	445	691	9,2 %
Écoles	2.922	3.425	45,6 %
Autres	1.146	1.296	17,2 %
Total	6.014	7.514	100 %

Les supports de communication de 2012 à 2018

Les pourcentages mentionnent le nombre de bibliothèques utilisant les différents supports

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Publication de dépliants	Diffusion interne à la bibliothèque	84,8%	86,2 %	88,0 %	88 %	89,3 %	89,6 %	90,9 %
	Diffusion externe à la bibliothèque	84,1%	86,9 %	90,6 %	91,2 %	90,6 %	86,4 %	88,9 %
Publication d'affiches		91,7%	91,7 %	96,6 %	94,6 %	95,3 %	92,8 %	92,8 %
Publication de signets	Diffusion interne à la bibliothèque	81,4%	83,4 %	82,5 %	79,9 %	82,5 %	79,9 %	84,4 %
	Diffusion externe à la bibliothèque	55,9%	61,4 %	65,1 %	55,7 %	63,7 %	61,7 %	61,9 %
Communication avec la presse	Communiqués de presse	83,4%	80,6 %	79,2 %	74,5 %	72,5 %	75,3 %	68,8 %
	Conférences de presse	29,7%	31 %	36,3 %	31,5 %	25,5 %	38,3 %	22,7 %
	Articles parus, passages TV, radio	93,8%	94,5 %	92,6 %	83,9 %	85,2 %	88,3 %	79,2 %
Existence d'un site web de présentation		82,1%	82,1 %	87,2 %	79,8 %	91,2 %	90,2 %	93,3 %

Relations avec les pouvoirs subsidiaires et d'autres structures

	208
Participation régulière aux réunions de gestion du pouvoir organisateur	93,5 %
Participation régulière aux réunions avec d'autres pouvoirs subsidiaires	60,4 %
Participation régulière à des réunions avec d'autres structures	79,9 %





E) L'ÉTAT DU RÉSEAU PUBLIC DE LA LECTURE

La Lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles se décline véritablement en réseau. D'opérateurs directs en opérateurs d'appui, une toile s'est tissée au fil du temps, de nombreuses bibliothèques couvrent la quasi-totalité du territoire. Elles produisent et construisent entre elles des échanges nombreux et constructifs.

À l'époque où la mutualisation est indispensable, les bibliothèques la pratiquent de manière abondante et judicieuse. Elles n'ont de cesse de rester proches de leurs usagers et le nombre de bibliothèques implantées sur tout le territoire wallon et bruxellois assure sans conteste cette proximité.

> L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU PUBLIC DE LA LECTURE - LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

En 2018, 154 réseaux locaux pour 185 communes desservies sur 272 composent le réseau public de la lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 2018 est également la quatrième année de blo-

cages budgétaires et des reconnaissances pour le secteur de la Lecture publique. Si, en 2017, cinq nouveaux opérateurs directs ont fait l'objet d'une reconnaissance, ce ne sera pas le cas en 2018.

> LES RECONNAISSANCES EN 2018

En 2018, quelques bibliothèques ayant souhaité s'inscrire dans le mouvement de l'entrée du secteur dans la nouvelle législation, le Conseil des bibliothèques publiques a été amené à rendre son avis sur la reconnaissance de trois bibliothèques ainsi que concernant une demande de modification de la reconnaissance d'un réseau en raison de la cessation d'activités de l'asbl en faisant partie. La modification de l'arrêté de reconnaissance

allait permettre la reprise de l'ensemble du réseau (et des subventions y relatives) par la commune qui y participait.

Malheureusement, les difficultés budgétaires n'ont pu permettre d'aboutir. Toutefois, Madame la Ministre a annoncé à la fin de l'année 2018 que les 19 bibliothèques en attente de leur reconnaissance depuis le 1^{er} janvier 2015 seraient reconnues au 1^{er} janvier 2019.

Répartition des différents types de bibliothèques reconnues dans les décrets 1978 et 2009

	Opérateurs d'appui	Itinérantes	Spéciales	Réseaux locaux	
				Rec. décret 1978	Rec. décret 2009
Brabant wallon	1 CLP	1 (sous convention)		2	9
Bruxelles	0		2	5	11 dont 1 encyclopédique
Hainaut	1	1		14	35 dont 6 encyclopédiques
Liège	1	1	1	10	26 dont 5 encyclopédiques
Luxembourg	1	1		9	12
Namur	1	1		9	12 dont 1 encyclopédique
Total	5	5	3		154

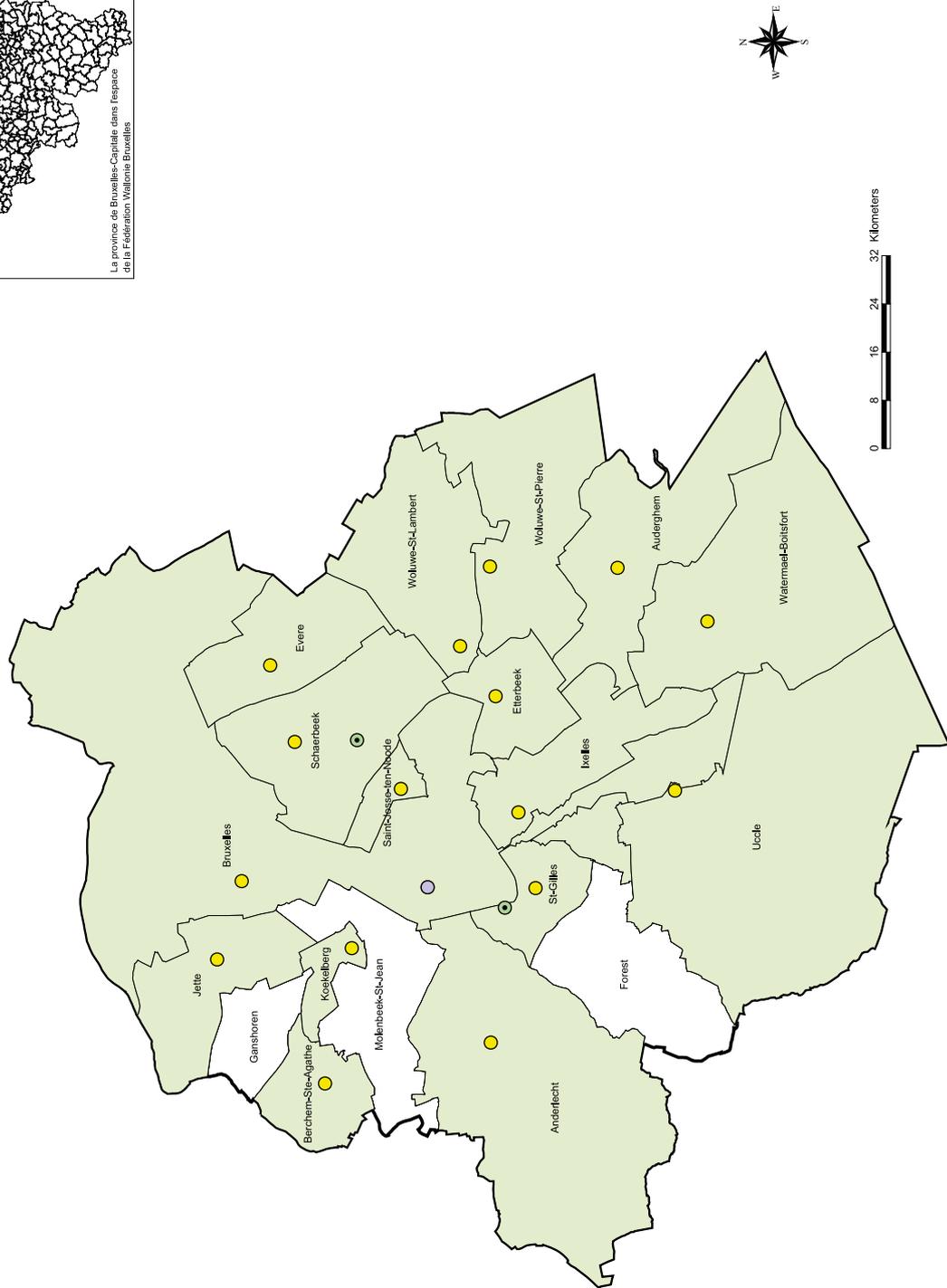
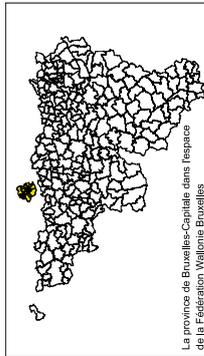
Communes desservies par une bibliothèque fixe reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles 2018

	Brabant wallon		Bruxelles		Hainaut		Liège		Luxembourg		Namur		Total	
Nombre total de communes	27		19		69		75		44		38		272	
Desservies	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Nombre	13	14	16	3	49	20	57	18	25	19	25	13	185	87

Densités, réseaux et implantations en 2018

	Superficie (km ²)	Densité (habitants/km ²)	Réseaux	Filiales et dépôts	km ² /implantation
Brabant wallon	1.090	369	11	21	34
Bruxelles	161	7.044	16	43	2,7
Hainaut	3.786	325	49	125	21,7
Liège	3.862	287	36	121	24,6
Luxembourg	4.440	63	21	30	87
Namur	3.666	134	21	33	67,9
Total	17.005	285	154	373	32,3

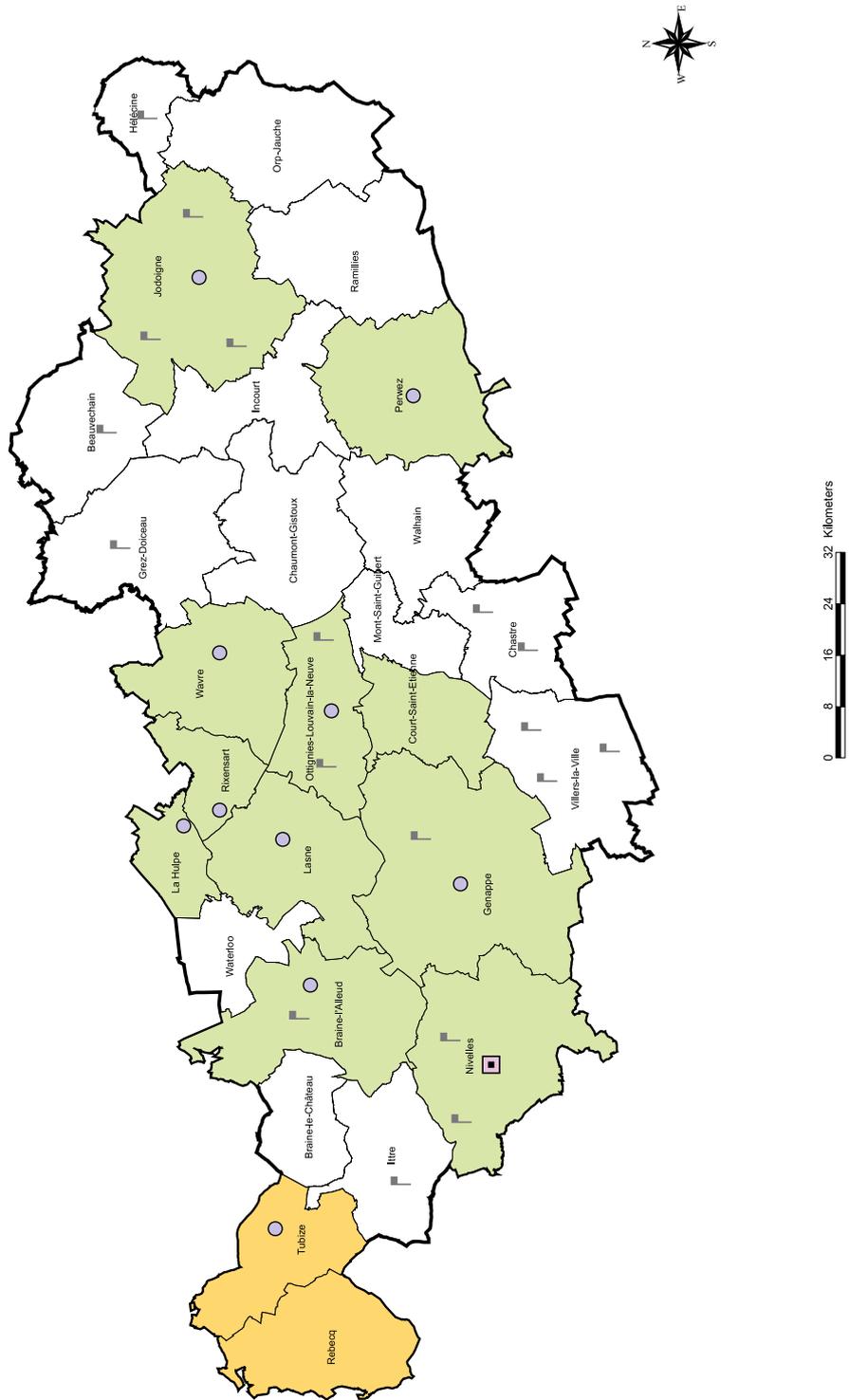
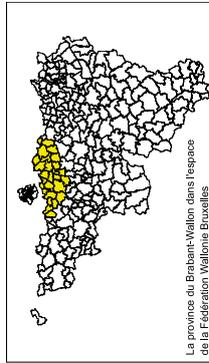
Réseau public de la Lecture dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2018



Cartographie : Abdelkrim ABDELKHALED

épic Centre de Compétences Business Intelligence (CCBI)

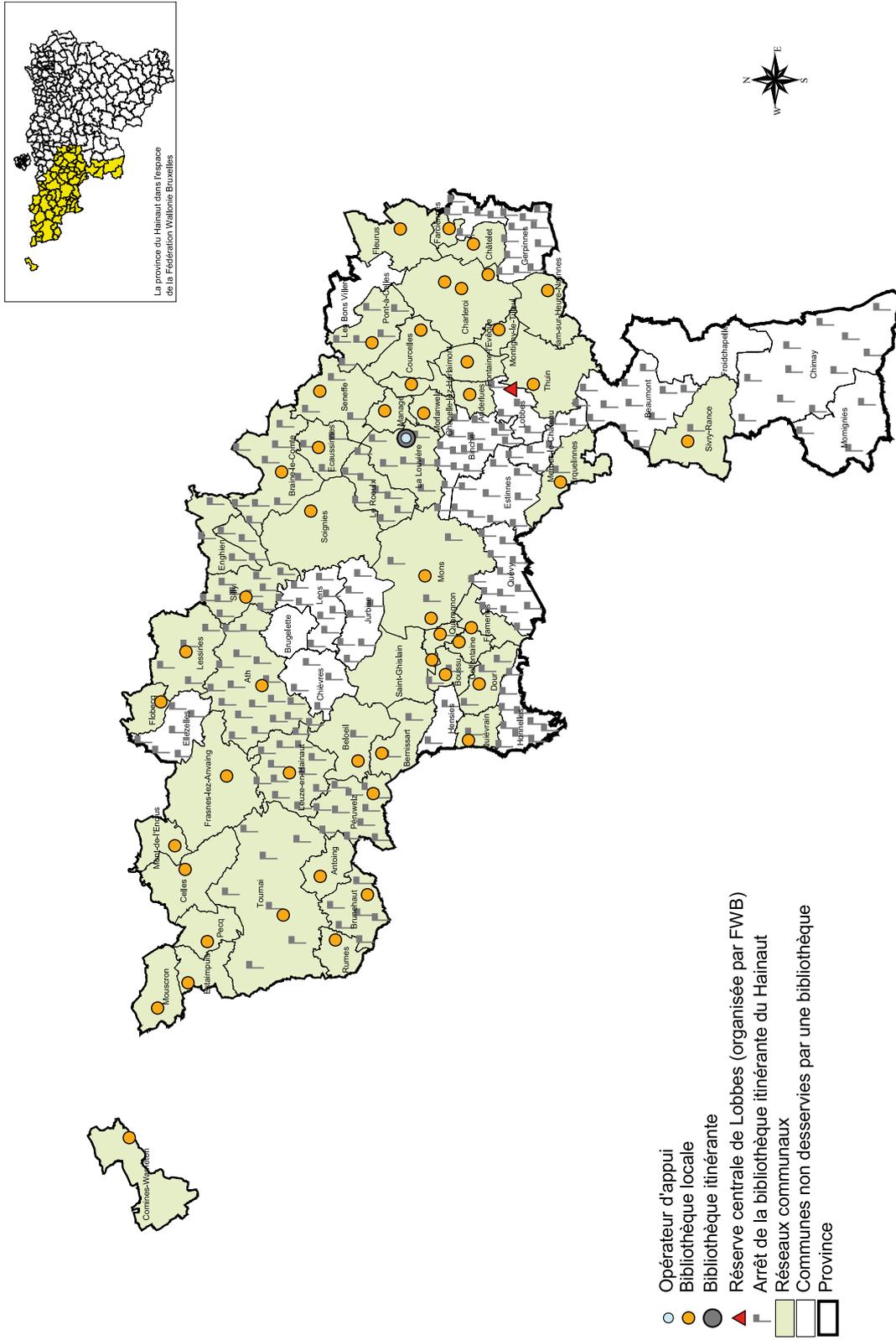
Réseau public de la Lecture dans la province du Brabant wallon en 2018



Cartographie : Abdulkrim ABDELRAHLED

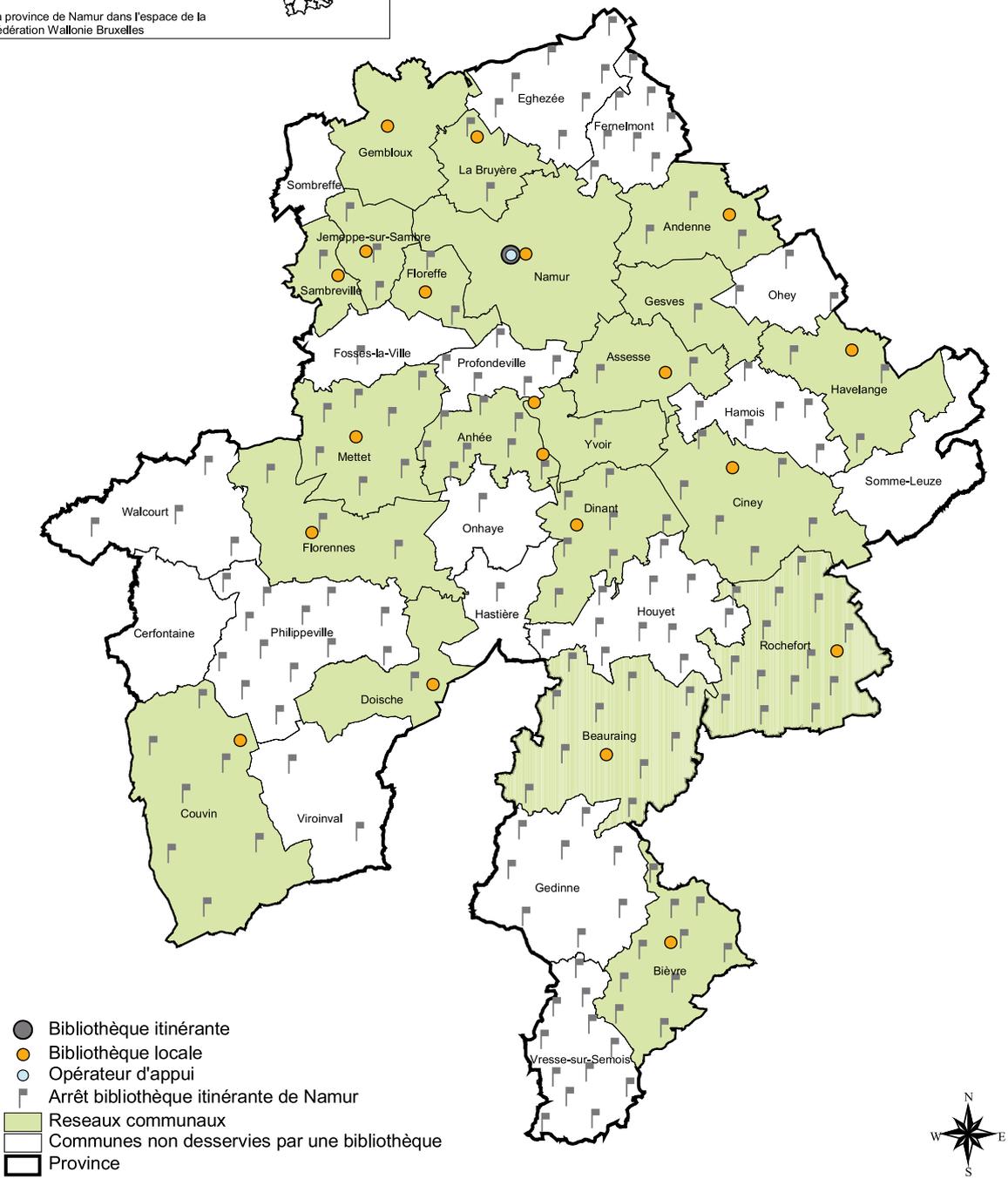
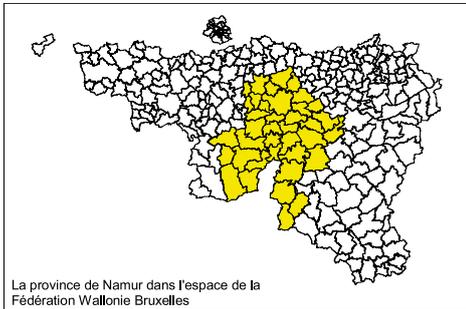
etnic Centre de Compétences Business Intelligence (CBI)

Réseau public de la Lecture dans la province de Hainaut en 2018



Cartographie : Abdelkrim ABDELKHALED

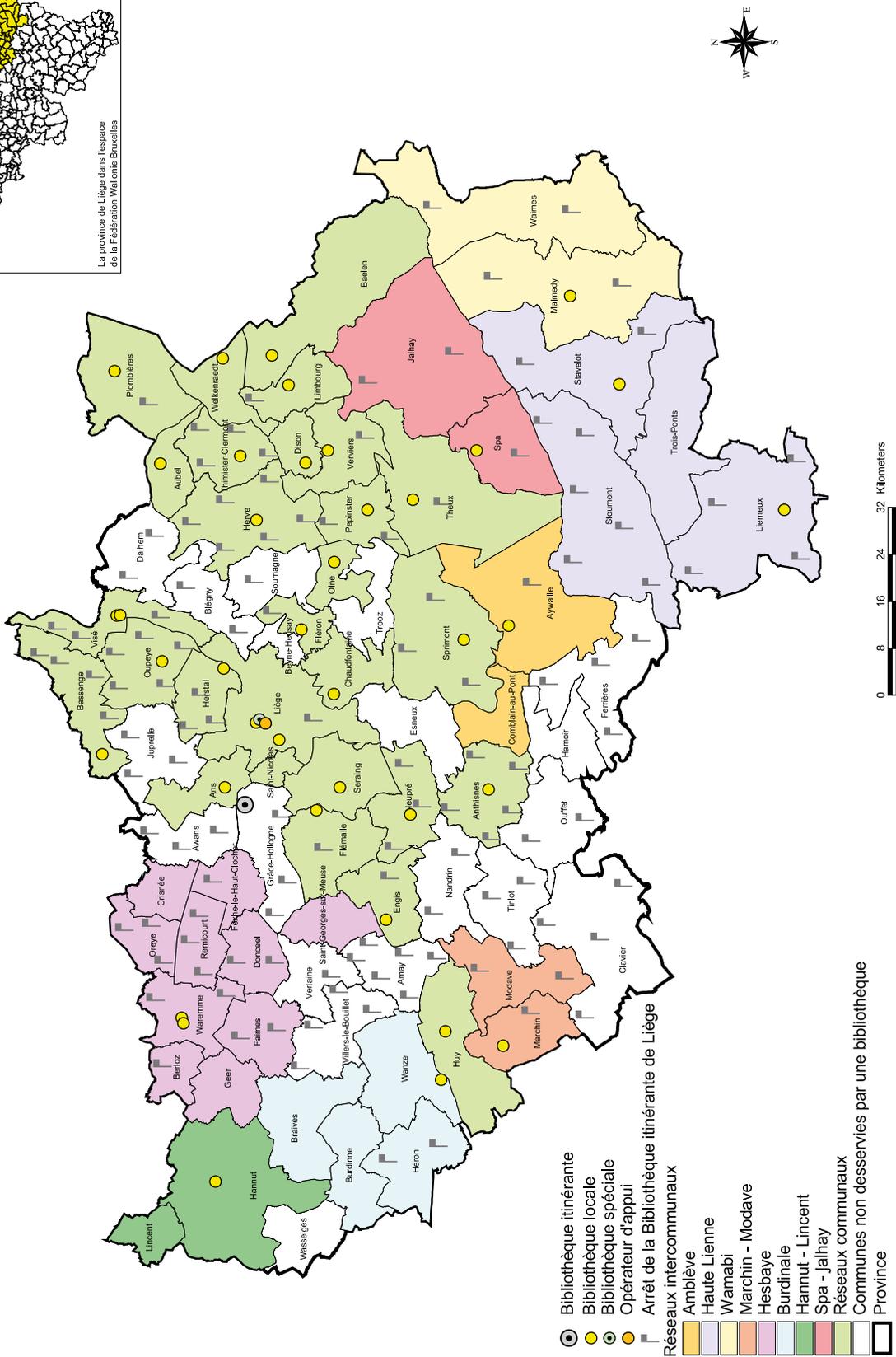
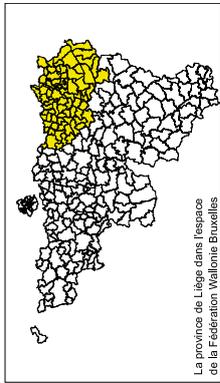
Réseau public de la Lecture dans la province de Namur en 2018



- Bibliothèque itinérante
- Bibliothèque locale
- Opérateur d'appui
- ▤ Arrêt bibliothèque itinérante de Namur
- Réseaux communaux
- Communes non desservies par une bibliothèque
- ▭ Province



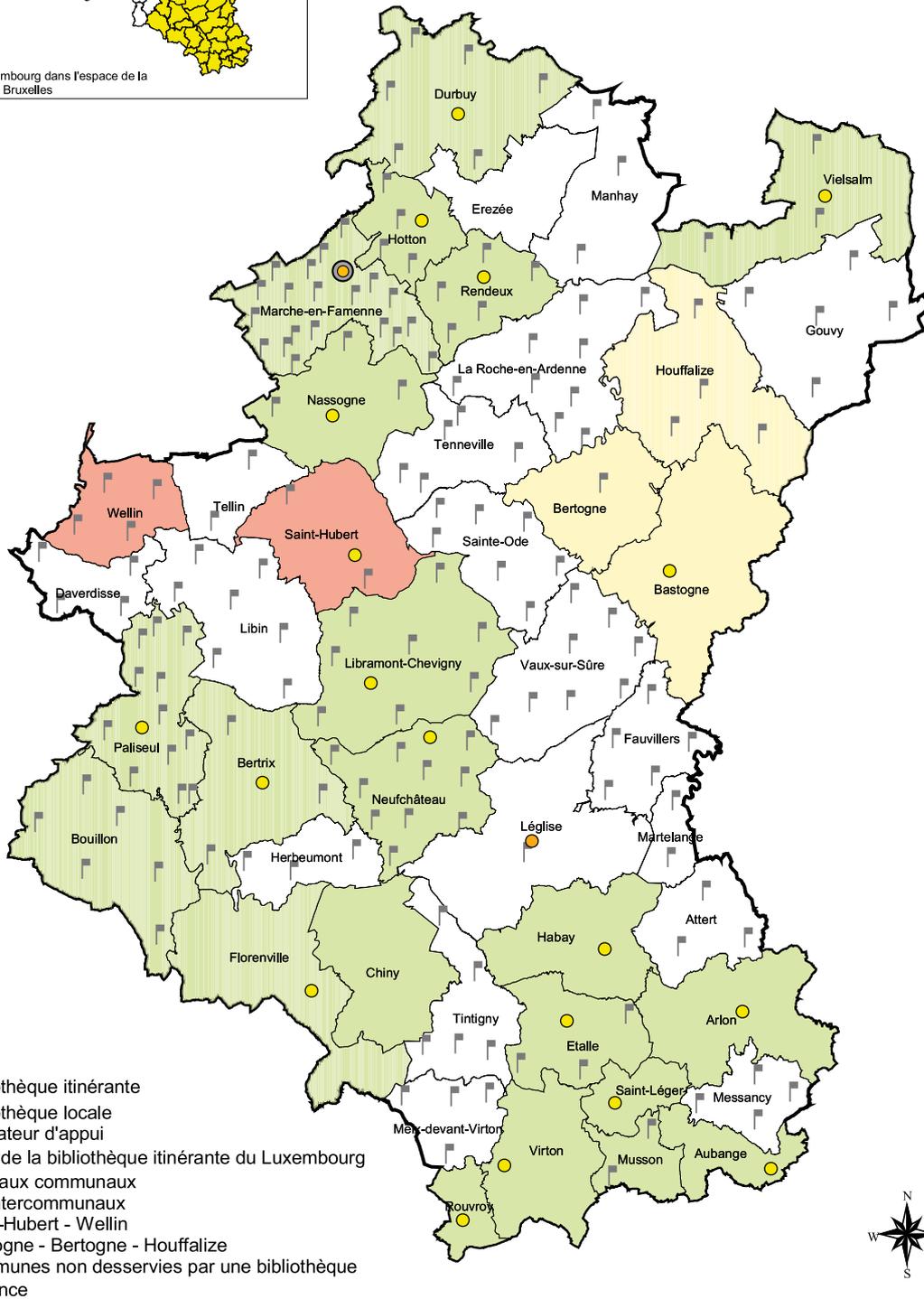
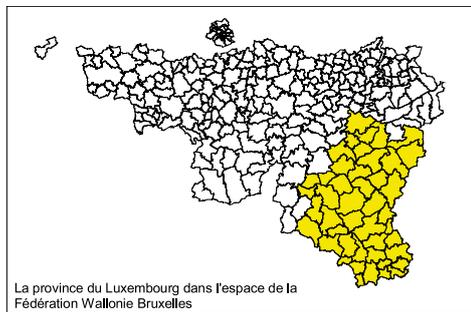
Réseau public de la Lecture dans la province de Liège en 2018



Cartographie : Abdalkrim ABDELKHALED

Centre de Compétences Business Intelligence (CCBI)

Réseau de la Lecture dans la province de Luxembourg en 2018



- Bibliothèque itinérante
- Bibliothèque locale
- Opérateur d'appui
- Arrêt de la bibliothèque itinérante du Luxembourg
- Réseaux communaux
- Réseaux intercommunaux
- Saint-Hubert - Wellin
- Bastogne - Bertogne - Houffalize
- Communes non desservies par une bibliothèque
- Province





F) LA FORMATION CONTINUÉE DES BIBLIOTHÉCAIRES

Que dit la législation ?

L'arrêté du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques a maintenu l'obligation légale de formation continue pour les bibliothécaires, obligation qui existait depuis 1995. Chaque bibliothécaire doit consacrer un minimum de 125 heures par période de 5 ans à des formations professionnelles.

Le Service de la Lecture publique propose deux fois par an un programme de formations qui répond aux nécessités identifiées de différentes manières : évaluation annuelle du Réseau public de la Lecture, rencontres professionnelles, avis du Conseil des bibliothèques publiques, études, évaluations et recherches menées à l'initiative du Service général de l'Action territoriale, du Service de l'Inspection, concertation permanente entre les différents opérateurs d'appui...

Le calendrier des formations en 2018

Le catalogue des formations continues se met petit à petit au rythme de la transversalité. Il se veut le reflet des liens qui se nouent entre les différentes Directions du Service général de l'Action territoriale. Les formations sont proposées au public des bibliothécaires mais également ouvertes à des publics venus d'horizons divers. Il s'agit bien de formations continues destinées à des adultes inscrits dans un parcours professionnel. Les compétences y sont ciblées en lien soit avec une tâche spécifique, soit avec un objectif lié au domaine d'action. Elles sont orientées vers le développement de compétences de type socioprofessionnel. Elles oscillent entre sensibilisation, perfectionnement et reconversion.

Dans un souci de transversalité, mais aussi de continuité avec ce qui avait été proposé les années précédentes, le Service de la Lecture publique offre en 2018 des formations destinées :

- à outiller le personnel des bibliothèques dans la réflexion, la construction et la mise en œuvre des plans quinquennaux de développement de la Lecture publique ;
- à sensibiliser aux enjeux du décret ;
- à mettre en œuvre les résultats de leur diagnostic partagé ;
- à outiller les bibliothécaires dans la mise en place et l'animation d'un conseil de développement de la lecture ;
- à outiller le personnel des bibliothèques dans le management d'équipe ;
- à développer des compétences transversales ;
- à gérer des projets ;
- à développer des animations cohérentes, pertinentes et qui tiennent compte des publics à qui elles s'adressent ;
- à inscrire la bibliothèque dans les enjeux des nouvelles technologies ;
- à développer une politique documentaire ;
- à proposer des séminaires d'échanges de pratiques et d'expériences ;
- à proposer des accompagnements.

Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des opérateurs relevant des différentes Directions du Service général de l'Action territoriale. Elles sont susceptibles d'être suivies par l'ensemble du personnel qui en éprouve la nécessité dans son quotidien professionnel. D'autres seront plus adaptées à des réalités de terrain précises.

Les opérateurs n'hésitent pas à proposer ou à demander des formations en lien avec leurs projets. Si le contenu de la formation est jugé utile et pertinent au regard des missions des bibliothèques, elle sera inscrite dans le catalogue. D'autres formations sont proposées en décentralisation afin de permettre à un nombre plus important d'y participer.

En 2018, 64 formations ont été organisées en décentralisation contre 42 en 2017 et 20 en 2016. Au total, ce ne sont pas moins de 94 formations qui ont été organisées ; elles ont été suivies par 842 participants. Neuf coachings ont été demandés et suivis.

De plus, si 2015 correspondait à la première année durant laquelle des formations transversales se sont réellement mises en place (outre celles proposées aux enseignants et bibliothécaires souhaitant suivre une formation autour des classes lecture), 2016 verra la proposition de formations s'adresser également à toutes les personnes travaillant dans le secteur socioculturel. Elles se destinent à des

partenaires potentiels afin de construire les projets dans une plus grande cohérence. En 2017, une étape supplémentaire est franchie. Les formations seront désormais destinées également à toutes les personnes œuvrant dans les Centres culturels.

Les premières formations proposées dans ce cadre transversal concernaient l'éveil culturel et étaient présentées aux bibliothécaires et professionnels de la petite enfance. Une convention était signée avec l'ONE afin de permettre aux professionnels de la petite enfance de valoriser ces heures de formation. Cette convention a permis au Service de la Lecture publique d'être reconnu comme opérateur de formation auprès de l'ONE.

En 2018, si les formations destinées spécifiquement aux bibliothécaires sont toujours identifiées en tant que telles, un index spécifique renvoie aux formations qui se veulent transversales dans les compétences étudiées et l'outillage proposé. Il est désormais possible de se former à l'évaluation, à l'animation de réunion, à la gestion des relations interpersonnelles, à l'élaboration de mindmaps... compétences nécessaires au quotidien professionnel de chacun.

Depuis 2016, des formations se sont données autour de la mise en place d'un projet dans le cadre du week-end du doc. Elles s'adressaient aux animateurs de Centres culturels et aux bibliothécaires, invités à se présenter en binômes à la formation. Ces formations étaient les prémices de nombreuses autres qui figurent désormais en bonne place dans le calendrier de la formation continue. Elles s'inscrivent dans l'envie de créer de l'unité et du lien au sein du nouveau Service général de l'Action territoriale et abordent des thèmes qui offrent une accroche transversale : l'éducation permanente, la communication au travail, la communication vers les médias, les animations créatives... Certaines abordent aussi le cinéma documentaire, parfois plus largement la connaissance de la culture cinématographique. L'alphabetisation reste un cheval de bataille développé par de nombreux acteurs culturels, des formations spécifiques ont été dispensées qui permettaient à chacun d'accueillir des apprenants de la manière la plus appropriée. Des outils numériques en passant par la gestion des équipes, les formations revêtent une vision transversale qui va peu à peu permettre à tout professionnel de trouver de quoi combler ses attentes.



G) LES OUTILS COOPÉRATIFS

> LA FUREUR DE LIRE 2018

Du 10 au 14 octobre, la Fureur de lire proposait *des histoires à lire et à découvrir*. Durant cinq jours, plus de 200 activités, pour la plupart gratuites, ont été proposées au public autour de ce thème en Wallonie et à Bruxelles.

Du côté des animations en bibliothèque, le réseau du Brabant wallon avait mis l'accent sur les champignons et les livres documentaires liés. La bibliothèque des Riches Claires avait exposé le travail photographique de Manuel Lauti autour de scènes de lecture. La bibliothèque de La Louvière avait organisé une exposition de tags littéraires. Le réseau de lecture de Malmedy s'était tourné vers la « bibliocyclette », proposant un tour à vélo avec des haltes gourmandes et des histoires à écouter. La bibliothèque d'Arlon avait, quant à elle, organisé des journées de formation destinées aux professionnels de la petite enfance autour de la lecture aux plus petits. Tandis que la bibliothèque de Dinant avait proposé des ateliers créatifs pour toute la famille afin de découvrir, redécouvrir et transformer des histoires connues.

Des bibliothèques invitaient également les lecteurs et lectrices de tous âges à découvrir les plaquettes de La Fureur de lire, soit six nouvelles, poèmes et albums d'auteurs signés par Fanny Dreyer, Valentine Laffitte, Pascal Lemaître, Maurice Carême, Flore Balthasar et Zoé Derleyn.

Les enfants de 3 à 13 ans avaient la possibilité de participer au concours La Petite Fureur, un concours relayé par les bibliothèques qui avaient, pour certaines comme Bertrix, organisé des animations autour des 12 livres sélectionnés.

Les bibliothèques ont également pris part à des appels à projets Fureur de lire et Plan Lecture. Comme celle de Doische avec l'action « Livres-heure » qui consistait en l'installation progressive de bibliothèques dans les écoles de cette commune très étendue et à faible densité de population. Les livres, renouvelés et présentés en classe, étaient destinés aux enfants lors des moments creux dans l'apprentissage et pouvaient être empruntés à la maison.

La bibliothèque de Mouscron avait mené un projet de création d'un tapis narratif par une classe de secondaire professionnel spécialisée en couture. Ce tapis narratif était la traduction en matières, en couleurs et en volumes par les étudiantes d'un album de leur choix. Les étudiantes utilisaient ensuite le tapis pour faire découvrir l'histoire aux enfants de maternelle et de primaire.

Durant l'année 2018, les bibliothèques ont assuré le rôle de médiation autour de l'ouvrage *Picoti... Tous partis ?* de Françoise Rogier, offert aux élèves entrant à l'école maternelle dans le cadre de la Fureur de lire et du Plan Lecture.

Les bibliothèques ont également été le relais de la sélection *Les incontournables 2016-2018*, une proposition de 270 ouvrages de littérature de jeunesse de la commission de sélection de livres jeunesse du Service général des Lettres et du Livre composée d'une vingtaine de professionnels spécialisés du secteur jeunesse, dont des bibliothécaires.

Les bibliothèques ont relayé le Grand concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le thème « La serrure » en assurant la disponibilité du recueil éponyme des dix nouvelles lauréates auprès des lecteurs et lectrices.

> LES COLLABORATIONS ENTRE LE SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE (SGLL) ET LE SERVICE GÉNÉRAL DE L'ACTION TERRITORIALE (SGAT)

Depuis mars 2016, la Lecture publique ne fait plus partie du Service général des Lettres et du Livre après de nombreuses années de vie en commun. La crainte était grande de voir les relations se distendre entre ces deux services. C'était sans compter avec les souhaits et les envies de part et d'autre de rester des partenaires privilégiés. Les nombreux projets développés en commun confirment la volonté de rester connectés si pas par l'organigramme, à tout le moins par le quotidien.

En 2018, le Plan Lecture porté par le Service général des Lettres et du Livre poursuit ses activités. Dès la création du plan, il semble évident d'associer le travail des bibliothécaires aux différentes missions mises en évidence dans ce plan :

- Généralisation de la collaboration entre les écoles et les bibliothèques publiques via la mise en place d'un label spécifique. Pour cela, le plan de pilotage de l'établissement devra développer une stratégie spécifiquement liée à la lecture. L'idée sera par ailleurs de fournir aux écoles démunies un outil clé sur porte (basé sur le principe des contrats-lecture) leur permettant de travailler avec les bibliothèques. L'idée de ce label est toujours en création en 2018.
- Souhait de poursuivre l'organisation de formations communes bibliothécaires-enseignants.

Depuis 2015, dans le cadre de la Fureur de lire, s'est instaurée une participation à la création d'un livre destiné aux 0-3 ans avec Jean Maubille : *Super pouvoir*. Le livre est distribué à l'ensemble des nouveau-nés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La suite de ce projet se réalisera dans le courant de l'année 2017 et aboutira en 2018 avec deux autres

livres *Bon* et *Picoti*. *Bon* sera proposé comme le précédent dans les consultations de l'ONE et distribué via les travailleurs médico-sociaux (TMS).

Un accompagnement sous forme de formation sera mis en place tant à destination des travailleurs médico-sociaux que des volontaires des consultations. L'idée étant de faire passer l'information et de convaincre de l'intérêt de la lecture auprès des tout-petits.

Ces formations se sont déclinées de la manière suivante :

- formation aux travailleurs médico-sociaux de l'ONE (Saint-Gilles, Montigny-le-Tilleul, Namur, Liège, Libramont) sur les objectifs de *Bon* afin d'assurer une distribution cohérente de l'album via les consultations en utilisant le film, en développant l'intérêt d'user des comptines, en se plaçant dans le cadre de la campagne langage, en nommant les impacts des comptines sur le développement du langage, et surtout en rappelant les liens possibles avec les bibliothèques (possibilité d'emprunter des livres, ou de disposer d'animation, développement de partenariat) ;
- intervention dans la formation des volontaires des consultations de l'ONE (Bruxelles, Huy et journée des volontaires à La Louvière) ;
- participation au projet Lecture aux prématurés, développement de la bibliothèque à destination des parents, du personnel médical et paramédical, de tous ceux qui entourent les prématurés (service néonatalogie Érasme), possibilité de mise en place de formations.

L'album *Picoti*, lui, sera distribué via les bibliothèques publiques.

> LES PUBLICATIONS EN LECTURE PUBLIQUE

En 2018, *Lectures.Cultures*, revue professionnelle du secteur « Action territoriale » (environ 500 bibliothèques publiques, 115 Centres culturels et une dizaine de PointCulture), a publié comme d'habitude cinq numéros dans l'année. Et notamment, dans son n° 10 (novembre-décembre 2018), un dossier sur un thème dont on connaît les paradoxes, à savoir le jeu.

Mais quels constats dans ce dossier intitulé *L'Empire des jeux* ? Car le jeu est à la fois une forme de distraction joyeuse, une forme d'apprentissage, mais il peut aussi devenir une assuétude, une drogue. Tous ces aspects sont abordés dans le dossier de la revue.

La première partie du dossier s'interroge sur les définitions du jeu : l'archéologue Catherine Breyer remonte jusqu'à l'Antiquité pour évoquer le sujet ; Jean-François Füeg raconte l'âge d'or du jouet en Belgique ; Julian Alvarez définit rétrogaming et ludopédagogie, et Aurélien Fouillet (sociologue de l'imaginaire) expose la dangereuse gamification du monde actuel.

Dans la deuxième partie du dossier sont décrites les activités ludiques actuelles : jeux hors vidéos avec Pascal Deru qui parle notamment du retour des jouets en bois ; alors qu'Hakim Larabi (slameur et bibliothécaire) expose le serious game et le role playing game, deux types de jeux vidéo utiles à l'apprentissage ; le thérapeute clinicien Serge Minet décrit quant à lui les problèmes et remèdes liés aux assuétudes et à la cyberdépendance, des pathologies « du refuge et de l'excès » ;

tandis que le psychologue Jacques Van Rillaer présente trois ouvrages sur la prévention et la gestion des addictions.

Dans la troisième partie du dossier, l'enquête d'Hugues Dorzée propose de nombreux projets et activités des Centres culturels, bibliothèques publiques et PointCulture en Fédération Wallonie-Bruxelles, jeux et formations classiques ou plus inattendues : il y en a pour tous les goûts ! Suit la contribution de Sébastien Vaillant (bibliothécaire et ludothécaire) interviewé par Diane Sophie Couteau, puis un article de Benoit van Langenhove sur la musique dans les jeux vidéo, et une analyse du méta-univers *Second Life* par Philippe Delvosalle. Le créneau des jeux hors du secteur de l'Action territoriale est présenté par Catherine Callico, qui parle notamment des fameux *escape games*. Pour terminer avec l'analyse des ludothèques en France, par Véronique Heurtematte. On notera aussi que Florence Richter rappelle, en introduction, l'universalité du jeu dans le règne animal et résume la réflexion de quelques auteurs de référence : l'éthologue Claude Bensch, les philosophes Johan Huizinga et Roger Caillois, et plus récemment Mathieu Triclot sur la philosophie des jeux vidéo.

Autre publication : en 2018, sous la coordination d'Isabelle Decuyper, la Commission de bibliothécaires spécialisés en littérature de jeunesse a réalisé et publié la bibliographie *Incontournables 2016-2018*, qui présente une sélection de 270 ouvrages parus chez 72 éditeurs.

> LA RÉSERVE CENTRALE DE LOBBES

L'année 2018 est une année de bilan pour la Réserve centrale : le plan quinquennal de développement 2014-2018 se termine et a été évalué en équipe afin d'élaborer les prochains objectifs.

En 2018, on peut souligner plusieurs actions liées à ce plan quinquennal de développement :

- La Réserve centrale a réalisé une enquête sur l'élagage et le retrait dans les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de réaliser l'état des lieux des pratiques d'élagage et de

les comparer à la situation en 2011.

- La Réserve centrale a mis à jour, en collaboration avec les bibliothèques centrales, l'inventaire des fonds spécialisés présents au sein des bibliothèques du Réseau.
- Afin de valoriser les collections de la Réserve centrale et leur taux de rotation, de nouvelles rubriques ont été mises en place sur Facebook. Fin 2018, 345 abonnés suivaient la page Facebook de la Réserve centrale. Une newsletter mensuelle a également été mise en place.

À côté des actions liées au plan de développement, la Réserve centrale continue à développer ses missions principales :

Donner une seconde vie aux livres retirés des bibliothèques publiques

En 2018, l'équipe a trié 9.716 livres venant de l'élagage des bibliothèques publiques. 38 % de ces livres ont été intégrés pour être disponibles pour le prêt interbibliothèques et 30 % ont été proposés en don. Un basculement a été remarqué au niveau des demandes de don : celles-ci proviennent surtout des centres de documentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors qu'avant les livres étaient demandés par des associations situées à l'étranger.

La Réserve centrale, c'est aussi un réservoir de 155.000 livres mis à disposition des lecteurs des bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2018, elle a reçu 452 demandes de prêts interbibliothèques. Le nombre de demandes a augmenté de 63 % par rapport à 2014. Elles concernent surtout des ouvrages de fiction. La mise en place par la bibliothèque centrale de Nivelles d'une navette desservant les différents territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles a contribué à augmenter les demandes de prêts interbibliothèques et à en diminuer très fortement les coûts postaux.

Coordonner le plan de conservation partagée des périodiques

La Réserve centrale continue à coordonner la conservation partagée des périodiques. Elle gère également l'évolution technique de Perioclic et la cohérence de son contenu. La répartition des périodiques à conserver est terminée et les collections des bibliothèques de conservation sont quasi complétées.

Fin 2018, la négociation d'un accord avec les sociétés de gestion des droits afin d'autoriser l'envoi de copies numériques s'est concrétisée. Le service d'envoi des copies numériques d'articles sera relancé dans Perioclic en janvier 2019.

Par ailleurs, deux axes ont été développés : le lancement d'une campagne de communication sur Perioclic en 2019 ; et l'adaptation du site web Perioclic.be pour le rendre accessible aux smartphones et aux tablettes.

Des perspectives

En 2018, l'enquête sur l'élagage des monographies et des périodiques en Fédération Wallonie-Bruxelles a permis de relever trois axes de travail pour les années à venir afin de soutenir les bibliothèques dans leur élagage à savoir :

- mettre à jour et former aux outils d'aide existants ;
- échanger entre opérateurs d'appui sur le travail de soutien à l'élagage proposé aux bibliothèques locales ;
- communiquer et sensibiliser sur les notions et la législation liées à l'élagage mais aussi sur le travail réalisé par la Réserve centrale.

Cette communication devra passer par les outils de communication plus interactifs (la page Facebook, etc.). Il faudra également tester ou continuer de nouvelles manières de communiquer (newsletter, Instagram, etc.)

En 2019, la conservation partagée fera l'objet d'une évaluation. Dans ce cadre, les partenaires seront sollicités afin de récolter les indicateurs nécessaires. En parallèle à la reprise du service d'envoi de copies numériques d'articles, une campagne de promotion et des formations portant sur la gestion des périodiques et sur Perioclic seront réalisées. La participation des bibliothèques locales au plan de conservation en collaboration avec les bibliothèques centrales doit également être développée.

2018 a été une année de bilan et de prospective afin de poursuivre au mieux le travail de soutien aux bibliothèques publiques. Deux points positifs sont notamment à souligner :

- L'équipe de la Réserve centrale a accueilli deux nouveaux collègues. Ce renforcement de l'équipe va permettre à la Réserve centrale le développement de nouveaux outils de communication.
- L'efficacité de la coordination de la conservation partagée se confirme pour gérer les périodiques des bibliothèques. Elle permet de mutualiser les ressources du secteur au service d'un objectif commun.

> LE CONSEIL DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

L'année 2018, quatrième année de blocages budgétaires et des reconnaissances pour le secteur de la Lecture publique, a vu les conséquences de ces blocages se répercuter sur le Conseil des bibliothèques publiques. Le fait est qu'elle a connu la démission du président du Conseil (remplacé par une nouvelle présidente, Céline Martin, élue en octobre 2018) mais aussi celle de six autres de ses membres, démissionnés d'office en raison d'absences répétées, ayant fait d'autres choix professionnels ou ne souhaitant pas bénéficier de la prolongation de leur mandat. Ces places devenues vacantes n'ont pu être occupées par des suppléants. Il n'y en avait plus. Fin 2018, le Conseil ne comptait plus que 12 membres.

Recentré sur des membres très impliqués, le Conseil s'est réuni sept fois durant l'année écoulée pour mener une réflexion et des débats fructueux sur des thèmes divers concernant lesquels il a rendu des avis complets et nuancés, notamment au sujet de la réforme du dispositif APE (Aides à la Promotion de l'Emploi) et l'élaboration du décret « Nouvelle gouvernance » mais aussi au sujet de la protection culturelle du livre ou de dispositions liées aux accords du non-marchand.

Les avis rendus par le Conseil des bibliothèques publiques

Ces avis sont les suivants :

Conformément à l'article 9, § 1^{er}, du décret du 10 avril 2003 (M.B., 9 mai 2003), le Conseil des bibliothèques publiques « formule, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, tout avis, recommandation ou proposition relatif aux politiques menées dans les matières relevant de sa *compétence* ». Le Conseil a été invité à donner son avis concernant :

- l'avant-projet d'arrêté portant diverses dispositions relatives à l'exécution du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française ;
- l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre ;
- l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre

l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté flamande relatif à la protection culturelle du livre ;

- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels du fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003,
- l'avant-projet de décret portant création du Conseil supérieur de la Culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle.

Il a, par ailleurs rendu d'initiative deux avis sur la réforme du dispositif APE (Aides à la Promotion de l'Emploi) ; les avis 67 (du 2 juillet 2018) et 68 (du 12 septembre 2018) du Conseil des bibliothèques publiques. Le premier avis concerne la réforme du dispositif APE. Le Conseil y exprime de vives inquiétudes à propos des effets réels que subiraient les opérateurs dans ce cadre. Il attire l'attention des responsables politiques sur l'organisation particulière de la couverture du territoire par les bibliothèques qui relèvent, parfois dans de mêmes réseaux, de pouvoirs organisateurs différents comme les provinces, les villes et communes ainsi que des structures de droit privé. Un rapide sondage lancé par le Conseil en juin 2018, auquel plus de 70 % des bibliothèques ont répondu, a montré que, sur les 137 bibliothèques reconnues en Wallonie, 11 voyaient l'ensemble de leur personnel cofinancé par le dispositif APE et 49 la moitié ou plus de leur personnel touché par le projet de réforme. Enfin, dans son avis, le Conseil souligne que le système imaginé, qui visait la rotation des emplois, toucherait principalement les publics fragiles du marché de l'emploi comme les travailleurs de plus de 50 ans (dont beaucoup de femmes) et les mettrait plus encore en difficulté.

Le deuxième avis résulte de l'examen par le Conseil des bibliothèques publiques du texte de l'avant-projet de décret « portant création du Conseil supérieur de la Culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle ». Dans ce cadre, le Conseil se réjouit des objectifs à la base du texte mais estime que le projet proposé y est une mauvaise réponse car il ne permettra plus de

tenir compte des réalités sectorielles ni de terrain. Le Conseil s'inscrit par ailleurs en faux par rapport à l'imaginaire présidant à la réforme et qui lui semble particulièrement violent par rapport à ce que peut être un Service public. Il souligne aussi que le texte examiné ne permet pas de répondre à l'ensemble des critiques et recommandations qui avaient été formulées dans la synthèse de la coupole « Nouvelle gouvernance » mise en place dans le cadre de *Bouger les Lignes*. Face à ces constats et en accord avec les postulats de base qui ont amené la proposition de texte examinée, le Conseil remet un avis négatif par rapport à un projet qui fragiliserait le Service public et ne tiendrait plus compte des spécificités territoriales.

Reconnaissance de bibliothèques publiques

Le Conseil des bibliothèques publiques a été amené à rendre son avis sur la reconnaissance de trois bibliothèques ainsi que sur une demande de modification de la reconnaissance d'un réseau en raison de la cessation d'activités de l'asbl en faisant partie. La modification de l'arrêté de reconnaissance allait permettre la reprise de l'ensemble du réseau (et des subventions y relatives) par la commune qui y participait. Cette option, qui représentait l'unique alternative réaliste, a reçu un avis favorable du Conseil.

Révision de la législation

Concernant le travail de révision de la législation qui avait débuté fin 2016, Madame la Ministre a demandé début 2018, dans une note adressée au Service de la Lecture publique, de revoir la proposition de modification de la législation trans-

mise mi-2017 en « excluant les propositions ayant un impact budgétaire hormis celles concernant le maintien des subventions de fonctionnement à 60 % et le gel des paliers de progressivité ». Ces textes ont été transmis courant du mois de mars ; ils conservaient toutes les propositions relatives au déblocage des (renouvellements de) reconnaissances : la reconnaissance des « bibliothèques de 2015 » dès l'année 2018, celles de 2016 en 2019 et les autres en 2020 afin de permettre, dès 2021, les premiers renouvellements. Le tout a par ailleurs été complété par des propositions de circulaires ministérielles relatives aux formations valorisables dans le cadre des 125 heures exigées par la législation, aux conditions de parrainage de catalogues collectifs, et précisant les articles 5 et 6 de l'arrêté tels que modifiés dans le projet d'arrêté modificatif. Un canevas de formulaire de demande de renouvellement de reconnaissance pour les opérateurs directs a aussi été soumis à validation de Madame la Ministre. Les suites données ont été favorables pour la proposition de circulaire relative aux formations valorisables et le canevas de formulaire de demande de renouvellement de reconnaissance pour les opérateurs directs. Le Conseil poursuivra, autant que nécessaire, le suivi du groupe de travail mis en place en vue de la révision de la législation relative à la Lecture publique.

Enfin, il a été notamment question, lors des réunions du Conseil, du règlement général de protection des données, de la Foire du livre, de l'accord bilatéral entre la Belgique et la Tunisie, de la candidature de la Belgique pour organiser le congrès de l'IFLA (International Federation of Library Associations), des résultats de l'enquête lancée par la Réserve centrale concernant les pratiques d'échange en bibliothèque.

> LA COMMISSION DES OPÉRATEURS D'APPUI

Les opérateurs d'appui (un par Province ainsi qu'un pour la Région de Bruxelles-Capitale) ont pour missions principales d'accompagner et de soutenir les bibliothèques locales dans la réalisation de leur plan de développement.

Ceux-ci se réunissent trimestriellement en commission pour faire le point sur la vie du Réseau, échanger des informations et se coordonner. La Commission des opérateurs d'appui s'est réunie

quatre fois en 2018 (en mars, juin, septembre et décembre), auxquelles se sont ajoutées une réunion autour de la modification du rapport d'activités des opérateurs d'appui, ainsi qu'une journée de rencontre d'associations souhaitant développer des projets en Lecture publique en novembre 2018.

Une part importante des séances et des discussions a été dédiée à la révision du décret de 2009

et cela dans un contexte particulier, à savoir la suspension partielle de dossiers de demande de reconnaissance et le blocage total des demandes de renouvellement de reconnaissance. À cette occasion, les membres de la Commission ont pu relayer les inquiétudes et le désarroi des bibliothèques locales face à ces incertitudes, à la révision du rapport d'activités des opérateurs d'appui. Le développement des outils collaboratifs auquel participent les opérateurs d'appui (Lirtuel, Samarcande et Perioclic) ainsi que les obstacles rencontrés ont également retenu leur attention.

Les réunions furent aussi l'occasion d'aborder la réorganisation et le redéploiement du prêt interbibliothèques (PIB) : relance du groupe PIB (composé des personnes responsables du PIB au sein des opérateurs d'appui), organisation d'une navette inter-provinces par l'opérateur d'appui du Brabant wallon (avec l'aide de ceux des provinces de Namur et du Luxembourg), harmonisation des pratiques.

Par ailleurs, les échanges d'informations autour du rôle de la Réserve centrale et des services que celle-ci peut rendre aux bibliothèques locales furent nombreux et fructueux.

Enfin, il a été question de la collaboration entre les opérateurs d'appui, les bibliothèques, le Service général des Lettres et du Livre et le Service de la Lecture publique dans le cadre du Plan Lecture : organisation de la distribution aux bibliothèques de malles sur la thématique de la citoyenneté à destination des écoles et des bibliothèques, contenant des ouvrages pouvant être utiles pour le cours de citoyenneté ainsi que la bibliographie réalisée par les opérateurs d'appui sur le même sujet, organisation de la distribution via les bibliothèques de l'ouvrage *Picoti... tous partis* destiné aux tout-petits, ainsi que l'organisation de formations à l'animation en relation avec cet ouvrage.

> LA FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES 2018

Depuis 2016 et avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de la Foire du livre, le stand s'est peu à peu redimensionné et repositionné. Après le lancement de Lirtuel en 2015, nécessité s'est fait jour de promouvoir cet outil assez innovant en matière de prêt. L'équipe de la cellule numérique de la Lecture publique a donc mis en place une possibilité d'emprunter directement, lors de la Foire, des livres numériques. Les visiteurs pouvaient repartir avec de quoi occuper leur journée sur leur tablette ou liseuse, et ce pour un délai d'un mois. Ils n'avaient plus ensuite qu'à se mettre en ordre auprès de la bibliothèque la plus proche de chez eux. Les marques d'intérêt étaient fréquentes et la curiosité également. L'équipe présente sur le stand s'est fait fort de dénouer les angoisses et d'expliquer la facilité et tout l'intérêt du système.

Outre ce service direct de prêt numérique, une intervention sur les liens entre bibliothèques et écoles était proposée dans le cadre de la présentation du Plan Lecture en mettant l'accent sur les différents partenariats (classe lecture, contrat lecture, heure du conte). En 2017, fruit d'une réflexion et d'une collaboration fructueuse avec les responsables de la Foire, le stand se rapproche du stand d'informations générales de la Foire. Inutile de se

trouver à une distance trop importante, le service proposé aux visiteurs gagnera en visibilité et en accessibilité. L'année suivante, en 2018, le pas est franchi. Désormais, les informations sont situées sur un seul et unique stand. Plus besoin pour le visiteur de chercher longuement.

Les recherches de type bibliothéconomique ont toujours été une longue tradition offerte par des bibliothécaires compétents. Les visiteurs disposent d'une longue liste de titres de livres et n'en connaissent ni la maison d'édition ni le distributeur, pas de problème : sur le stand, l'équipe n'a de cesse de les aider. Une base de données bibliographique (Electre) leur sert d'outil de recherche mis gracieusement à leur disposition le temps de la Foire.

Chaque année, des conférences, des rencontres, des tables rondes ont égrené les journées de la Foire. En 2018, une rencontre animée par Pauline David (label édition Fédération Wallonie-Bruxelles) réunissant Nina Toussaint, cinéaste et Quentin Noirfalisse du magazine *Médor* sur le thème « De l'écriture du magazine coopératif *Médor* à l'écriture d'un film ». Ils ont évoqué les correspondances et complémentarités entre des

réflexions menées « au stylo » et celles portées à l'écran par une « caméra-stylo ».

Mais la véritable nouveauté en 2018, la plus grosse évolution, sera la mise en place d'un salon de lecture où le visiteur pourra se poser le temps d'un moment et feuilleter les livres mis à sa disposition. Un vrai salon comme on peut en trouver dans presque chaque domicile avec des fauteuils vintage, des étagères, des lampes de chevet et même des tapis d'Orient au sol. En 2018, le salon connaît une version été avec l'installation d'un parasol à Paroles. Des animations y étaient proposées par des bibliothécaires de Liège ainsi que des lectures de textes par de jeunes comédiens. L'expérience trouvait son origine dans le projet « Aux livres citoyens ».

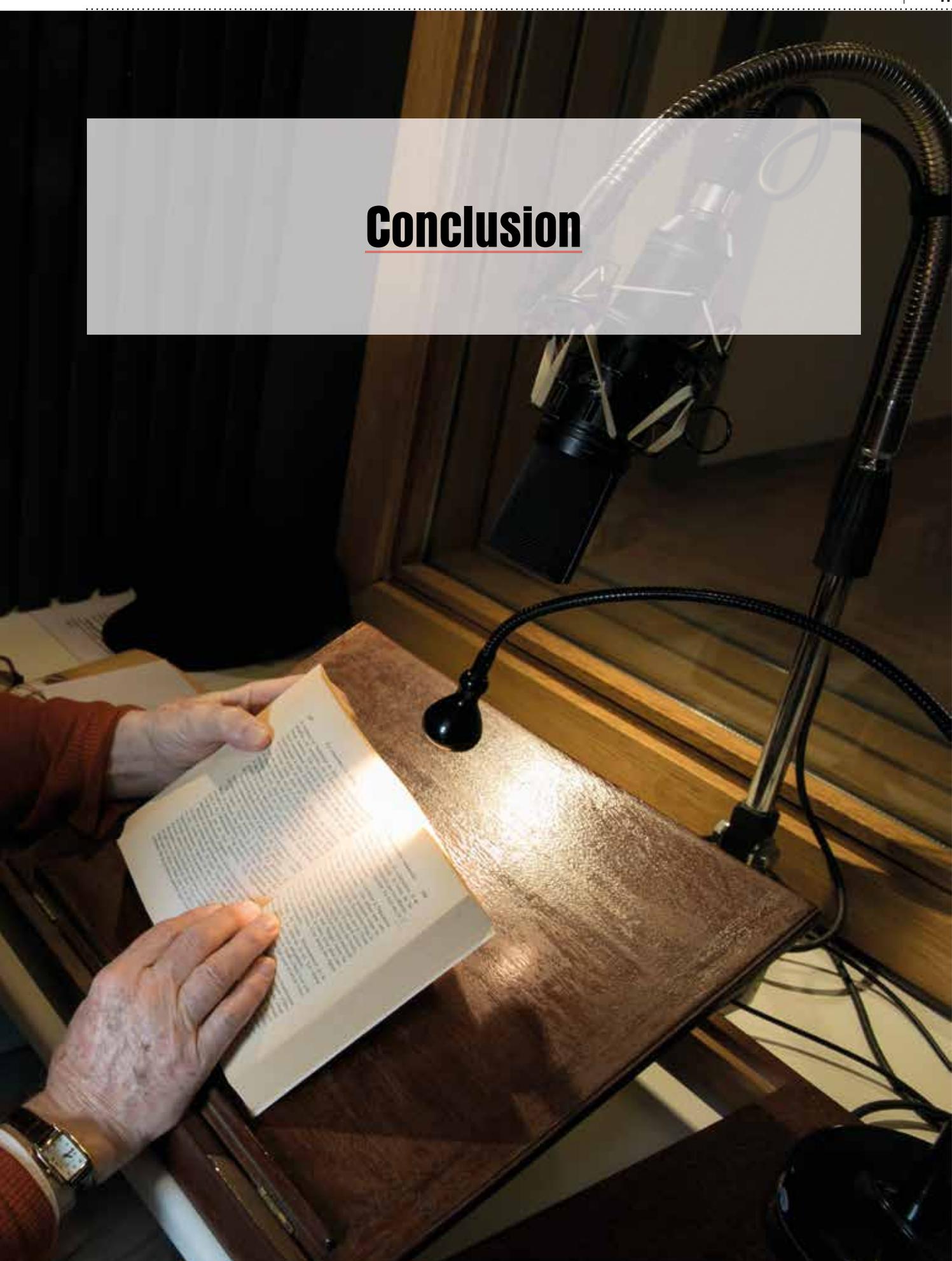




4



Conclusion



PAR JEAN-FRANÇOIS FÜEG,

Directeur général adjoint
du Service général de l'Action territoriale

Publiés chaque année depuis 2002, les chiffres clés du Réseau public de la Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles ont permis de mettre en évidence les évolutions auxquelles les bibliothèques publiques sont confrontées depuis le début du siècle. La diminution tendancielle du prêt et du nombre de lecteurs emprunteurs s'est accompagnée de l'émergence de nouvelles pratiques. L'importance prise par les animations, la place centrale accordée à la responsabilité sociale dans les plans de développement de la lecture, le succès de la notion de troisième lieu, ont bouleversé l'image que nous avons du secteur. Lorsqu'on feuillette les 17 fascicules qui retracent cette évolution, on est frappé par la constance des tendances. La bibliothèque est entrée de plain-pied dans le monde socioculturel.

En liant le sort des bibliothèques à celui des Centres culturels, des PointCulture et du Centre de prêt de matériel, le gouvernement a traduit la métamorphose du secteur. Les opérateurs territoriaux, ceux qui portent l'effort culturel des collectivités locales au plus près des populations, sont aujourd'hui unis dans un même service de l'administration. Fort de 15 années d'expérience statistique dans le domaine de la Lecture publique, l'administration tente de mesurer l'activité des autres opérateurs territoriaux. L'an passé, nous proposons une première approche des chiffres des Centres culturels, basée sur l'analyse d'un échantillon. C'est aujourd'hui une analyse plus importante, fruit de l'exploitation de l'ensemble des rapports d'activité, que nous sommes en mesure de produire. La complexité du secteur, le manque d'uniformisation de la collecte des données, l'extrême diversité des activités imposent de relativiser le résultat. En particulier, la méthode de comptage met en évidence les activités événementielles au détriment du travail d'éducation permanente, par définition plus discret et de longue haleine. Ces biais sont connus et discutés, en tout état de cause l'effort statistique de l'administration ne sert ni à contrôler ni à juger les opérateurs. Il vise à construire une image fidèle de ce qui est accompli, tant pour mettre en évidence les changements à l'œuvre que pour valoriser, défendre et faire connaître le travail des équipes.



En 2018, nous terminions un cycle de rencontres internes à l'administration sur la question du territoire. Il s'agissait de forger un imaginaire commun sur les notions mêmes que le gouvernement avait mises au cœur de la mission du Service général de l'Action territoriale, alors récemment créé. Nous nous sommes engagés à poursuivre cette réflexion dans les mois à venir, en particulier autour de la notion d'indicateur du développement culturel territorial. L'ambition de ce projet est de construire une méthode d'analyse de l'action culturelle tenant compte des besoins



spécifiques des territoires et de la nécessité de rencontrer les droits culturels des populations. Cette démarche poursuit plusieurs objectifs, notamment en termes d'adaptation de nos politiques culturelles et de coopération. Il s'agit aussi de créer des outils permettant de refonder le lien entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs publics locaux.

Cette publication est donc appelée à évoluer encore. Elle se construit avec les bibliothécaires, les équipes des Centres culturels, des

PointCulture ou du Centre de prêt de matériel de Naninne pour tenter de rendre compte au plus près de leur contribution à l'effort culturel des collectivités locales. Je voudrais remercier tous ceux qui y ont contribué, que ce soit en collectant des chiffres, en remplissant d'ingrats tableaux et de fastidieuses listes d'activités, en rédigeant certains chapitres ou en participant à l'analyse statistique. C'est grâce à vous tous que ce document existe. En l'alimentant, vous contribuez à renforcer la légitimité de nos secteurs.

5



Annexes



Population

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Population totale [1]	4.806.077	403.599	1.208.542	1.344.241	1.106.992	284.638	494.325
Population des moins de 18 ans	1.107.246	93.690	276.176	311.657	252.748	60.206	112.769
Population des 18 ans et plus	3.735.091	309.909	932.366	1.032.584	854.244	224.432	381.556
Population desservie par une bibliothèque fixe	3.845.589	260.228	1.028.290	1.174.079	822.774	198.489	361.729
Population non desservie par une bibliothèque fixe	960.488	143.371	180.290	170.162	284.218	86.149	132.596

[1] Population totale au 1^{er} janvier 2017 moins les communes germanophones, moins 10 % de la population de la Région de Bruxelles-Capitale

Usagers

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Population desservie	3.845.589	260.228	1.028.290	1.174.079	822.774	198.489	361.729
Population desservie des jeunes de moins de 18 ans	827.249	53.500	229.347	249.392	177.859	42.903	74.248
Population desservie des adultes de 18 ans et plus	3.018.340	206.728	798.803	924.827	64.915	155.586	287.481
Total usagers individuels	426.504	27.680	96.529	101.191	141.126	25.439	34.539
Usagers jeunes individuels	209.891	12.529	53.947	46.555	69.977	11.534	15.349
Usagers adultes individuels	216.613	15.151	42.582	54.636	71.149	13.905	19.190
Usagers jeunes des collectivités	305.826	16.741	64.543	95.898	64.588	32.090	31.966
Usagers adultes des collectivités	60.541	2.792	7.982	28.980	4.915	3.536	12.336
Total usagers collectifs	366.367	19.533	72.525	124.478	69.503	35.626	44.302
Pourcentage des usagers individuels par rapport à la population totale en Fédération Wallonie-Bruxelles	8,9 %	6,8 %	8 %	7,5 %	12,7 %	8,9 %	7 %
Pourcentage des usagers jeunes par rapport à la population totale des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles	18,9 %	13,4 %	19,5 %	14,9 %	27,7 %	19,1%	13,6 %
Pourcentage des usagers adultes par rapport à la population totale adulte en Fédération Wallonie-Bruxelles	5,8 %	4,9 %	4,6 %	5,3 %	8,3 %	6,2 %	5 %
Pourcentage des usagers individuels par rapport à la population desservie	11 %	10,6 %	9,4 %	8,6 %	17,1 %	12,8 %	9,5 %
Pourcentage des usagers individuels et collectifs par rapport à la population desservie	20,6 %	18,1 %	16,4 %	19,2 %	25,5 %	30,7 %	21,8 %

Réseaux

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre de réseaux locaux	154	11	16	49	36	21	21
Nombre moyen d'habitants par réseau	24.971	23.657	64.268	23.960	22.854	9.451	17.225
Nombre d'entités	373	21	43	125	121	30	33
Total implantations principales et autres	527	32	59	174	157	51	54
Nombre d'habitants du territoire par implantation	7.297	8.132	17.429	6.747	5.240	3.892	6.699

Prêts

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Total des prêts	9.335.903	1.021.277	2.013.513	2.499.547	2.415.231	556.120	830.215
Prêts d'ouvrages de fiction	6.930.493	888.956	1.544.928	1.737.788	1.638.357	432.539	687.925
Prêts d'ouvrages documentaires	1.759.523	94.500	390.112	600.788	507.800	88.942	117.381
Prêts de jeux	139.937	24.347	7.017	58.016	21.958	14.481	14.118
Prêts de périodiques et autres	220.614	9.267	54.594	60.644	71.031	17.204	7.874
Prêts de multimédia	245.336	4.207	16.862	42.311	176.085	2.954	2.917
Prêts auprès des jeunes	3.792.615	458.781	1.030.835	870.493	841.120	204.518	386.868
Prêts auprès des adultes	4.407.325	378.853	850.724	1.206.617	1.345.915	263.687	361.529
Prêts auprès des collectivités	1.003.642	51.322	131.954	422.437	228.196	87.915	81.818
Nombre de prêts par habitant (population totale)	1,9	2,5	1,7	1,8	2,2	1,9	1,7
Nombre de prêts par habitant (population desservie)	2,4	3,9	2	2,1	2,9	2,8	2,3
Nombre de prêts par lecteur jeune individuel	18,1	36,6	19,1	18,6	12,1	17,7	25,2
Nombre de prêts par lecteur adulte individuel	20,3	25	19,9	22,1	18,9	18,9	18,8
Nombre de prêts par usager de collectivité	2,7	2,6	1,8	3,4	3,2	2,4	1,8

Collections

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre de documents	11.598.111	646.894	2.292.255	3.544.444	3.425.840	772.053	916.625
Nombre de documentaires jeunesse	1.174.312	51.574	265.450	396.210	315.164	70.810	75.104
Nombre de documentaires adultes	3.027.011	135.272	615.858	934.440	933.586	183.383	224.472
Nombre de fictions jeunesse	2.614.896	139.962	521.000	843.462	707.969	173.872	228.631
Nombre de fictions adultes	2.858.310	172.176	577.322	776.891	894.166	196.731	241.024
Nombre de bandes dessinées jeunesse	645.332	61.791	114.940	197.898	157.701	59.315	53.687
Nombre de bandes dessinées adultes	508.821	51.497	98.419	156.120	112.732	46.273	43.780
Nombre de documents imprimés exclus du prêt (jeunesse)	38.536	3.220	9.743	10.859	11.031	2.796	887
Nombre de documents imprimés exclus du prêt (adultes)	323.842	10.941	51.043	94.784	114.948	20.897	31.229
Nombre de périodiques	10.041	532	1.934	2.670	2.597	1.514	794
Nombre de documents multimédia jeunesse	107.243	16.815	10.717	34.260	22.722	11.553	11.176
Nombre de documents multimédias adultes	289.767	3.114	25.829	96.850	153.224	4.909	5.841
Nombre de documents par habitant (population totale)	2,4	1,6	1,9	2,6	3	2,7	1,8
Nombre de documents par habitant (population desservie)	3	2,5	2,2	3	4,1	3,9	2,5
Nombre de documents par usager (individuel et collectif)	14,6	13,7	13,5	15,7	15,8	12,6	11,6

Acquisitions - dons - élagage

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Acquisitions	519.665	36.630	120.109	144.982	149.768	31.469	36.707
Dons	46.498	6.238	4.671	14.306	10.841	3.407	7.035
Élagage	576.930	30.678	155.113	223.580	119.977	19.607	27.975

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale de la Culture
Service général de l'Action territoriale
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél. : 02/413.22.65

Coordination :

Diane Sophie Couteau
(Service général de l'Action territoriale)

Relecteur :

André Tourneux

Conception graphique :

Polygraph'

Crédits photos :

Laure Geerts

Impression :

Imprimerie Bietlot
Achevé d'imprimer en juin 2020

Dépôt légal D/2020/7382/1
ISBN 978-2-930758-53-4

